

République et canton de Genève

Rapport de gestion du Conseil d'Etat 2019

Table des matières

	Conseil d'Etat	3
	Réalisations par politiques publiques.....	23
A	Autorités et gouvernance	24
B	Etats-majors et prestations transversales.....	33
C	Cohésion sociale.....	38
D	Culture, sport et loisirs	43
E	Environnement et énergie	47
F	Formation.....	53
G	Aménagement et logement	61
H	Sécurité et population.....	68
I	Impôts et finances.....	75
J	Justice (Pour cette politique publique, se reporter au rapport d'activité du Pouvoir judiciaire)	
K	Santé.....	81
L	Marché du travail, commerce.....	88
M	Mobilité.....	94
	Organigrammes.....	100

Conseil d'Etat

Tout corps a besoin d'oxygène. Cet oxygène, pour Genève, c'est notamment un ensemble de conditions cadres qui font de notre canton un écosystème unique où se côtoient les organisations internationales, les ONG, mais aussi un tissu économique local et international très dense. L'année 2019 a ainsi vu se poursuivre les efforts entamés dans la précédente législature pour consolider la Genève internationale, avec les chantiers de rénovation et d'agrandissement des bâtiments des OI, en particulier le Palais des Nations, tandis que le canton réalise l'important chantier du tram des Nations et de la route du même nom. Ce titanesque ouvrage permettra, d'ici peu, de drainer la circulation routière de la rive droite vers l'autoroute, améliorant ainsi la qualité de vie dans ces quartiers.

Sur le plan de la protection des intérêts économiques du canton et de l'emploi, l'année 2019 a été marquée par l'aboutissement d'une réforme que le Conseil d'Etat plaçait parmi ses priorités en 2013 déjà. Il s'agit, bien sûr, de la mise en œuvre genevoise de la «RFFA», autrement dit la troisième réforme de la fiscalité des entreprises. Cette réforme supprime les inégalités de traitement entre entreprises locales et certaines entreprises multinationales, qui pouvaient bénéficier d'un statut fiscal très avantageux. Cette mise sur pied d'égalité, décidée au plan fédéral en 2019 aussi, exigeait une mise en œuvre subtile à Genève, car notre économie est particulièrement concernée par la présence de nombreuses sociétés à statut. Sachant en plus que le canton de Vaud avait déjà adopté sa réforme, fixant un taux d'imposition avantageux pour toutes les entreprises, Genève ne pouvait se permettre de prendre ce train-ci en retard. C'est ainsi que le Conseil d'Etat est parvenu, en 2019, à finaliser ce projet, l'assortissant d'un fort volet social (augmentation importante des subsides assurance maladie), pour obtenir en votation populaire un soutien net de la population (58% pour la réforme fiscale, 75% pour son volet social). Avec ces votes, Genève est sur les rails pour maintenir un haut niveau de prospérité pour sa population.

Fin 2019, Genève a inauguré le Léman Express, dont la conception remonte à la fin du 19^e siècle, mais que notre canton a relancé vers la fin des années 1990. Après des années de négociation avec la Confédération, puis d'élaboration du projet au niveau de la région, une votation populaire en novembre 2009 et trois ans de

procédures d'opposition, le chantier pouvait démarrer fin 2011. Le 15 décembre 2019, conformément à l'échéancier fixé au début de la précédente législature, les rames du Léman Express ont entamé leur ballet souterrain entre Cornavin et Annemasse. Les autorités devront, au cours de l'année 2020, en collaboration avec les CFF et nos partenaires de la région, mettre en œuvre les correctifs visant à assurer le fonctionnement optimal de cette infrastructure.

Malgré ses défauts de jeunesse, l'ouverture au public du Léman Express constitue à n'en pas douter un événement historique. Elle s'accompagne de la concrétisation de mutations urbaines spectaculaires, dont la planification a été conduite en parallèle au cours des vingt dernières années, sans oublier la réalisation d'infrastructures publiques innovantes, à commencer par le théâtre de la Nouvelle Comédie. Cet ensemble de chantiers s'illustre non seulement par sa taille et les investissements considérables consentis, mais aussi par sa complexité. Il a en effet supposé une collaboration constante entre le canton, la Ville de Genève, la Confédération, les CFF, nos partenaires français de la région et des investisseurs privés et institutionnels. Comme il se doit, le Conseil d'Etat salue cette réussite, dont il partage la fierté avec tous ses partenaires.

Genève a désormais les outils pour lui permettre d'atteindre ses objectifs d'amélioration de la qualité de vie, notamment grâce à une transition de la mobilité individuelle vers la mobilité collective. La mise en service du Léman Express s'accompagne ainsi de la poursuite d'autres chantiers dans ce domaine, en particulier la ligne 14 du tram vers Bernex. On se souviendra aussi que l'ouverture au public de la première partie de la nouvelle Plage des Eaux-Vives, six mois plus tôt au premier jour de l'été, doit aussi sa réalisation au Léman Express, puisque ce projet avait été initialement imaginé pour une utilisation des matériaux d'excavation des tunnels.

Enfin, autre concrétisation prioritaire en 2019, l'aboutissement d'une recapitalisation de la caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Genève (CPEG). Dans le cas d'espèce, le peuple a accordé sa préférence à un projet de loi alternatif à celui du Conseil d'Etat, dont le coût est entièrement porté par les contribuables au lieu d'être réparti entre ceux-ci et le person-

nel assuré. Il en résulte, dès le projet de budget 2020, des charges annuelles supplémentaires de plus de 200 millions de francs pour l'Etat, contre 120 millions pour le projet du Conseil d'Etat. Cela dit, l'adoption par le peuple d'une recapitalisation d'une si grande ampleur (plus de 5 milliards de francs) représente un signe fort de solidarité et de confiance à l'égard de près de 70'000 personnes assurées par la CPEG et à l'égard de l'Etat. Un échec de cette réforme aurait à l'inverse pu conduire à un abaissement très significatif des rentes versées, avec un coût humain et social très élevé.

L'année 2019 a donc prioritairement permis l'aboutissement de ces trois axes structurants pour l'avenir de notre canton, identifiés comme tels dans le programme de législature. Sur d'autres enjeux, les travaux se sont poursuivis en vue de proposer, dès 2020, des avancées significatives. Ainsi de la consultation lancée en juin sur l'avant-projet de «Message culturel», que le Conseil d'Etat doit reprendre de manière concertée afin notamment de tenir compte du fort soutien populaire à l'initiative 167 réclamant «une politique culturelle cohérente à Genève». Ainsi également de l'enjeu structurel d'un renforcement des compétences et des charges assumées par les communes, qui fait désormais l'objet d'un protocole d'accord qui doit conduire, d'ici la fin du premier semestre 2020, à l'identification des pistes concrètes de mise en œuvre. Ainsi encore de la refonte de la loi sur l'insertion et l'action sociale (LIASI), à propos de laquelle les travaux sont à bout touchant et doivent permettre de proposer, courant 2020, un dispositif de réinsertion renforcé et modernisé.

Enfin, alors que l'année 2019 fut à Genève comme ailleurs dans le monde l'une des plus chaudes depuis que l'homme est en capacité de mesurer les températures, le Conseil d'Etat a début décembre déclaré l'urgence climatique et renforcé les objectifs cantonaux en matière de réduction des gaz à effets de serre. Ceux-ci visent désormais, pour 2030, une réduction de 60% par rapport au niveau de 1990, contre 40% initialement fixés dans le plan climat cantonal et le programme de législature. Ces objectifs sont en cohérence avec la politique d'investissement du canton en matière d'infrastructures de mobilité douce et collective, et avec sa stratégie de densification qualitative de l'habitat.

Le canton de Genève, qui malgré un budget 2019 déficitaire de quelque 90 millions de francs et un arrêt de justice tranchant en sa défaveur un litige sur le versement des annuités 2016 à son personnel présente des comptes 2019

bénéficiaires, a les moyens de ses ambitions. Ses autorités mettront toute leur énergie à les atteindre.

1. Insertion

1.1 Favoriser la construction de logements abordables et l'aménagement de quartiers durables

A fin 2018, 6'607 nouveaux logements étaient en cours de construction dans le canton, laissant présager que plus de 2'000 auront été construits en 2019 et ce pour la cinquième année consécutive. La grande majorité de ces logements font partie de grands projets d'habitat collectif. C'est le cas notamment dans le quartier de l'Etang à Vernier, à Thônex avec la première partie du quartier des Communaux d'Ambilly ou à Lancy, dans le cadre du projet Adret Pont-Rouge.

La concrétisation des autres grands projets a également avancé, le Conseil d'Etat ayant adopté plusieurs plans localisés de quartiers (PLQ) d'importance. A Bernex, le secteur de Saint-Mathieu verra un nouveau quartier multigénérationnel avec une crèche de 90 places, un projet d'appartements avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) porté par la commune et 380 logements qui s'intégreront avec les immeubles voisins. Le Conseil d'Etat a également adopté le projet de loi modifiant les limites de zones à Bernex, dit «Goutte de Saint-Mathieu». L'intégralité de ce site est destinée à accueillir des équipements publics. Il est prévu d'y implanter deux écoles: le vingtième cycle d'orientation du canton d'une capacité d'environ 900 élèves et un bâtiment unique pour le Centre de formation professionnel santé social pour plus de 1'500 étudiants, qui est actuellement disséminé sur plusieurs sites. La commune de Bernex prévoit quant à elle de réaliser un équipement socio-culturel, une école de musique et profiterait de l'adaptation des salles de gymnastique pour disposer d'une salle omnisport.

A Veyrier, deux pièces maîtresses des Grands Esserts – La Ferme et Beaux-Champs – ont été avalisées au niveau du PLQ par le Conseil d'Etat, finalisant ainsi la première tranche de ce projet. Environ 200 logements, réalisés par la Fondation immobilière de la Ville de Veyrier (FIV) d'une part et par la CPEG d'autre part, seront bordés par un espace vert aménagé sous forme de prairie de nature extensive. A Vernier, le projet «voies CFF» verra 400 nouveaux logements s'articuler autour d'un nouveau parc

public, d'un bassin d'agrément à valeur écologique et d'une place publique qui assurera le lien entre ce nouveau quartier et ceux alentours. Au PAV, le secteur de l'Etoile, situé à deux pas de la gare de Pont-Rouge, sera entièrement consacré aux piétons et à la mobilité douce. Il accorde une place importante à la végétation avec des jardins en pleine terre et la remise à ciel ouvert de la Drize qui s'écoulera entre deux îlots qui accueilleront 450 nouveaux logements et 2'900 emplois.

La qualité de l'espace public est une composante essentielle pour assurer des quartiers urbains apaisés et vivants. Avec la mise en service du Léman Express, les gares et les espaces environnants sont devenus des nouveaux lieux de vie pour les utilisateurs et utilisatrices de cette infrastructure. Le mobilier urbain, la signalétique, la construction de vélos-stations et la plantation de quelques 786 arbres pour un solde final positif de 166 arbres assurent à ces espaces une ambiance urbaine qui dépasse la simple fonctionnalité.

Enfin, dans un souci de maîtrise du développement territorial, le département du territoire a décidé de ne plus accorder momentanément de dérogations pour les projets de densification en zone villas au sens de l'article 59 al. 4 LCI. Le phénomène qui consiste à densifier de façon conséquente sa parcelle pour en agrandir la surface habitable a été multiplié par trois en cinq ans. Cette augmentation significative du nombre de logements construits, sans vision d'ensemble, en zone villa pose un certain nombre de questions en matière de qualité urbanistique: nombre de véhicules, morcellement du territoire, diminution de la qualité paysagère et des essences végétales. Le traitement des demandes de dérogation en lien avec cet article LCI reprendra une fois les conditions réunies sur certains axes stratégiques.

1.2. Innover en matière de politique sociale d'insertion professionnelle

Comme cela ressort du *Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève (2016)*, le cadre législatif existant est insuffisant pour favoriser efficacement et durablement le retour sur le marché primaire de l'emploi des bénéficiaires de l'aide sociale. Il en résulte que le taux d'aide sociale a connu une importante hausse durant les dix dernières années, passant de 15'267 bénéficiaires en 2008 à 29'104 en 2017 (+90,5%), soit près de 6% de la population genevoise. Cette hausse concerne particulièrement les jeunes

adultes, les professionnels de plus de 50 ans, ainsi que les personnes relevant du domaine de l'asile. Or, durant le même intervalle, le nombre d'emplois créés a connu, pour sa part, une forte croissance, passant d'un total de 271'812 EPT en 2008 à 319'394 en 2017 (+17,5%).

Pour faire face à ce paradoxe et contenir l'augmentation croissante de l'aide sociale, le Conseil d'Etat a pris, durant l'année 2019, les mesures suivantes:

- Sur la base du *Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève*, publié en 2016, des groupes de travail mandatés en 2018 par le Conseil d'Etat ont formulé des propositions dans les domaines du logement et de l'hébergement social, de l'employabilité et de la formation, ainsi que de la lisibilité des dispositifs sociaux et de la prévention de la précarité.
- Sur arrêté du Conseil d'Etat, une commission externe a été mandatée pour élaborer une proposition d'avant-projet de loi modifiant la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). Sous la présidence du Professeur Stéphane Rossini, cette commission, composée de vingt personnes représentatives du domaine, s'est réunie à dix reprises. Au terme de ses travaux, elle a remis un rapport à l'intention du Conseil d'Etat, sur la base duquel celui-ci entreprendra, en 2020, la refonte de la loi dans le but d'améliorer le dispositif d'insertion socio-professionnelle en renforçant notamment les possibilités de formation et de reconversion.
- Le département de la cohésion sociale a élaboré un dispositif pilote consistant en une prestation financière octroyée par l'Hospice général à des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans sans formation qui s'engagent dans un processus de préformation dans le cadre du dispositif interinstitutionnel CAP Formations. Elaborée durant l'année 2019 pour une entrée en vigueur en 2020, l'allocation de préformation (APF) a pour but de permettre aux jeunes sans ou en rupture de formation de retrouver une formation professionnelle en leur évitant de devoir émarger à l'aide sociale.
- Afin de renforcer les possibilités de formation et les chances d'insertion professionnelle des personnes réfugiées et admises à titre provisoire, le Conseil d'Etat a élaboré en collaboration avec le Secrétariat

d'Etat aux migrations de la Confédération, un Agenda intégration suisse consistant en un important dispositif réunissant les partenaires sociaux et l'ensemble des organismes concernés.

1.3 Renforcer le soutien aux chômeurs avec un accent en faveur des juniors et des seniors

Soutenir les jeunes et les chômeurs de 50 ans et plus est demeuré au cœur des priorités du Conseil d'Etat tout au long de l'année 2019. Ce dernier a soumis au parlement trois nouveaux projets de loi allant de ce sens, mais qui ont toutefois été refusés par une majorité de députés.

Le premier projet concernait l'allocation de premier emploi (APE), en complément aux mesures CAP Formations et Jeunes@Work. Cette allocation était destinée aux jeunes au terme de leur formation et en situation de difficulté pour trouver un premier emploi. Le principe consistait à financer 60% du salaire pendant six mois afin de renforcer leur attractivité sur le marché du travail. Les deux autres projets visaient à mettre deux nouvelles allocations à disposition des candidats de 50 ans et plus. D'une part, l'allocation cantonale complémentaire (ACC, dite A50+) avait pour but de favoriser l'engagement des personnes au bénéfice d'une décision fédérale d'allocation d'initiation au travail (AIT), en prolongeant de six mois la prise en charge de leur salaire, à hauteur de 40%. D'autre part, l'allocation-pont (APont), réservée aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage dans les trois ans précédant l'âge légal de la retraite, donnait droit à une rente de l'assurance vieillesse et survivants (AVS). Cela leur aurait permis d'éviter d'émarger à l'aide sociale.

Cela étant, le Conseil fédéral a présenté, en juin 2019, un projet qui répond aux mêmes préoccupations que les projets de lois susmentionnés du canton de Genève, à savoir assurer des prestations transitoires pour les chômeurs âgés avec un volet «prévention» (bilan de compétence, orientation professionnelle, mesures de réinsertion) et un volet «prestation transitoire» (sur le modèle des prestations complémentaires à l'AVS).

Le développement de compétences digitales constituant un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi genevois, le Conseil d'Etat a favorisé la mise sur pied de nouvelles formations numériques répondant aux besoins du marché. A la suite d'une enquête auprès d'entreprises de la place genevoise, une nouvelle formation digitale

a été mise sur pied par Réalise et l'office cantonal de l'emploi (OCE) impliquant des employeurs du secteur privé. Elle permet à des candidat-e-s non diplômé-e-s, mais passionnée-e-s par les nouvelles technologies, d'accéder à une formation pratique innovante de développeur web, sans nécessairement avoir exercé dans le secteur. Les premiers diplômés ont déjà été délivrés en 2019 par le conseiller d'Etat en charge de l'emploi.

Pour réinsérer les chômeurs résidant dans le canton et lutter contre le chômage de longue durée, le Conseil d'Etat a veillé à la stricte application de ses deux directives privilégiant l'engagement – à compétences égales – de demandeurs d'emploi. Il a également soutenu l'OCE dans le cadre de la mise en œuvre de l'obligation fédérale d'annoncer les postes vacants aux offices régionaux de placement (ORP) pour les professions dont le taux de chômage est supérieur ou égal à 8%.

L'efficacité de l'ensemble des activités déployées dans le domaine de l'emploi a été confirmée par les indicateurs de résultats fédéraux, qui se sont encore améliorés en 2019. Sur la plupart des indicateurs, Genève a même été plus performant que la Suisse.

1.4 Systématiser l'action policière préventive de proximité, de mobilité et de cybercriminalité

En matière de proximité, l'action préventive se décline de différentes manières, que ce soit par la police de proximité, notamment sous l'impulsion du coordinateur de la prévention, en partenariat avec les polices municipales, ou directement par ces dernières, à leur propre initiative. Dans les sept communes dotées d'un contrat local de sécurité (CLS), la coordination est plus aisée. Il n'est toutefois actuellement pas possible d'obtenir un inventaire complet des réalisations, ce qui rejoint l'un des constats de l'audit de la Cour des Comptes (N°148 : Audit de légalité et de gestion relatif au dispositif de police de proximité, du 25.06.2019). Plus globalement, la question de la coordination entre police cantonale et polices municipales n'a pas encore obtenu de réponse optimale. A la suite des recommandations de la Cour des Comptes, une analyse impliquant les communes a débuté afin de poser les bases d'un dispositif durable et amélioré en matière de sécurité de proximité.

Sur le plan de la sécurité de la mobilité, la mise en œuvre de la loi d'investissement 12240 visant à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic se poursuit.

En particulier, la mise en production d'un radar semi-stationnaire permet de renforcer la sécurité de manière ponctuelle à des endroits sensibles, notamment lors de chantiers. Fait réjouissant, l'augmentation des véhicules contrôlés ne se traduit pas par une augmentation des véhicules en infraction. En collaboration avec la centrale régionale de gestion du trafic, un nouveau dispositif a été déployé à la fin 2019, visant à lutter contre les entraves sur les carrefours. La présence d'agents de sécurité privée doit permettre de fluidifier le trafic en amont des carrefours les plus fréquentés. Sur un autre plan, une attention particulière est portée aux nouveaux modes de déplacement, notamment les trottinettes électriques. Les campagnes de prévention seront renforcées à l'avenir, en particulier dans ce domaine.

Les infractions commises au moyen de l'informatique et relevant de la cybercriminalité augmentent fortement. Les moyens de prévention seront renforcés, à la fois sur le plan local (voir www.ge.ch/criminalite-internet/mesures-prevention-internet par exemple), en tenant compte des publics cibles, et, de manière coordonnée, sur le plan fédéral. De nombreuses initiatives existent; il s'agit de leur donner une meilleure visibilité. Les moyens d'enquête et de répression doivent également être augmentés, que ce soit pour la formation des enquêteurs, la collecte du renseignement ou l'analyse des phénomènes sériels. Dans ce but, les polices romandes se sont dotées d'un Centre de compétence cyber (CCC) qui est hébergé à Genève par la police judiciaire, à la brigade de criminalité informatique et à la brigade de renseignement criminel. Les cantons romands financent deux postes dans ce cadre, l'un de policière et l'autre d'analyste.

1.5 Promouvoir la désistance et la réinsertion des personnes détenues

Déploiement du concept de réinsertion

Depuis sa présentation en fin d'année 2017, le concept de réinsertion a vu l'ensemble de ses axes se déployer. La volonté consiste à les développer de manière uniforme, afin de proposer une approche plurielle destinée à placer la personne détenue au centre du dispositif pour répondre au mieux à ses besoins, avec comme but final la réinsertion, la désistance et la prévention de la récidive.

Un accent particulier a été mis sur la création et l'accréditation par l'office de formation professionnelle et continue (OFPC) des ateliers en établissements pénitenciers. Pour ce faire,

cinq filières professionnelles transverses à l'ensemble des établissements ont été conçues, afin de permettre à la personne détenue de commencer et/ou continuer une formation certifiante et de la poursuivre, même si elle devait être transférée dans un autre établissement du canton.

A ce stade, plusieurs ateliers, dans trois établissements pénitentiaires genevois, ont été accrédités et ont commencé à former des personnes détenues, dont certaines ont d'ores et déjà obtenu des certifications. Les résultats s'avèrent très positifs, avec un très haut taux de réussite aux examens et les félicitations des experts qui saluent l'excellente qualité de la préparation des apprenants.

Le déploiement du concept se poursuit selon la planification par l'accréditation de nouveaux ateliers, ainsi que le développement de nouvelles filières métiers, avec l'appui de l'OFPC et le concours des métiers professionnels concernées.

Par ailleurs, l'office cantonal de la détention a amélioré la prise en charge socio-éducative des personnes détenues en déployant un nouvel outil d'évaluation. Cet outil permet de mieux cerner les besoins de celles-ci dans leurs projets futurs, mais également de les questionner sur leur position dans la société avec un curseur spécifique sur leurs problèmes potentiels (addictions, relations familiales par exemple) et leur positionnement par rapport aux actes qu'elles ont commis.

Cet outil propose un suivi individuel complexe avec plusieurs ateliers, dont une prise en charge groupale pour travailler de manière collective sur des thématiques précises (gestion des conflits, perspectives futures par exemple).

Aujourd'hui, l'évaluation et la prise en charge des personnes détenues restent individuelles, mais elles vont être déployées dès mars 2020 en atelier groupal. Le travail consiste actuellement à œuvrer à la bonne concordance des besoins de la personne détenue afin de lui proposer des groupes homogènes dans leurs attentes et perspectives.

L'office cantonal de la détention a mis en œuvre les formations nécessaires pour permettre aux agents de détention de s'impliquer directement et de manière interdisciplinaire avec les intervenants socio-judiciaires dans la prise en charge et le suivi des personnes détenues en vue de leur retour dans la société.

1.6 Promouvoir l'égalité et lutter contre les violences de genre

Les actions en vue de renforcer le dispositif de promotion de l'égalité et de lutte contre les violences de genre ont été guidées par un souci de cohérence avec la mise en œuvre de la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul), entrée en vigueur en avril 2018. Cette dernière reconnaît l'articulation entre les problématiques d'inégalités entre femmes et hommes et de violences de genre, et préconise une approche intégrée (prévention, protection, et poursuite).

L'avant-projet de loi sur l'égalité et la lutte contre les violences de genre (LELVDG) a été élaboré et a fait l'objet d'une consultation interdépartementale. Une consultation élargie est prévue durant le premier semestre de 2020.

Les travaux relatifs à l'élaboration d'un plan d'action cantonal en matière de prévention et de lutte contre les violences domestiques et les violences de genre se sont poursuivis. L'institution en cours d'année de la commission consultative sur les thématiques liées à l'orientation sexuelle, l'identité de genre et l'expression de genre permet d'intégrer au plan d'action des propositions émanant de cette dernière. Une version finale couvrant les thématiques des violences domestiques, des violences envers les femmes et des violences en raison de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et de l'expression de genre sera présentée courant 2020.

Le plan d'action de l'égalité au sein de l'administration cantonale a été reconduit et sa mise en œuvre s'est poursuivie, sous l'égide d'un groupe de travail interdépartemental présidé par le bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences. Afin d'assurer une mise en œuvre efficiente et optimale du plan d'action et d'associer tous les départements à celle-ci, le Conseil d'Etat a décidé d'élargir le groupe de travail interdépartemental afin d'y inclure un-e représentant-e de chaque département. Ce plan d'action comprend cinq axes d'intervention :

- la promotion d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux postes d'encadrement et dans les commissions officielles;
- la promotion de la conciliation des vies professionnelle et privée;
- l'assurance d'un système de rémunération exempt de discrimination en raison du sexe;
- la prévention du harcèlement sexuel;

- la prévention des discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

Enfin, face au constat que les choix dans le domaine de la formation sont encore fortement influencés par le genre et afin de promouvoir une représentation plus équilibrée des sexes dans les filières MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), le Conseil d'Etat a validé les mesures et indicateurs proposés dans le plan d'action, ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

1.7 Renforcer l'accessibilité au service public pour tous

La problématique du non-recours aux prestations, en particulier sociales, reste vivace. Dans sa volonté de mener une politique proactive d'information et d'accessibilité aux prestations publiques, l'Etat a voulu disposer d'une cartographie des inégalités territoriales. Il a pour cela relancé en mars 2019 le Centre d'analyse territoriale des inégalités (CATI-GE), dont le rapport paru début 2020 servira de boussole en vue de mener des politiques de proximité efficaces, capables de réduire les inégalités et renforcer l'accès aux droits.

Dans cette perspective, les communes, collectivités locales par nature, et les associations jouent un rôle essentiel aux côtés du canton. Leur échelon les rend en effet propres à intervenir au plus près des besoins d'une population. C'est dans cet esprit qu'une délégation progressive de certaines tâches d'orientation ou de délivrance et de suivi des prestations sociales est envisagée en collaboration avec les communes. Dans cette perspective, la commission de refonte de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI), mandatée sur arrêté du Conseil d'Etat et présidée par le Professeur Stéphane Rossini, a proposé un avant-projet de loi visant à réduire le non-recours en renforçant l'information et l'orientation sociales grâce à une collaboration plus étroite avec les communes. C'est dans le même esprit de collaboration avec les communes que le canton a entrepris de concrétiser la loi sur la politique de cohésion sociale en milieu urbain (LCSMU), avec pour objectif de faciliter l'accès au service public pour tous.

Suite au *Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève (2016)*, un groupe de travail a été mandaté en 2018 par le Conseil d'Etat pour formuler des propositions concernant la lisibilité des dispositifs sociaux. Les pistes proposées visent à créer des lieux d'information

et d'accueil pour améliorer la compréhension des prestations sociales existantes par les personnes les plus fragilisées. Elles ont également pour objectif de simplifier les rapports entre les services publics et la population pour faciliter la compréhension des prestations, des conditions d'accès, des actes et du langage administratifs.

Le renforcement de l'accessibilité au service public numérique s'est matérialisé par plusieurs campagnes de sensibilisation, telles que:

- des présentations du canton à un colloque en mai intitulé «Pour une cyberadministration accessible à tous», puis lors d'une table ronde en novembre consacrée à l'accessibilité des services publics numériques;
- la tenue d'un stand consacré aux e-démarches aux Automnales visant à accompagner le citoyen dans sa première expérimentation des services publics numériques;
- la mise à disposition de quatre e-kiosques (vélos triporteurs équipés) permettant au personnel de l'administration cantonale d'aller à la rencontre des citoyens et de les accompagner dans leur première expérimentation des services publics numériques.

Parmi les nouveautés en matière de prestations sociales, le chèque annuel de formation est désormais accessible depuis octobre 2019 par le biais des e-démarches. En passant par cette plateforme, les demandeurs reçoivent immédiatement la décision du service des bourses et prêts d'études (SBPE).

Enfin, en matière sportive, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement concernant l'octroi de subventions en faveur de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants. Ce règlement permettra de soutenir des projets en lien avec l'accès au sport par les populations migrantes, les populations en situation de handicap et les personnes âgées. La politique cantonale d'accès au sport pour tous a pour but de rendre accessible au plus grand nombre une activité physique et sportive adaptée. Dans le domaine culturel, les soirées Relax ont marqué dès le printemps 2019 la volonté de l'Etat, en collaboration avec des institutions culturelles partenaires, de favoriser l'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap. L'ouverture qui naît à l'occasion d'un événement culturel en fait une plateforme à valeur ajoutée pour favoriser la rencontre entre les publics

et sensibiliser le grand public à la notion de différence et d'inclusion.

1.8 Renforcer la loyauté dans les relations du travail

Genève se distingue par un consensus très large en faveur d'une politique offensive de contrôle de son marché du travail. L'Etat et les partenaires sociaux sont unanimes dans la lutte contre la sous-enchère salariale et sociale et, partant, la concurrence déloyale.

Si la très grande majorité des entreprises respectent le cadre légal, force est de constater que certains acteurs ont fait de la sous-enchère salariale et de la concurrence déloyale leur modèle d'affaire. Ces situations appellent une réaction immédiate et ferme.

En 2019, une coordination renforcée a ainsi été mise en place entre la police, les offices concernés - en particulier l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) et l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) - et les partenaires sociaux, à savoir l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et les commissions paritaires. Elle permet de déclencher, si nécessaire, des actions rapides et coordonnées.

Cette nouvelle manière de procéder a notamment été appliquée dans les cas de soupçon d'infraction grave sur des chantiers publics. Suite à une intervention commune de la police et de l'OCIRT sur un chantier public, l'OCIRT a ainsi prononcé, pour la première fois en juin 2019, une décision de refus d'accès au chantier en vertu de l'art. 2, al. 4 de la loi autorisant le Conseil d'Etat à adhérer à l'accord intercantonal sur les marchés publics (L-AIMP). Cette nouvelle disposition, entrée en vigueur en décembre 2017, prévoit, pour les marchés de la construction, la possibilité de refuser l'accès au chantier à une entreprise en cas de refus de collaborer avec les instances de contrôle ou en cas de soupçons d'infraction grave. Toutefois, l'entreprise concernée a recouru contre la décision de l'OCIRT et obtenu, auprès de la chambre administrative de la cour de justice (CACJ), la restitution de l'effet suspensif à titre de mesures préprovisionnelles. La décision de la CACJ a eu pour conséquence que l'entreprise concernée a pu reprendre les travaux.

Le Conseil d'Etat a constaté que, pour être efficace, la mesure de refus d'accès au chantier doit pouvoir être déployée avec effet immédiat. La suspension immédiate de l'entreprise permet

en effet de geler une situation le temps de procéder aux contrôles et aux investigations nécessaires. Le Conseil d'Etat a ainsi présenté au Grand Conseil un projet de loi prévoyant qu'une décision de refus de chantier soit désormais immédiatement exécutoire. Au vu du risque qu'une situation grave sur un marché public se représente, le Grand Conseil a accepté de traiter ce projet de loi en urgence avec discussion immédiate et a adopté à l'unanimité, le 12 septembre 2019, la modification proposée.

Enfin, le Conseil de surveillance du marché de l'emploi (CSME) a examiné les problèmes d'application relatifs à la politique générale du marché du travail. A ce titre, il lui incombait notamment de surveiller et de coordonner l'activité des commissions et sous-commissions prévues à l'article 16 de la loi sur le service de l'emploi et de la location de services (LSELS), ainsi que d'exercer les compétences qui lui sont dévolues par la loi sur l'inspection et les relations du travail, du 12 mars 2004.

Entre le 1^{er} décembre 2018 et le 30 novembre 2019, le Conseil a tenu sept séances. A chaque séance, il a reçu les informations les plus récentes sur l'évolution du marché du travail.

Le CSME a abordé les rapports de contrôles sectoriels de sous enchère salariale, les conventions collectives de travail (CCT) et contrats type de travail (CTT).

2. Interaction

2.1 Déterminer la nouvelle fiscalité des entreprises

La réforme de la fiscalité des entreprises représentait un enjeu majeur de cette législature. Le 19 mai 2019, les Suisses-ses et les Genevois-es ont approuvé la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA), ainsi que la loi cantonale sur l'imposition des personnes morales (LIPM) (RFFA). Le Conseil d'Etat s'est réjoui de ce résultat positif. Ces textes sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Grâce à cette réforme qui supprime les privilèges fiscaux (statuts) accordés à certaines entreprises dont l'essentiel des activités se déroulent à l'étranger, la Suisse est désormais en conformité avec les normes internationales. Ces changements contribuent également à la stabilité juridique et fiscale propice à la compéti-

tivité de la place économique genevoise ainsi qu'au maintien des emplois et des recettes fiscales.

La réforme en un coup d'oeil

Au plan cantonal, la réforme se concrétise en premier lieu par la suppression des régimes fiscaux privilégiés, applicables sur le plan cantonal et communal (ICC) et propose de nouvelles mesures pour préserver la compétitivité des entreprises.

Impôt sur le bénéfice

Dès le 1^{er} janvier 2020, les sociétés de capitaux et coopératives sont taxées au même taux d'imposition effectif. Ce taux variera légèrement en fonction de la commune de situation de la société. Par exemple, en Ville de Genève, le taux effectif est de 13,99% (ICC et IFD) compte tenu des centimes additionnels cantonaux et communaux 2015.

Incitations fiscales pour l'innovation

- Introduction d'une *patent box*. La *patent box* permet une imposition des bénéficiaires nets provenant de brevets et de droits comparables avec une réduction de maximum 10%.
- Déduction pour les activités de recherches et de dépenses (R&D). Une déduction supplémentaire pour les activités de R&D est mise en œuvre à hauteur de 50%.
- Limitation de la réduction fiscale maximale.

La réforme introduit une limitation aux allègements inhérents à la *patent box* et à la déduction pour les activités de recherches et de dépenses (R&D) à 9% du bénéfice imposable.

Impôt sur le capital

Avec cette réforme, Genève introduit un taux réduit effectif d'environ 0,001% compte tenu des centimes additionnels cantonaux et communaux applicables à la part du capital lié aux brevets, aux participations, aux droits comparables et aux prêts intra-groupe.

Imposition des dividendes

A Genève, l'imposition partielle des rendements de participations qualifiés détenus dans la fortune privée est fixée à 70% et à 60% pour les participations détenues dans la fortune commerciale.

Imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital

La réforme de la fiscalité définit l'imputation maximale de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur

le capital de la manière suivante: 8'500 francs en 2020; 25% en 2021; 50% en 2022; 75% en 2023; 100% dès 2024.

Mesures en faveur de la population

Ce projet de réforme tient également compte de la volonté de garantir une compensation sociale appropriée.

Au niveau fédéral, un nouveau souffle est donné à l'AVS qui bénéficiera d'un financement additionnel de 2 milliards de francs.

Au niveau cantonal, l'adoption du contre-projet à l'initiative 170 «pour des primes d'assurance-maladie plafonnées à 10% du revenu ménager» permet d'augmenter le montant des subsides d'assurance-maladie et de soulager la classe moyenne. Des mesures en faveur des structures d'accueil de la petite enfance et de l'accueil de jour ont également été prises.

Cette réforme est un compromis équilibré et constitue une réussite majeure du programme de législation.

2.2 Renforcer les compétences communales et prévoir une répartition plus équitable des charges et des ressources

Le Conseil d'Etat a poursuivi ses travaux en vue de renforcer, d'une part, les compétences communales et d'autre part de répartir de manière plus équitable les charges et les ressources entre le canton et les communes. Pour favoriser l'avancement de ces travaux, il a constitué début 2019 une délégation du Conseil d'Etat aux communes, composée de trois magistrats.

Cet objectif part du constat que Genève est le canton suisse où les communes assument le moins de tâches publiques, celles-ci étant à plus de 80% centralisées au niveau du canton. Il en résulte deux conséquences. La première est que les prestations ne sont pas toujours délivrées au niveau de proximité le plus approprié. La seconde est liée au fait que le canton monopolise les charges dites «dynamiques», à savoir celles dont la progression, en termes de coût, est nettement plus rapide que celle des recettes. Il s'agit en particulier des coûts de la politique sociale au sens large, à savoir notamment l'aide sociale financière au sens strict, les subsides LAMal, les prestations complémentaires AVS/AI, les aides au logement, les tâches liées au vieillissement de la population, à la santé, etc.

Sur ce point, le Conseil d'Etat a avancé dans son objectif d'obtenir une contribution commu-

nale à ces charges dynamiques. Le plan financier quadriennal 2019-2022 fixait l'objectif d'une baisse de charge, pour le canton, de 90 millions de francs dès 2022, un montant à considérer en regard des plus de 200 millions de francs d'excédents cumulés des communes aux comptes 2018. L'Association des communes genevoises (ACG) a refusé, début 2019, d'entrer en matière sur cette dynamique. Malgré ce refus, le Conseil d'Etat a préparé un avant-projet de loi, mis en consultation en juin 2019. Cet avant-projet prévoit à terme une contribution communale de 90 millions de francs par an aux charges dynamiques, contribution perçue par «écrêtage» d'une partie des plus hauts revenus des communes ayant la plus forte capacité contributive.

Cet avant-projet de loi a lui aussi suscité une réaction de non-entrée en matière de l'ACG. Toutefois, dans l'intervalle, la délégation du Conseil d'Etat aux communes et le comité de l'ACG ont engagé un nouveau dialogue, débouchant sur un protocole d'accord selon lequel canton et communes s'accordent pour étudier des pistes de tâches et de compétences pouvant être transférées aux communes, de manière à conduire à une baisse de charges pour le canton. Ce protocole d'accord, qui propose une alternative au projet de loi d'écèlement, fixe une méthodologie qui doit conduire à dégager des options crédibles d'ici à la fin du premier semestre 2020.

Simultanément, le département de la cohésion sociale (DCS) a engagé un dialogue avec les communes pour les accompagner dans la mise en œuvre de la loi sur la répartition des tâches (1^{er} train), votée en mars 2016, qui leur confie des tâches de proximité en matière d'aide aux personnes âgées. Plusieurs projets en ce sens ont démarré dans certaines communes. Le DCS, en collaboration avec la direction générale de la santé et dans le respect de l'autonomie communale, propose ainsi son appui aux communes qui cherchent des réponses appropriées à cet enjeu majeur que représente le vieillissement de la population, notamment en termes de maintien du lien social, de lutte contre l'isolement et de soutien aux tâches de la vie quotidienne. Il observe avec intérêt qu'une définition en quatre axes des prestations de base se dessine dans plusieurs communes:

- l'identification de la précarité (prendre contact avec les personnes âgées, établir un rapide diagnostic sur leur degré d'autonomie en matière administrative, alimentaire, ménagère ou de vie sociale);

- orientation sociale (informer les personnes sur les prestations auxquelles elles peuvent avoir droit, information aux proches-aidants);
- lutte contre l'isolement (visites à domicile, clubs des aînés, activités associatives);
- aide aux tâches de la vie quotidienne (tâches ménagères, repas, appui administratif).

2.3 Concrétiser le changement d'échelle en matière de mobilité

D'ici à 2030, la population de l'agglomération franco-valdo-genevoise devrait atteindre 1,25 million d'habitants avec un bassin d'activités comptant 645'000 emplois. Les défis sont à la mesure de cette forte croissance démographique et économique, la mobilité représentant un des leviers majeurs de l'attractivité et du développement de notre région.

Dans ce domaine, les objectifs du Conseil d'Etat se déploient autour de trois axes prioritaires : accompagner la mise en service du Léman Express (LEX); développer les infrastructures de transport et concrétiser les projets d'agglomération; accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE) en priorisant la mobilité douce et les transports publics dans les centres urbains.

S'agissant du LEX, sa mise en service, le 15 décembre 2019, a été globalement un succès, et ce malgré l'extrême complexité de l'opération et nonobstant le mouvement de grève côté français, qui a partiellement amputé le réseau transfrontalier durant sa phase de démarrage. Cette mise en service avait été activement préparée tout au long de l'année, avec la mise en œuvre de nombreuses mesures d'accompagnement. Outre la réorganisation et le développement des réseaux opérés autour des nouvelles stations ferroviaires, le Conseil d'Etat vise à encourager activement le report modal et les changements d'usage. Dans ce contexte, la maîtrise du stationnement représente un enjeu-phare. Un important projet de loi du Conseil d'Etat visant à assouplir les règles de compensation des places de parking supprimées afin de fluidifier la circulation et de privilégier les transports publics et la mobilité douce, tout en favorisant les activités des transporteurs professionnels, a été largement adopté par le Grand Conseil en septembre 2019. Il a par la suite fait l'objet d'un référendum et sera donc soumis au peuple en 2020. D'autres actions en cours visent à réduire progressivement les

places à destination des pendulaires dans les parkings publics, renforcer le contrôle de l'occupation des places en voirie et encourager le développement des plans de mobilité d'entreprise.

Parallèlement au lancement du LEX, l'inauguration de la ligne de tramway 17 Annemasse-Lancy Pont Rouge a représenté un jalon important dans la réalisation des projets d'agglomération soutenus par la Confédération. Le Conseil d'Etat fixe en tête de ses priorités l'accélération de leur concrétisation, au vu des contributions financières en jeu, indispensables au développement du Grand Genève. Cette mise en service marque également le retour du tramway à l'échelle transfrontalière, dont la deuxième étape est d'ores et déjà planifiée vers St-Julien à fin 2023, après l'extension de la ligne 15 Palettes-Ziplo, tandis qu'une troisième est souhaitée vers Ferney, dans le sillage de son prolongement de la Place des Nations au Grand-Saconnex à fin 2024. Quant aux travaux de la ligne 14 vers Bernex-Vailly, démarrés en 2019, ils accompagneront dès leur achèvement à fin 2020 les développements urbains dans le secteur.

Afin de garantir le financement de l'ensemble des projets prévus et d'en assurer le développement dans les temps, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil en 2019 la loi cadre des mesures du projet d'agglomération de troisième génération, ainsi qu'un train de lois relatif au réseau des transports publics.

En matière d'infrastructures routières, outre la poursuite des travaux de la route des Nations et du barreau Mon Idée – Communaux d'Ambilly (MICA) ainsi que la requalification de la route de Suisse à Versoix, le refus par le Grand Conseil d'octroyer les crédits liés aux liaisons de Genève Sud impose de revoir de façon transfrontalière l'ensemble de la mobilité dans cette zone sensible.

La première partie du U lacustre sur la rive gauche, avec des capacités routières et cyclables améliorées, a été achevée en 2019. Il s'agit d'une étape importante dans la réalisation de la moyenne ceinture routière destinée à supprimer le transit indésirable au cœur de Genève. Afin de renforcer les effets de la nouvelle «colonne vertébrale» créée par le LEX, le Conseil d'Etat souhaite que la mise en œuvre de la LMCE soit accélérée en améliorant la vitesse commerciale des TPG et en priorisant la mobilité douce dans l'hyper-centre et les centres urbains. Le nouveau plan d'actions pour la mobi-

lité douce, rendu public en octobre 2019, vise à accélérer la réalisation de pénétrantes cyclables et de voies vertes, tout en assurant la cohérence et la continuité cyclable.

2.4 Relancer les relations entre secteur public et privé dans la santé et renforcer les collaborations régionales

La nouvelle liste hospitalière, issue du rapport de planification sanitaire 2020-2023 et valable dès le 1^{er} janvier 2020, donne une place accrue aux établissements privés pour la prise en charge des cas somatiques aigus en milieu stationnaire. Les cliniques privées pourront désormais accueillir, sans limite de volume mais dans les limites de leurs disponibilités, les patients ne bénéficiant que de l'assurance-maladie de base dans les prestations pour lesquelles elles sont inscrites. Elles participent ainsi pleinement à la couverture des besoins en soins aigus de l'intégralité de la population genevoise qui, d'ici 2023, devrait croître de 1,6% par an.

Dans le domaine ambulatoire, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) et le groupe Hirslanden ont annoncé leur décision de s'associer dans un partenariat public-privé pour la création, à l'horizon 2024, d'un centre de chirurgie ambulatoire. Il s'agira de construire, en partenariat avec la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG), un bâtiment dédié à la chirurgie ambulatoire. Ce partenariat public-privé d'envergure permettra d'atteindre ou dépasser le seuil de rentabilité du centre, qui se situe à 9'000 interventions, et de répondre de manière coordonnée et efficiente à la demande croissante dans le domaine de la chirurgie ambulatoire.

L'association CARA, dont l'assemblée générale est présidée par le conseiller d'Etat en charge du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, réunit les cantons de Genève, du Valais, de Vaud, de Fribourg et du Jura autour de la promotion de la cybersanté et de son développement en Suisse occidentale. Par ce biais, elle participe à l'effort des cantons membres dans la mise en œuvre de leurs politiques de santé publique, et notamment dans la mise à disposition d'un dossier électronique du patient (DEP) certifié selon les règles de la Confédération. A ce titre, en 2019, CARA a signé un accord de partenariat technique avec La Poste en vue de mettre en place la plateforme de cybersanté qui hébergera le DEP dès 2020.

2.5 Anticiper le vieillissement de la population et intensifier la prévention

Entre 2020 et 2040, il faut s'attendre à une augmentation de la population de l'ordre de 64'000 personnes, dont plus de 18'000 seront des personnes âgées de 80 ans ou plus.

La politique de maintien à domicile soutenue par le canton de Genève a des effets visibles: 35,6% des personnes âgées de 80 ans ou plus ont eu recours à ce type de soins en 2017, contre 28% en moyenne suisse. Etant donné la part croissante des personnes de 80 ans ou plus dans la population, les heures de soins à domicile continueront d'augmenter, à un taux estimé à 2,3% par an en moyenne. Malgré cette politique volontariste, le manque de lits d'EMS reste important. En tenant compte des projets de constructions ou d'agrandissements de structures existantes, le besoin net en lits de long-séjour s'élève à 209 unités à l'horizon 2023. Ce manque sera difficile à combler compte tenu des délais de construction.

De façon générale, le canton a augmenté sa capacité à répondre aux besoins en soins de la population. Les contrats de prestations, tant avec les HUG qu'avec l'imad, prévoyaient des progressions de prestations. Le canton a par ailleurs renouvelé ces deux importants contrats en 2019 pour couvrir les années 2020 à 2023. Les augmentations inscrites dans ces contrats correspondent elles-aussi au Rapport cantonal de planification sanitaire 2020-2023 adopté en décembre 2019.

Les structures intermédiaires jouent un rôle important dans le réseau de soins, par leur capacité à retarder ou à préparer une institutionnalisation, tout en évitant des séjours hospitaliers inadéquats. Dans les foyers, le besoin en places est estimé à 150, soit treize de plus qu'en 2017. Compte tenu des ouvertures de foyers prévues jusqu'en 2023, le besoin net en places à cet horizon est largement couvert. Ainsi, en 2019, le nombre total de places en foyer s'élevait à 166, soit quatorze de plus qu'en 2018, incluant les quatre places de nuit en foyer spécialisé. Pour les unités d'accueil temporaire de répit (UATR), malgré des ouvertures réalisées ou prévues jusqu'en 2023, il reste encore à couvrir un besoin net en lits de 21 unités à l'horizon 2023. En effet, en 2019, seul un lit UATR supplémentaire a été ouvert en EMS alors que le nombre des lits UATR gérés par l'imad est resté stable. En 2020, la situation devrait s'améliorer notamment grâce à l'ouverture de

la structure de l'Adret, qui, outre des logements de type immeuble avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), proposera huit lits UATR, mais aussi grâce à l'ouverture de quatre lits de répit à la Maison de retraite du Petit Saconnex.

Le canton poursuivra également l'accompagnement des projets de construction d'immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA), afin de répondre au souhait des personnes âgées de vivre le plus longtemps possible chez elles et dans les meilleures conditions. Les projets à l'horizon 2023 couvriront largement les besoins estimés. Il est à relever qu'en 2019 le nombre total de logements IEPA s'élevait à 1'537, soit 98 de plus qu'en 2018.

En sus du développement des constructions et des structures dédiées aux personnes âgées, le canton conduit trois plans dont les objectifs découlent de la politique de maintien à domicile et qui visent à la fois les aînés et leurs proches. Il s'agit:

- du programme soins palliatifs, validé et présenté fin octobre 2019, et dont les priorisations des actions et des objectifs sont en cours;
- du plan cantonal Alzheimer, dont les axes sont liés à la formation des professionnels et des proches, à la promotion des directives anticipées, à l'amélioration de la coordination et au soutien des proches sont déployés;
- du programme de soutien Proches aidants pour lequel les mesures suivantes sont en place : ligne téléphonique Proch'info, carte d'urgence proche aidant, plateforme pour la relève à domicile, programme de formation pour les proches aidants, amélioration de l'offre de répit à domicile et hors domicile.

Un projet pilote appelé Cogeria a démarré début 2019, dans le but de détecter précocement la fragilité gériatrique à domicile et d'éviter ainsi des hospitalisations inutiles. Actif pour le moment sur la rive droite, Cogeria doit se développer en 2020 et ambitionne de couvrir l'ensemble du canton dès 2021. Il s'agit là d'un pivot important du maintien à domicile, qui s'articule en collaboration avec les soins à domicile, les hôpitaux universitaires et Pro Senectute notamment.

Dans la perspective de la préparation à l'institutionnalisation lorsque celle-ci ne peut plus être

évitée, le canton a réfléchi, en collaboration avec les soins à domicile et quelques EMS, à un concept spécifique d'accueil en lits de répit en EMS complémentaire à celui proposé par l'imad, plus orienté vers la prise de contact avec une vie en établissement médicalisé.

Genève participe également à un groupe de travail intercantonal romand qui a pour objectif d'étudier un changement d'outil d'évaluation des soins de longue durée, afin d'améliorer la cohérence entre les soins à domicile et les EMS et de valoriser l'aspect clinique des prises en charges longues et complexes de la personne âgée.

Enfin, par le biais de l'axe six du plan cantonal de promotion de la santé, le canton poursuit ses actions pour encourager les personnes âgées à entretenir leur santé, en promouvant par exemple l'activité physique, une nutrition adaptée et en luttant contre l'isolement social.

2.6 Soutenir l'enfance et la jeunesse

La nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, entrée en vigueur en 2018, permet à notre canton de renforcer sa politique de soutien à l'enfance et à la jeunesse en s'appuyant sur un dispositif de protection, de prévention et de promotion de la santé, d'encouragement et de participation. Le règlement d'application de cette loi sera soumis à consultation au 1^{er} semestre 2020 et devrait entrer en vigueur à la rentrée scolaire 2020.

A cette date, au lendemain du trentième anniversaire de la convention des droits de l'enfant commémoré en 2019, Genève devrait disposer d'un conseil de la jeunesse permettant aux jeunes de s'exprimer sur les enjeux qui les intéressent et à faire l'expérience de la citoyenneté. Dans la même perspective, des instances participatives destinées aux élèves seront créées au sein des établissements scolaires des degrés primaire et secondaire I et II.

Dans le domaine de la protection des mineurs, la réflexion est en cours pour renforcer le dispositif afin d'améliorer la qualité de prise en charge des situations dans le respect des enfants, des familles et des professionnels.

Parmi les 6'900 mineurs suivis par le service de protection des mineurs (SPMi) sur une année, 90% des enfants le sont par le biais de mesures ambulatoires en relation étroite avec les parents, à travers l'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO). Le placement constitue

ainsi l'exception puisque moins de 10% de l'ensemble des situations suivies amènent à prendre ce type de mesure en accord avec le tribunal des mineurs ou le tribunal de l'adulte et de l'enfant. En matière de placement, les efforts se poursuivent pour augmenter le nombre de places en foyer, afin d'éviter autant que possible les hospitalisations sociales. En outre, la création d'un foyer thérapeutique pour jeunes en grande difficulté psychique et de comportement est en cours.

Un nouveau sujet a particulièrement émergé ces dernières années, relatif aux divorces et séparations parentales impliquant l'organisation des modes de garde des enfants entre les parents. Une réflexion sera menée avec l'ensemble des acteurs concernés, dont les représentants des parents, pour renforcer et compléter le dispositif de prévention des conflits parentaux. Il s'agira en particulier de définir les actions utiles et nécessaires permettant d'aboutir à un accord des parents en amont, sans recourir à la judiciarisation des conflits et à l'octroi de curatelles concernant leur enfant.

En parallèle, la révision de la gouvernance et du fonctionnement du SPMi se poursuit. Ce travail vise d'une part à affiner les modes d'intervention du SPMi mais également à revisiter les liens avec ses partenaires. L'objectif est de permettre aux intervenants en protection de l'enfance de travailler au plus près des familles et des enfants en vue de garantir une prise en charge concertée autour de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Enfin, au 1^{er} janvier 2020, la nouvelle loi sur l'accueil préscolaire entrera en vigueur et la fondation pour le développement de l'accueil préscolaire, composée de représentants des communes, du canton et des associations professionnelles d'employeurs, sera créée. L'introduction d'une contribution des employeurs et d'un premier soutien du canton permettra de développer le nombre de places en crèche et en accueil familial de jour.

2.7 Renforcer le rôle de la culture comme moteur du vivre-ensemble

La culture constitue un moteur du vivre-ensemble et de l'harmonie territoriale, en ce sens qu'elle s'insinue dans la société entière et dans toutes les communes, en favorisant le lien. Grâce à une offre diversifiée et reconnue, elle contribue par ailleurs au rayonnement de notre canton. Le Conseil d'Etat s'est engagé à favoriser un accès élargi à la culture, dans un but à la fois d'épanouissement personnel et d'intégration sociale.

Au cours de l'année écoulée, l'accent a été porté sur l'extension de l'offre culturelle à l'attention des populations qui n'y ont pas facilement accès pour des raisons pouvant être liées soit à leur statut administratif, soit à leur situation sociale ou à une situation de handicap, sur le modèle de ce qui a été fait dans le domaine du sport.

En 2019, l'initiative 167 «Pour une politique culturelle cohérente» a été plébiscitée par 83% des suffrages exprimés. Ce résultat illustre l'attente d'un réexamen des missions du canton. La mise en œuvre de cette initiative constitutionnelle sera concrétisée par le biais d'un projet de loi en 2020.

Par ailleurs, le département de la cohésion sociale a préparé en 2019 un avant-projet de message sur la culture conformément à la loi sur la culture. La mise en consultation de cet avant-projet a mis en évidence la nécessité d'y apporter des modifications. Un nouveau texte sera élaboré en 2020 en étroite collaboration avec le Conseil consultatif de la culture.

Un effort particulier a été consenti avec plusieurs communes et partenaires pour mener l'art hors de ses espaces de contrainte, soit dans des lieux publics et dans des quartiers sensibles, ainsi que, progressivement, dans les nouvelles gares du Léman Express. Le canton promeut des compagnies et artistes et favorise la diffusion de leur travail. Il engage une politique active de soutien au livre et de promotion de la lecture. Il entend favoriser les tournages de films à Genève, activité dont les retombées économiques favorables ont été démontrées en 2019 par une étude qu'il a cofinancée par le biais de la fondation romande pour le cinéma Cineforum.

2.8 Accroître la qualité de vie et protéger l'environnement

L'année 2019 aura connu des étapes déterminantes en matière d'amélioration de la qualité de l'air. Le Conseil d'Etat a approuvé le nouveau règlement cantonal sur la gestion des épisodes de pics de pollution de l'air visant à mettre en œuvre la loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur la protection de l'environnement. Ces dispositions permettent d'instaurer à Genève un nouveau dispositif d'urgence en cas de pics de pollution atmosphérique. Ainsi, en vue d'assurer au mieux la protection de la santé en prévenant autant que possible les hausses temporaires de la pollution atmosphérique, le canton de Genève se dote d'une mesure appelée «circulation

différenciée». Grâce à cette disposition, lorsqu'une péjoration de la qualité de l'air est confirmée ou prévue à court terme, la circulation des véhicules les plus polluants sera interdite de 6h à 22h au centre de l'agglomération genevoise, de façon progressive et temporaire. Cette mesure repose sur un nouveau concept d'identification des performances environnementales des véhicules par le biais d'un macaron, décliné en six classes. Ainsi, durant un épisode de smog, seuls les véhicules arborant le macaron correspondant aux classes de performances autorisées pourront circuler sur le périmètre défini. Hors exceptions (véhicules de police et feux bleus, véhicules munis du macaron handicapé, etc.), tous les véhicules sont concernés, indépendamment de leur lieu d'immatriculation. La qualité de l'air ne connaissant pas de frontières administratives, les acteurs du Grand Genève ont signé une convention de collaboration franco-suisse autour de la surveillance de la qualité de l'air. Cette étape a coïncidé avec la sortie d'«Air2G²», l'application pour smartphone permettant de consulter quotidiennement la qualité de l'air dans le Grand Genève. Un soutien financier à l'électromobilité a pu être déployé en 2019 avec l'octroi d'une subvention pour l'installation de bornes privées dans les lieux d'habitat collectifs ou individuels. Cette mesure favorise le déploiement de bornes de recharge sur le territoire genevois et, par-là, incite les citoyennes et citoyens à participer à la transition de la mobilité individuelle thermique vers la mobilité électrique. Pour cette année de lancement, 85 dossiers ont reçu une subvention pour un montant total de 117'000 francs.

Parallèlement à l'adoption des PLQ à Bernex, les travaux du futur parc agro-urbain situé au cœur de ce nouveau quartier ont commencé. Appelé à devenir l'un des grands espaces verts du canton, ce futur parc rassemblera notamment une place de jeux pour les enfants, une grande prairie pour des activités de plein air et des parcours confortables pour la promenade ou les balades familiales à vélo. Il offrira des espaces ombragés grâce à la plantation de près de 200 arbres. Il accueillera également la future ferme urbaine de Bernex et ses cultures destinées à la vente directe, permettant ainsi de rapprocher les citoyens de la campagne. Cette infrastructure, financée en partie par le projet d'agglomération franco-valdo-genevois et dont l'inauguration est prévue pour l'été 2021, permettra d'enrichir durablement le cadre de vie local grâce à un espace de verdure préservé

avant même la réalisation des nouveaux logements planifiés.

Enfin, la première ouverture de la Plage publique des Eaux-Vives de juin à septembre aura connu un engouement populaire indéniable, confirmant la nécessité de mettre à disposition de la population des accès à l'eau gratuit et facilement accessible. L'appropriation de cette plage publique a été immédiate, accueillant jusqu'à 3'000 personnes lors des belles journées. Au printemps 2020, l'ensemble du site – plage, zone de baignade, promenade et parc – sera à nouveau ouvert au public avec des installations complémentaires telles que des cabines, un restaurant et la plantation de bosquets d'arbres supplémentaires. Le port et la Maison de la pêche devraient quant à eux être inaugurés en automne 2020.

3. Innovation

3.1 Permettre à tous l'accès à une formation : un jeune, un diplôme, un avenir

Depuis la rentrée 2018, Genève a introduit la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). Avec l'application de cette norme constitutionnelle unique en Suisse, notre canton fait office de pionnier dans la lutte contre le décrochage scolaire et vise l'objectif d'amener le plus de jeunes possible à obtenir un premier diplôme en vue d'une insertion socio-professionnelle réussie.

A Genève, environ 85% des jeunes obtiennent un premier diplôme. L'objectif de FO18 est d'augmenter ce taux de certification. En effet, avant la mise en œuvre de la norme, chaque année, plus de 1'300 jeunes – dont 550 mineurs – décrochaient de leur formation. Les principaux défis pour la rentrée 2018 étaient donc d'empêcher 550 nouveaux décrochages et d'essayer de replacer en formation 340 jeunes mineurs ayant déjà décroché.

Pour ce faire, environ 800 jeunes et leurs familles ont été contactés. A la rentrée, seuls 180 mineurs n'étaient pas inscrits dans une formation référencée dans la base de données du département de l'instruction publique. On peut donc considérer que FO18 a permis de trouver à la rentrée une solution pour plus de 700 jeunes, qui, autrement, auraient été en situation de décrochage.

Ce résultat réjouissant a été possible grâce, notamment, à un meilleur suivi des élèves

au sein de leur établissement scolaire, un renforcement de CAP Formations et, surtout, au développement de nouvelles offres de formations pré-qualifiantes (près de 800 places offertes) à l'intérieur des infrastructures et établissements existants, dans de nouveaux formats innovants.

Les premières observations montrent toutefois que si les nouvelles offres répondent à un réel besoin, il ne suffit pas de décréter une obligation de formation pour régler tous les problèmes. Sur le terrain, les professionnels peuvent faire face à des difficultés, surtout avec des jeunes pour lesquels l'école est souvent synonyme d'échec. De surcroît, on constate une complexité croissante des situations (problème de santé, phobies, etc.) rendant difficile, voire impossible, l'entrée dans un processus de formation pour les jeunes concernés.

Dès la rentrée 2019, le dispositif a donc été adapté et la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes, etc.) renforcée. A titre d'exemple, en collaboration avec le conseil interprofessionnel pour la formation (CIF), une nouvelle forme de stages en entreprises avec accompagnement éducatif est disponible depuis l'automne dernier. En outre, afin de prévenir les risques de ruptures en amont du cursus, le processus de suivi de l'élève entre les degrés secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11^e en difficulté, a été renforcé. En parallèle, a été poursuivi le développement de «GO-Apprentissage» en faveur d'une meilleure insertion professionnelle dans les formations duales dès la sortie du cycle. A cette rentrée, onze cycles bénéficient de cette prestation.

Dans cette même perspective, les travaux sur la réforme à venir du cycle d'orientation (CO22) portent notamment sur la question des élèves les plus fragiles et les réponses à apporter en termes de structure, de pédagogie et d'encadrement socio-éducatif. Concrètement, le projet CO22, présenté à l'automne 2019, consiste à travailler tant sur la structure et l'organisation du CO (pas de regroupement en 9^e mais des niveaux et des options possibles dans certaines branches; aménagements de parcours pour les élèves ayant beaucoup de difficultés, parcours accélérés pour ceux qui ont de la facilité) que sur les acteurs (compétences et pratiques professionnelles des enseignants; posture des élèves) et le climat d'établissement.

Enfin, le Conseil d'Etat entend poursuivre le plan d'action pour l'école et la formation inclusives

(M2247-A) avec notamment le développement à l'école primaire des équipes pluridisciplinaires en soutien au travail de première ligne des enseignants et pour l'accompagnement des élèves rencontrant des difficultés. En effet, permettre au plus grand nombre d'acquiescer un socle solide de compétences de base dès le début du parcours scolaire constitue une étape essentielle pour la réussite d'une formation. Le renforcement des structures et de mesures intégratives et inclusives se poursuit aussi. En matière de soutien et d'aménagements scolaires, en plus de la nouvelle directive entrée en vigueur à la rentrée 2017, une directive sur les adaptations scolaires est appliquée depuis la rentrée 2018. Par ailleurs, à la suite de l'adoption du concept cantonal de pédagogie spécialisée, la procédure d'évaluation standardisée, destinée à identifier les besoins individuels des élèves pour créer des conditions de développement et de formation équitables, est progressivement mise en œuvre.

3.2 Développer l'enseignement au numérique et par le numérique

Les technologies numériques provoquent un bouleversement profond de la société et représentent un défi pour les systèmes éducatifs. Ces derniers sont en effet amenés à jouer un rôle clé dans la transition numérique en développant les compétences et la culture numériques et en soutenant les évolutions pédagogiques avec des outils numériques adaptés.

Le projet du «numérique à l'école» se déploiera sur plusieurs années et s'appuie notamment sur le document de vision intitulé *L'école au service de la citoyenneté numérique*, publié par le département en novembre 2018. Il fixe pour objectif général de promouvoir la citoyenneté numérique et d'accompagner les élèves du canton dans l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour jouer le rôle de citoyens numériques compétents, égaux, responsables, autonomes, actifs et protégés contre les dangers inhérents à l'abus d'écrans et aux dérapages sur les réseaux sociaux.

A cette fin, les travaux en cours visent à développer la présence du numérique à l'école dans deux directions: d'une part, former *au* numérique, en enseignant à utiliser, comprendre, évaluer, s'engager et créer dans une société numérique et, d'autre part, former *par* le numérique, en introduisant des outils numériques lorsqu'ils présentent une plus-value pédagogique claire.

L'enseignement au numérique, touchant à la fois à la science informatique et à la culture numérique, mobilisera toutes les disciplines d'enseignement et concernera tous les degrés du primaire au secondaire II. Pour une partie importante de la formation, notamment des degrés primaires, l'enseignement pourra se faire de manière débranchée. Au niveau de la formation gymnasiale, les travaux sont en cours pour que, conformément à la décision de la conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP), quatre heures d'informatique obligatoire soient introduites au Collège de Genève dès 2021. Le Collège de Genève a également démarré sa réflexion sur l'introduction, dans chaque discipline (et notamment les sciences humaines, les langues et les disciplines artistiques), de séquences pédagogiques dédiées à la compréhension des spécificités et des enjeux de la société numérique. En outre, les plans d'études sont en cours de révision à l'école obligatoire et au secondaire II dès 2021 (ECG et formation professionnelle) pour mettre l'accent tant sur la science informatique que sur le développement de l'esprit critique. Il s'agit de rendre les élèves capables de produire des contenus numériques, mais aussi de comprendre les changements induits par la quatrième révolution industrielle. Enfin, des travaux sont également menés pour développer un dispositif de prévention des risques liés au numérique – de la sécurité de l'information à l'impact environnemental en passant par le droit à l'image ou l'e-réputation.

En matière d'équipement, le Conseil d'Etat a adopté deux projets de lois au printemps 2019 pour l'acquisition d'outils numériques dans l'enseignement primaire et spécialisé ainsi que pour l'installation d'un réseau sans fil dans les établissements. Ces projets ont finalement été retirés en fin d'année dans l'attente de clarifications sur l'articulation entre les besoins d'équipement et la vision et les projets pédagogiques qui les sous-tendent, dont notamment le plan d'action pour le numérique de la Confédération ainsi que les plans d'études définis par les instances intercantionales en matière d'éducation au numérique.

3.3 Transformer la politique des ressources humaines de l'Etat de Genève

Face aux évolutions de la société et du monde du travail, l'administration publique doit s'adapter. Conscient de ce défi, le Conseil d'Etat a inscrit la transformation de la politique des ressources humaines parmi les priorités de

son programme de législature, en s'appuyant sur les principes suivants: responsabilisation, autonomie, collaboration, confiance et résultat.

Il s'agit de reconnaître et de valoriser l'engagement des collaboratrices et collaborateurs de l'Etat, notamment en assouplissant des règles parfois asphyxiantes, en privilégiant l'atteinte des objectifs à la logique de contrôle, en favorisant l'innovation et en permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée.

Parmi les mesures s'inscrivant dans ce cadre, le programme «Qualité de vie au travail» ambitionne une transition des modes de collaboration et de la culture managériale, via un groupe de travail interdépartemental qui propose un accompagnement aux entités souhaitant faire évoluer leur culture de travail. Avec onze entités pilotes dans quatre départements, il privilégie une diffusion horizontale par les pairs via l'échange de bonnes pratiques, les entités pionnières pouvant faire bénéficier les autres de leur expérience.

Une communauté des manager-es est par ailleurs en train de se constituer. Réunissant des personnes occupant des fonctions d'encadrement à tous les niveaux et dans tous les départements, elle répond à un besoin d'échanger sur les enjeux du rôle managérial à l'Etat, pivot entre le niveau politique et décisionnel, et le déploiement des prestations sur le terrain.

Le programme «Mon développement professionnel» vise quant à lui à agir sur le développement des compétences avec un soutien à l'orientation professionnelle (conseil carrière), un appui à l'acquisition de compétences (formation) et un encouragement à la mobilité. Une plateforme de missions a été lancée en septembre 2019 afin de valoriser les compétences présentes au sein de l'administration en offrant la possibilité aux collaborateurs-trices d'effectuer des missions ponctuelles dans un autre service. Un *roadshow* a permis de présenter le programme sur neuf sites de l'Etat.

La promotion de l'égalité entre femmes et hommes et de la diversité au sein de l'Etat est également un axe fort de la politique souhaitée par le Conseil d'Etat. Elle se déploie notamment à travers le Plan d'action égalité 2018-2023 (cf. paragraphe 1.6), le règlement pour l'égalité et la prévention des discriminations en raison du sexe, de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre (REgal), et l'élaboration d'une formation

obligatoire en *e-learning* pour lutter contre le harcèlement.

Afin d'atteindre les divers objectifs précités, une réflexion est enfin en cours sur un assouplissement du cadre normatif et sur la simplification du Mémento des instructions de l'office du personnel de l'Etat (MIOPE) et des directives.

En améliorant le cadre de travail et la motivation des collaborateurs-trices, le Conseil d'Etat ambitionne de renforcer l'efficacité et la qualité des prestations délivrées à la population.

3.4 Changer de paradigme en matière de retraite dans la fonction publique

La Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG) compte près de 72'500 assuré-e-s, dont environ 24'500 retraité-e-s. Fin 2018, sa fortune évaluée à 12,6 milliards de francs couvrait 58,1% de ses engagements envers les assuré-e-s.

La forte baisse des taux d'intérêts, négatifs depuis 2015, empêche la CPEG de respecter la recapitalisation inscrite dans la loi cantonale, à savoir 60% au 1^{er} janvier 2020 et, conformément au droit fédéral, 80% d'ici 2052.

En 2018, le Comité de la CPEG a annoncé qu'en l'absence d'un financement complémentaire de l'Etat, il serait contraint de réduire les prestations des futurs retraité-e-s de près de 10% au 1^{er} janvier 2020 après l'augmentation de l'âge pivot (permettant de bénéficier d'une rente complète) de 64 à 65 ans au 1^{er} janvier 2018 (équivalent à une baisse de rente de 5%).

Compte tenu de la taille de la CPEG et de la garantie de l'Etat (9,1 milliards à fin 2018), la préservation de son équilibre financier s'avère indispensable pour le service public et ses employé-e-s, ainsi que pour l'ensemble des contribuables du canton de Genève.

C'est pour cette raison que le Conseil d'Etat s'est engagé dans son programme de législature 2018-2023 à rétablir le dialogue entre les parties prenantes pour faire émerger un large consensus visant une solution durable, permettant de remédier aux défauts structurels de la CPEG (sous-capitalisation, rapport défavorable entre assurés actifs et pensionnés, faible marge de manœuvre du Comité de la CPEG pour piloter les engagements de la caisse en raison du système de primauté des prestations en vigueur).

Conformément à son engagement, le Conseil d'Etat a déposé le 14 novembre 2018 un projet de loi (PL 12404) qui devait faire émerger un large consensus en proposant une réforme durable reposant sur des hypothèses actuelles prudentes et visant:

- une réforme structurelle du système de prévoyance professionnelle avec le passage de la primauté des prestations à celle des cotisations;
- le maintien des prestations de la CPEG, voire une légère baisse en cas de dégradation des paramètres techniques de la caisse, au moyen d'une recapitalisation de la caisse et de mesures d'accompagnement significatives.

Le 14 décembre 2018, le Grand Conseil a adopté le projet de loi du Conseil d'Etat ainsi que le projet de loi 12228 de la gauche et du MCG, visant à recapitaliser la caisse à hauteur de 75% de ses engagements, sans modification structurelle du système de fonctionnement de la caisse. Les deux lois ont fait l'objet d'un référendum et, le 19 mai 2019, le corps électoral genevois a préféré la loi 12228 de la gauche et du MCG.

La loi 12228, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, permet de régler le défaut actuel de la sous-capitalisation sans toutefois améliorer la marge de manœuvre du Comité de la CPEG pour piloter les engagements de la caisse comme l'aurait permis le passage à la primauté des cotisations prévu par la loi 12404 du Conseil d'Etat.

3.5 Positionner l'Etat comme porteur de sens dans la transition numérique

Suite à la publication du rapport «*Une politique numérique pour Genève*» en juin 2018, le Conseil d'Etat a mis sur pied une délégation spécialement dédiée au thème du numérique. Pour la période 2019-2021, elle a déterminé cinq programmes prioritaires: la cyberadministration, l'école numérique, l'économie numérique, la santé numérique, le territoire numérique (anciennement Smart Geneva).

En parallèle, un groupe de travail composé de représentants des départements de l'administration cantonale et du pouvoir judiciaire a été constitué. Sa mission a été précisée comme ceci en juin 2019: 1) mener une réflexion transversale sur les enjeux du numérique dans une perspective sociétale et éthique, 2) assurer le monitoring du déploiement de la politique numérique de l'Etat de Genève, 3) identifier et

faciliter la prise en compte des sujets transversaux et offrir un regard critique transversal.

L'importance des développements du numérique s'est concrètement traduite par le lancement ou la réalisation de 58 projets qui concernent toutes les politiques publiques. A titre illustratif, 26 projets répondent à l'objectif N°2 de la politique numérique «*Simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services par le secteur public*». Il s'agit notamment du déploiement des e-démarches (91 à fin 2019 et 95 au cours du premier semestre 2020) ou encore de la mise sur pied d'un parcours numérique de l'utilisateur visant à simplifier ses interactions avec l'administration cantonale et à l'accompagner efficacement dans ses démarches.

Les cinq priorités énoncées par la délégation du Conseil d'Etat au numérique font l'objet de 42 projets. Ils concernent par exemple la gouvernance de l'information et les données du territoire, le processus BIM (*Building information modeling*) relatif à l'étude, l'élaboration, l'autorisation, la réalisation et la gestion du cycle de vie des bâtiments et des infrastructures de l'Etat, les démarches de participation citoyenne, la gestion électronique des hospitalisations hors canton, la dématérialisation de processus relatifs à la santé numérique, l'éducation par et au numérique au service de la citoyenneté numérique, l'accompagnement des entreprises à la transformation numérique ou encore la détermination d'une stratégie et d'un programme *blockchain* pour le développement économique.

En termes de perspectives, la politique numérique s'accompagne d'une mutation profonde de l'administration, non seulement dans les prestations en ligne et dématérialisées qu'elle délivre à la population, mais aussi dans sa propre organisation par la co-construction décloisonnée de solutions innovantes. Enfin, et parce que le numérique est l'affaire de tous, le gouvernement veillera, d'une part, à ne laisser personne au bord du chemin numérique et, d'autre part, à renforcer la cohérence de l'action publique en matière de numérique avec les partenaires institutionnels du secteur public. L'année 2019 a ainsi été marquée par le lancement, à l'initiative des cantons de Genève et de Vaud, d'une Conférence latine sur le numérique. Son but est d'accompagner, de coordonner et de valoriser les actions des cantons romands et du Tessin à l'heure où les administrations publiques, confrontées à un environnement en pleine mutation, doivent s'adapter aux nouvelles

technologies et gérer la transition numérique de la société.

3.6 Poursuivre la transition écologique vers une société post-carbone

En déclarant l'urgence climatique, le Conseil d'Etat a donné un signal fort à la population, notamment les jeunes, qui s'est largement mobilisée en Suisse et à l'étranger par rapport aux enjeux climatiques, tout en répondant à la motion 2520 du Grand Conseil. Le Conseil d'Etat a ainsi décidé de renforcer les objectifs climatiques cantonaux avec l'ambition de réduire de 60% (contre 40% initialement prévus) les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 par rapport à leur niveau en 1990, et de viser la neutralité carbone en 2050. Pour ce faire, il pourra s'appuyer sur la stratégie cantonale climatique, sur le plan d'action du développement durable, sur le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux changements climatiques, sur la stratégie biodiversité ainsi que sur la mise à jour de documents stratégiques en matière énergétique et environnementale actuellement en cours d'élaboration. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté une modification réglementaire visant l'adaptation et la modernisation des standards énergétiques de construction. Cette modification prescrit que les bâtiments neufs doivent être chauffés à une source 100% renouvelable et locale ou raccordés à des réseaux thermiques alimentés principalement en énergie non fossile. La toiture et l'enveloppe du bâtiment sont valorisés par des installations productrices d'énergies renouvelables, y compris pour l'électricité.

En matière de conciliation entre énergies renouvelables et patrimoine culturel, le canton peut désormais s'appuyer sur un guide édité par la Confédération auquel Genève a largement contribué et qui propose une méthode pour passer de l'échelon du choix individuel à une vision d'ensemble du site construit. Le département du territoire va prochainement adapter et communiquer ses nouvelles pratiques en la matière pour concrétiser les principes généraux contenus dans cette étude.

Pour privilégier des sources d'énergies locales et propres et réduire ainsi la dépendance du canton aux énergies fossiles, le Conseil d'Etat investit considérablement, avec les Services industriels de Genève (SIG), dans les programmes Geothermie et Genilac. Après un premier forage exploratoire à Satigny en

2018, l'Etat et les SIG ont lancé en 2019 un deuxième forage de moyenne profondeur à Lully, sur la commune de Bernex. Ce projet-pilote descend à 1'130 mètres sous terre et a pour but de vérifier les prévisions établies à partir de la surface et de contrôler la présence d'eau et son débit. La géothermie vise à couvrir 20% des besoins de chaleur du canton de Genève. L'autre pierre angulaire en matière d'énergie renouvelable est le réseau hydrothermique GeniLac. Il se déploie depuis dix ans dans le secteur de Sécheron et des Nations. Des travaux d'extension ont suivi pour rallier le centre-ville. En 2019, les travaux d'une nouvelle station de pompage ont démarré accélérant ainsi le raccordement prévu jusqu'au quartier de l'Etang, en passant par l'aéroport, Vernier, Grand-Saconnex, Bellevue et Pregny-Chambésy sur la rive droite et jusqu'au PAV (Praille Acacias Vernets) et aux HUG sur la rive gauche.

Enfin, le Conseil d'Etat a institué une délégation sur le financement de la transition écologique avec pour objectif de mener des travaux en matière d'évaluation et d'outils liés aux investissements nécessaires dans ce domaine.

3.7 Valoriser l'image de la destination Genève

La Fondation Genève Tourisme & Congrès (FGT&C) a été secoué par deux années (2016 et 2017) fortement déficitaires sur le plan financier, en raison de pertes consécutives liées à la nécessité de réformer les Fêtes de Genève. Il était à craindre que la promotion de la destination n'en soit durablement affectée. Pour l'économie genevoise, le segment de l'hôtellerie-restauration représente environ 15'000 emplois.

Dans l'objectif de consolider la politique touristique cantonale et de soutenir les efforts de la FGT&C afin d'améliorer l'accueil des visiteurs-euses, le département de tutelle a entrepris des travaux visant à renforcer l'attractivité de Genève.

En date du 15 mai 2018, la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) a organisé les premiers états généraux du tourisme. L'événement régional (Suisse romande et France voisine) a permis à l'ensemble des acteurs du tourisme (communes, cafetiers, restaurateurs et hôteliers, commerçants, métiers du transport, représentants institutionnels et académiques, associations professionnelles,

partenaires sociaux, responsables d'agences, etc.), de mener une réflexion sur leur activité, à travers notamment une évaluation de leurs forces et de leurs faiblesses, tenant également compte des enjeux liés à la numérisation et aux nouvelles façons de voyager.

Cette rencontre a conduit à une redéfinition des axes touristiques prioritaires (atouts lacustres, excellence horlogère et diplomatie scientifique), propres à redynamiser l'image de Genève, en tant que lieu de villégiature et de congrès, et qui font désormais partie de la convention d'objectifs 2019-2023 qui lie l'Etat à la FGT&C.

Au terme d'une consultation élargie, qui s'est terminée le 22 février 2019, le département du développement économique (DDE) a également élaboré un nouveau projet de loi sur le tourisme. La modification législative introduit une redéfinition du nombre de représentants au sein du Conseil de fondation de Genève Tourisme & Congrès, en incluant des experts dans les domaines culturel et numérique, aux côtés des contributeurs traditionnels. Il entraîne également une amélioration de la collaboration régionale et transfrontalière, ainsi qu'un renforcement du suivi et de la validation comptables pour certaines dépenses (mandats et commandes supérieures à des seuils équivalents à des montants de marchés publics), permettant d'atteindre un niveau de vérification comparable à d'autres entités, comme les fondations de droit public ou les entités privées subventionnées.

La réforme s'accompagne d'une modernisation de la taxe de séjour. La simplification de son mode de perception permet d'améliorer la sécurité juridique et l'égalité de traitement, en définissant un tarif unique, 3,75 francs pour tous les établissements, quel que soit leur nombre d'étoiles, sauf pour les campings qui bénéficient d'une exception à 2,50 francs. Ce régime, répandu dans un grand nombre d'autres pays, permet en outre d'intégrer les nouveaux acteurs du tourisme, comme les plateformes numériques de type Airbnb.

Enfin, le règlement d'application de la nouvelle loi redéfinit le périmètre de la perception de la taxe touristique, en intégrant par exemple une partie des Eaux-Vives qui en était jusqu'ici exclue.

3.8 Soutenir les entreprises par la simplification administrative et l'innovation technologique

L'accroissement continu de la densité réglemen-

taire et la bureaucratie associée constituent un frein significatif au déploiement des activités des entreprises, mais également à leur capacité d'innovation et à leur créativité. Ainsi, un travail en continu est réalisé par le DDE afin de développer des conditions-cadre favorables pour les entreprises au moyen de procédures administratives simplifiées. Dans ce contexte, une série de mesures avait déjà été mise en œuvre durant l'année 2017 suite à une étroite collaboration avec la Fondation d'aide aux entreprises (FAE).

En complément à ces mesures, la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation, dans sa mission de soutien aux entreprises locales, en création ou existantes, informe et conseille les entreprises en particulier sur les aspects légaux et administratifs de leurs activités, en particulier au travers de formations. Elle œuvre ainsi au quotidien à rendre l'environnement réglementaire le plus accessible possible à ces entreprises. A cet effet, une réédition du guide du créateur d'entreprise, qui intègre notamment l'ensemble des nouveautés juridiques, réglementaires et fiscales en lien avec la création d'entreprise, sera publiée au premier trimestre 2020.

En mai 2019, la Chambre de commerce de Genève (CCIG), en collaboration avec le DDE, a réalisé un sondage de satisfaction auprès de ses membres. Malgré le relativement bon taux de satisfaction d'ensemble, il ressort de ce sondage que la qualité des prestations de l'administration genevoise, telle que perçue par les entreprises répondantes, est très variable selon les différents services de l'Etat. En outre, les commentaires effectués par les sondés confirment qu'un effort encore conséquent peut être fait dans de nombreux domaines.

Afin de répondre à ces enjeux et de mettre sur pied un plan de mesures, le DDE a procédé à un état des lieux des mesures récentes entreprises par les différents départements de notre administration. Ces derniers ont également été invités à proposer des projets de simplification qui pourraient être mis en œuvre, notamment en réponse aux difficultés identifiées par les entrepreneurs figurant dans le sondage de la CCIG. Une trentaine de projets potentiels ont ainsi pu être identifiés.

Enfin, en ce qui concerne l'innovation technologique, la DG DERI a été sollicitée par des acteurs du négoce des matières premières à Genève en vue d'améliorer les conditions-cadre

concernant la mise en œuvre des plateformes transactionnelles basées sur la *blockchain*. En réponse à ces sollicitations et à ces constats, la DG DERI, en collaboration avec les entreprises de la place et des experts des domaines concernés, a lancé une expérimentation cofinancée par *eGovernment* Suisse pour créer un dispositif faisant intervenir l'Etat afin d'accroître la sécurité des transactions en tirant parti de la signature électronique, des fonctionnalités de la technologie des registres distribuée (*blockchain*) tout en s'inscrivant dans le cadre légal et réglementaire actuel.

RÉALISATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A Autorités et gouvernance

A01 Grand Conseil

Pour ce programme, se reporter aux publications de l'entité concernée.

A02 Conseil d'Etat

L'accomplissement des fonctions et engagements institutionnels du Conseil d'Etat est assuré grâce au soutien des services généraux du département présidentiel et de la chancellerie d'Etat, état-major du gouvernement cantonal.

Service administratif du Conseil d'Etat

Dans le cadre de la planification des séances du Conseil d'Etat, le service administratif du Conseil d'Etat de la chancellerie d'Etat a assuré l'organisation et le suivi de 39 séances ordinaires du gouvernement. Sur l'ensemble de l'année 2019, le service a traité 7'000 dossiers et 1'100 courriers entrants. Par ailleurs, l'exécutif s'est réuni lors de quatre séances extraordinaires, principalement consacrées aux questions budgétaires, fiscales et de personnel.

Appui juridique

La direction des affaires juridiques et le service de la législation de la chancellerie d'Etat fournissent des prestations de conseil et de soutien juridique au Conseil d'Etat et aux départements lorsque nécessaire. Ils suivent de manière régulière les travaux parlementaires sur les droits politiques et dispensent également divers cours ou séminaires pour les membres du personnel et les personnes en formation à l'Etat.

Chiffres-clés	2017	2018	2019
Textes à caractère juridique	764	827	891
Arrêtés de publication	152	118	138
Arrêtés de promulgation	127	104	113
Règlements	148	144	111
Arrêtés divers	12	8	11

La direction des affaires juridiques, qui a dû traiter un très grand nombre de dossiers en 2019, a notamment été sollicitée en vue d'analyser les conséquences du vote par le Grand Conseil, lors de la même session, des deux lois concernant la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Genève. Ce travail a conduit au dépôt du projet de loi 12424 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques en vue d'instituer une question subsidiaire dans ce genre de situation. Elle a ensuite assuré la défense des recours déposés contre cette loi.

Dans une perspective d'amélioration de l'information au public, la direction des affaires juridiques et le service de la législation ont encore accru leurs prestations pour offrir l'accès le plus large et le plus complet à la législation genevoise, tant sous forme électronique qu'imprimée.

La législation est accessible au moyen du site Internet www.silgeneve.ch, publication électronique en constante évolution, dotée de milliers de références juridiques, qui permet une mise à jour en continu du recueil systématique genevois (www.ge.ch/legislation). Les textes récents sont ainsi automatiquement accessibles dès leur entrée en vigueur, les modifications sont mises en évidence par une surbrillance jaune. De nouvelles fonctionnalités permettent à l'utilisateur de visualiser d'anciennes versions de dispositions légales ou de transmettre des contenus de droit en vigueur par des supports tels que tablettes ou smartphones.

Assurer la permanence et la qualité des relations du Conseil d'Etat

L'année 2019 a été marquée par l'organisation de la Journée cantonale genevoise de la Fête des Vignerons le 19 juillet 2019. Durant cette journée, le service du protocole a mis sur pied et offert au public une dizaine de concerts d'artistes genevois, un cortège cantonal composé de plus de 600 participant-e-s, des dégustations de vin et produits du terroir ainsi qu'un aménagement particulier des quais de Vevey. Le Conseil d'Etat, arrivé à Vevey à bord de la Neptune et accueilli par la Confrérie des Vignerons, était présent *in corpore*.

Le service du protocole a par ailleurs poursuivi en 2019 l'organisation des événements officiels du Conseil d'Etat, tels que les prestations de serment (policiers, magistrats communaux, agents de détention), les visites de courtoisie de présidents, d'ambassadeurs ou de consuls, les séminaires extra muros, divers déjeuners, de nombreuses réceptions notamment conjointes avec la Confédération suisse et la Ville de Genève et des manifestations patriotiques. Il a étroitement collaboré avec le département des infrastructures et les partenaires de la région à l'événement historique de l'inauguration du Léman Express le 12 décembre 2019. Quelques mois auparavant, dans le cadre de l'exercice de sécurité nécessaire à la mise en service du Léman Express - CONFINE TRE -, le protocole

a aussi mis sur pied un événement permettant à des invités VIP d'assister au déroulement de cet exercice. Enfin, sur le volet des affaires diplomatiques, le service du protocole a traité diverses requêtes émanant du corps diplomatique, notamment les demandes de visites de délégations étrangères.

Fidèle à sa tradition, le Conseil d'Etat, appuyé par son service du protocole, a assuré l'accueil d'environ 50 chefs d'Etat et de hauts responsables politiques, notamment en marge du 100^{ème} anniversaire de l'Organisation internationale du travail qui a vu plus de 35 chefs d'Etat accueillis à Genève en quelques jours. Ledit service a également représenté le Conseil d'Etat à l'occasion de près de 40 réceptions diplomatiques officielles.

En 2019, le gouvernement a été saisi d'une vingtaine de demandes de participation à un comité d'honneur, d'environ 450 invitations à des événements, rencontres ou conférences de presse, de cinq sollicitations de textes destinés à être publiés dans des programmes d'événements, d'environ 80 requêtes financières pour un vin d'honneur ou la mise à disposition de bouteilles de vin de la République, sans compter les invitations aux fêtes nationales et les demandes de soutien aux congrès.

Archives d'Etat

Le projet d'un nouvel Hôtel des archives sur le site de l'arsenal (rue de l'Ecole-de-Médecine 13) a franchi plusieurs étapes importantes. La commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) a délivré son préavis positif le 5 mars 2019, préavis déterminant puisque le bâtiment existant avait été classé par arrêté le 19 août 1987. Le 30 octobre 2019, l'office fédéral de la protection de la population a accordé une subvention de 3,2 millions à la République et canton de Genève pour la construction d'un abri pour biens culturels destiné aux Archives d'Etat. Enfin, la requête en autorisation de construire a pu être déposée et publiée dans la Feuille d'avis officielle le 26 septembre 2019. Le projet de loi ouvrant un crédit d'investissement a été déposé au Grand Conseil en janvier 2020.

Le programme de numérisation se poursuit, afin de diffuser les documents essentiels via internet et de préserver les originaux des manipulations qui peuvent les détériorer. Ce programme répond à une forte demande du public. Près de 700'000 images sont désormais en ligne.

Les Archives d'Etat ont continué de répondre aux nombreuses demandes de renseignements concernant les mesures coercitives à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux (MCFA) émanant d'anciens enfants placés dans des institutions ou des familles d'accueil. Ces personnes ont été accompagnées dans leurs démarches par les assistants sociaux du centre d'aide aux victimes d'infraction (LAVI).

A03 Exercice des droits politiques

La chancellerie d'Etat a assuré l'exercice des droits politiques lors des votations fédérales, cantonales et communales pour soumettre trois objets fédéraux, 17 objets cantonaux et deux objets communaux (Dardagny et Genthod).

La chancellerie d'Etat a également organisé les élections suivantes :

- l'élection de douze député-e-s au Conseil national et de deux député-e-s genevois-e-s au Conseil des Etats (1^{er} et 2nd tour);
- l'élection complémentaire d'un-e maire et de deux adjoints dans la commune de Collex-Bossy;
- l'élection complémentaire d'un-e adjoint-e au maire dans la commune d'Anières;
- l'élection complémentaire d'un-e membre du Conseil administratif des communes de Bellevue et de Veyrier.

La moyenne de participation du canton de Genève pour les votations fédérales a été de 44,5%, alors que celle du reste de la Suisse s'est élevée à 40,9%.

Le service des votations et élections (SVE) a traité 450'138 votes par correspondance durant l'année 2019 ce qui représente 85% des votes exprimés (vote électronique 8% - vote dans les locaux de vote 7%).

Le SVE a également contribué à l'organisation des élections des membres des conseils d'administration, des membres des commissions du personnel et des représentants du personnel de plusieurs entités telles que les SIG, l'Université de Genève et des EMS.

S'agissant des initiatives et référendums cantonaux et communaux, le SVE a procédé au contrôle de 50'973 signatures pour une initiative

cantonale, dix référendums cantonaux et un référendum communal.

Pour les initiatives et référendums fédéraux, contrôlés pour le compte de 43 communes genevoises, le SVE a vérifié la validité de 128'354 signatures.

Le SVE a également géré le remplacement de 54 conseillers municipaux démissionnaires dans l'ensemble du canton durant l'exercice 2019.

Enfin, le SVE a géré le registre des Suisses de l'étranger ayant le droit de vote sur le canton de Genève, soit 28'224 électeurs. Cela représente une augmentation d'environ 1'500 électeurs-trices inscrit-e-s entre 2018 et 2019.

Promotion des droits politiques

La nouvelle édition du concours CinéCivic est en cours et a été lancée fin septembre 2019. Il s'agit de la sixième édition parrainée par le conseiller fédéral Guy Parmelin qui réunit quatre cantons romand (GE, VD, BE et VS). En cinq éditions, plus de 1'400 jeunes ont participé en réalisant près de 170 films et 500 affiches.

Le programme Institutions 3D qui se décline depuis 2013 par des parcours pédagogiques en «3 dimensions» est suspendu depuis juillet 2018 en raison des travaux de l'Hôtel-de-Ville. Pour pallier à cette pause, quatre vidéos ont été réalisées en collaboration avec le Service Ecole Média (SEM) qui sont disponibles sur le lien suivant www.ge.ch/institutions-3d-education-citoyenne.

La cinquième édition de la Semaine de la démocratie «Information, désinformation et participations: les nouveaux défis démocratiques» s'est tenue du 30 septembre au 5 octobre 2019 et a mobilisé plus de 3'260 personnes. 27 partenaires ont proposé 38 événements qui portaient sur trois thèmes principaux: informations (dix événements), les formes de participations (vingt événements) et la démocratie (huit événements), dont notamment une conférence de l'ancienne garde des sceaux française, Mme C. Taubira, à l'Université de Genève sur le thème «démocratie et populismes».

Au mois de mai 2019, un vote en blanc a été organisé par la chancellerie d'Etat et le département de l'instruction publique et de la jeunesse (DIP) dans les classes du secondaire II à l'aide du vote électronique. Sur les 5'000 élèves concernés plus de 3'600 élèves se sont

prononcés sur les deux objets fédéraux du scrutin du 19 mai 2019. Tout comme le corps électoral genevois, les élèves participants (16-17 ans) ont accepté la réforme fiscale RFFA et le renforcement de la loi sur les armes.

Cinq ateliers «repenser les droits politiques» ont été organisés d'avril à octobre 2019, avec pour objectif de connaître les enjeux et les besoins des citoyennes et citoyens en matière de droits politiques. Une feuille de route sera établie en 2020 sur les actions à mettre en œuvre pour encourager la participation de toutes et tous et notamment celle des jeunes.

Dans le cadre de ses actions de promotion de la participation, la chancellerie d'Etat a également soutenu financièrement Easyvote pour sa campagne pour les élections fédérales et la Session des jeunes à Berne, notamment en accompagnant les jeunes dans la rédaction d'une motion portant sur le vote électronique.

A04 Développement et innovation du canton et de la région

Promotion économique et tourisme

Le département du développement économique (DDE) met en œuvre la politique du canton de Genève en matière d'économie. Il renforce le marché du travail genevois de manière durable, en soutenant le développement de conditions-cadre attractives, garantes de la prospérité des entreprises locales.

Aussi, la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (DG DERI) positionne Genève au mieux dans les transitions numériques et environnementales en cours, avec la collaboration des milieux professionnels concernés. Conformément à la Stratégie économique cantonale 2030 (SEC30), elle promeut, défend et valorise les atouts de Genève, sur les scènes régionales, nationales et internationales, offrant par ailleurs un soutien opérationnel direct ou indirect aux acteurs qui en manifestent le besoin.

Dans le cadre de la mise en valeur du tissu économique genevois, les cartes interactives en ligne, destinées à illustrer les secteurs innovants et les avantages comparatifs du canton ont été enrichies courant 2019. Pour favoriser le développement d'émission de jetons numériques, la DG DERI a également modernisé son

guide pratique à l'intention des porteurs de projets reposant sur les technologies de registres distribués (TRD).

En matière de lutte contre le piratage informatique, l'accent a notamment porté sur le développement et la mise en commun, à l'échelle lémanique, de compétences en matière d'«économie de la confiance». Cette démarche, qui s'inscrit par ailleurs dans la dynamique d'accompagnement et d'implantation de sociétés spécialisées dans ce domaine, comme le «Cyber Peace Institute» fondé en octobre dernier dans le canton, fait suite à la mise en œuvre de l'«Initiative de Genève», pour favoriser l'émergence de nouvelles normes de cybersécurité à l'échelle mondiale.

S'agissant du renforcement des pôles d'excellence existants, plusieurs mesures du plan d'action pour le commerce ont été consolidées. Un effort particulier a été porté sur l'employabilité et le rayonnement du secteur secondaire genevois, à travers la réalisation d'une saison d'émissions sur Léman Bleu (campagne menée conjointement avec la CCIG, l'UIG et l'OPI), ainsi que concernant l'écosystème des industries créatives, conformément à l'objectif N°25 de la SEC30: «développer les liens entre culture et économie».

En parallèle du cours facultatif de sensibilisation à l'entrepreneuriat auprès des jeunes, organisé par la DG DERI et le DIP dans plusieurs cycles d'orientation, un dispositif gratuit baptisé «Permanence Graines d'Entrepreneurs» et accessible aux moins de 18 ans, aux collégien-n-e-s, et aux apprenti-e-s a été déployé à l'Université de Genève.

L'impératif pour l'économie d'intégrer les considérations environnementales s'est traduite par l'organisation du premier Sommet et semaine mondiale de la finance durable (Building Bridges Week), en partenariat avec les métiers concernés, la Ville de Genève et la Genève internationale.

Les activités de promotion de Genève à l'étranger, en collaboration avec l'agence de promotion économique de Suisse occidentale GGBa, se sont concentrées sur les marchés porteurs que sont la Chine, les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la France. Une mission économique a été conduite en Chine, avec pour objectif de soutenir le développement des entreprises genevoises à l'international.

Genève internationale

Le département présidentiel, en étroite collaboration avec la Confédération, a poursuivi le pilotage des projets immobiliers de la Genève internationale, qui totalisent des investissements d'environ 1,7 milliards de francs. Les rénovations et constructions des bâtiments de siège de l'ONUG, de l'OMS et de l'OIT se sont poursuivies. Les nouveaux bâtiments de siège de la FICR et du CICR ont été inaugurés, respectivement le 6 mai et le 16 mai 2019. L'OMS a célébré la pose de la première pierre de son nouveau siège le 29 mai 2019. L'OIM et l'UIT continuent le développement de leurs projets. Par ailleurs, le CERN a été accompagné dans sa réflexion sur les procédures permettant la réalisation de son ambitieux projet de Futur collisionneur circulaire. Le travail sur la gouvernance de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) s'est poursuivi et la stratégie 2020-2023 a été adoptée par son Conseil.

Le département présidentiel pilote une étude interdisciplinaire prospective sur le secteur du Jardin des Nations, conjointement avec l'office de l'urbanisme, la Confédération et les communes, combinant les enjeux de l'aménagement, de la mobilité, de l'environnement et de la sécurité.

Enfin, le département participe activement à la démarche Genève 2050 ainsi qu'aux réflexions sur la politique numérique de l'Etat.

Le site internet sur la Genève internationale, proposant une navigation plus simple et efficace, a été mis en ligne en septembre 2019.

Le canton, via le service ONG (organisations non gouvernementales) du CAGI (centre d'accueil de la Genève internationale), a continué à soutenir l'installation de nouvelles ONG à Genève. Au 31 décembre 2019, neuf ONG étaient au bénéfice d'une subvention cantonale au loyer (-2 par rapport à 2018). D'une manière générale, le secteur des ONG continue à faire preuve d'une forte vitalité. 34 nouvelles ONG internationales ont ainsi été recensées en 2019 (38 en 2018) et l'OCSTAT a annoncé une augmentation de 6% du personnel des ONG.

Le canton a cofondé, avec la Confédération, la fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator (GESDA), qui a vocation à rapprocher les organisations internationales du monde

de la science. Il a aussi préparé le lancement, avec la Ville de Genève, du Geneva Cities Hub destiné à faciliter les interactions entre les villes et les organisations internationales.

La Confédération, le canton et la Ville ont également lancé un appel à projets pour une plateforme journalistique sur la Genève internationale. Une proposition parmi les douze reçues a été retenue et sera lancée au début de l'année 2020.

Le canton a soutenu plusieurs événements en lien avec les 100 ans de l'OIT et de la SDN. Il a aussi organisé, dans le cadre de ces anniversaires, une manifestation visant à diffuser une déclaration conjointe des autorités hôte de la Genève internationale.

Enfin, le Groupe permanent conjoint s'est réuni à une reprise au niveau politique et deux reprises au niveau technique. L'observatoire de la Genève internationale a tenu une réunion.

Solidarité internationale

Le canton a financé 101 projets pour un montant de 7'539'493 francs. Cela a permis de soutenir quinze projets en relation avec la santé globale, notamment les maladies négligées. En collaboration avec les HUG, un projet sur trois ans a démarré pour la sensibilisation, la détection et la prise en charge du diabète, de l'hypertension artérielle, de l'insuffisance rénale chronique et des maladies cardiovasculaires dans l'Est du Népal. Cela s'inscrit dans la volonté du Conseil d'Etat de promouvoir des projets de coopération internationale dans le cadre des différents départements de l'Etat et des milieux académiques afin de renforcer l'adhésion des institutions genevoises à la coopération internationale.

Le canton a aussi contribué à soutenir des projets d'aide humanitaire en relation avec les déplacements de populations au Moyen-Orient et à renforcer le travail des ONG suisses présentes dans la crise des réfugiés Rohingyas au Bangladesh. Une visite du service a permis de vérifier l'utilisation des fonds cantonaux dans les camps. La subvention au Comité international de la Croix-Rouge (4'500'000 francs) a été affectée à quatre contextes sous-financés, à savoir le Myanmar, la Colombie, la Lybie et l'Ukraine. La subvention à la Fédération genevoise de coopération (2'500'000 francs) complète les montants engagés cette année.

Le fonds de la solidarité internationale a également permis de soutenir la présence à Genève de 42 des pays les moins avancés.

Service des affaires européennes, régionales et fédérales

Le service des affaires européennes, régionales et fédérales (SAEF) a coordonné la rédaction du plan d'action de politique extérieure pour la législature 2018-2023, que le Conseil d'Etat a soumis en début d'année 2019 au Grand Conseil. Ce document fixe les principales actions devant être entreprises au cours de la législature afin de défendre et de promouvoir les intérêts de Genève sur les scènes fédérale, transfrontalière et internationale.

Dans le domaine régional, le SAEF a soutenu le Conseil d'Etat dans le cadre des échanges avec les autorités françaises. Ainsi, au sein du Comité régional franco-genevois, le canton de Genève a poursuivi les discussions concernant la scolarisation dans les écoles publiques genevoises des enfants domiciliés en France, la mobilité pendulaire à travers quatre douanes situées au sud de Genève ou le phénomène de fausse déclaration de résidence. Au sein du Conseil du Léman, que Genève a présidé en 2019, un accent a été mis sur les projets des Unions lémaniques dans les secteurs des technologies financières, de la bière artisanale, de la boucherie-charcuterie et de l'agriculture urbaine.

En ce qui concerne le Grand Genève, un intense travail d'explication et de soutien a été mené au niveau fédéral, suite à une première évaluation sévère du projet d'agglomération de troisième génération par la Confédération. Le 25 septembre 2019, l'Assemblée fédérale a voté un crédit de près de 120 millions de francs pour le Grand Genève, triplant ainsi le montant initialement annoncé et réintégrant deux projets majeurs pour Genève et son agglomération, dont le Tram Nations – Grand Saconnex (P47) et le bus à haut niveau de service Genève – Vernier. En complément, le projet de loi cantonal finançant les mesures genevoises du projet d'agglomération 3, portant sur un montant de 245 millions de francs, a été déposé au Grand Conseil et fait l'objet de l'examen de la commission des travaux. L'élaboration du Projet d'agglomération 4 qui assurera le financement des infrastructures sur la période 2023-2027 a débuté. La mise en service du Léman Express et celle du tram 17 jusqu'à Annemasse ont

couronné quinze années de travaux pour transformer la mobilité au sein du Grand Genève. Dans le domaine environnemental, plusieurs actions ont été déployées : macarons Stick'Air permettant une circulation différenciée à Genève en cas de pic de pollution, application Air2G2 renseignant les habitants du Grand Genève sur la qualité de l'air en temps réel, première édition de «la Nuit est Belle» pour sensibiliser la population transfrontalière aux enjeux de la pollution lumineuse. Fin 2019, les élu-e-s du Grand Genève ont affirmé leur ambition d'inscrire la révision du Projet de territoire de l'agglomération sous l'angle de la transition écologique.

Le SAEF a aussi coordonné la participation du canton de Genève au programme Interreg France-Suisse, soutenant activement les dix projets genevois lancés en 2019 dans des domaines tels que les sciences de la vie, les technologies médicales, la mobilité durable, le numérique, le tourisme, la formation supérieure ou la valorisation du patrimoine.

Enfin, le SAEF s'est employé à coordonner les activités du Conseil d'Etat dans la défense des intérêts genevois à l'échelle fédérale et intercantonale. L'engagement pour maintenir les activités de la SSR sur sol genevois et éviter une perte de force médiatique au service de la Genève internationale et du dynamisme économique régional, le soutien à la conclusion d'un accord institutionnel entre la Suisse et l'Union européenne, déterminant pour garantir l'accès au marché européen à long terme et développer la voie bilatérale, ainsi que les nombreuses négociations menées en faveur de la nouvelle péréquation financière votée par les Chambres fédérales, plus équilibrée pour les cantons contributeurs comme Genève, sont autant d'exemples de dossiers traités en 2019.

Dialogue avec les communes

Au cours de l'année, le Conseil d'Etat a constitué une nouvelle délégation afin de renforcer la cohérence du dialogue institutionnel avec les communes, composée des membres du Conseil d'Etat chargés respectivement des affaires communales, des finances et des infrastructures. Conformément à la mesure 1 du plan financier quadriennal, la délégation a poursuivi le dialogue avec l'Association des communes genevoises (ACG) afin d'atteindre l'objectif d'une répartition plus équitable, entre collectivités publiques, d'une partie des charges dynamiques dont la progression est jusqu'ici

exclusivement assumée par le canton. La procédure de consultation ouverte en octobre 2018 ayant fait l'objet d'un refus d'entrée en matière de la part de l'ACG début 2019, la délégation a d'abord préparé un projet de loi pouvant conduire à terme à une participation des communes à hauteur de 90 millions de francs par an au coût de la politique sociale. Les excédents cumulés des communes ayant dépassé 213 millions de francs en 2018, cet ordre de grandeur paraissait équitable. Le modèle du projet de loi se fondait sur un financement concentré sur les revenus communaux les plus élevés, inspiré de l'écrêtage appliqué dans le canton de Vaud. Mis en consultation en juin 2019, ce projet de loi a été à nouveau rejeté par l'ACG. Durant l'été toutefois, le Conseil d'Etat et l'ACG se sont efforcés de s'entendre sur d'autres modalités de répartition de l'effort. C'est ainsi qu'un protocole d'accord a été préparé qui devrait ouvrir la voie à des transferts de compétences et de charges du canton aux communes. Le Conseil d'Etat a donc suspendu le dépôt du projet de loi sur la participation communale («90 millions») au profit de cette démarche de dialogue.

Réformes institutionnelles

L'année 2019 a également été marquée par le dépôt de deux projets de loi modifiant la loi sur l'administration communale, et une consultation sur une réforme constitutionnelle. Le premier projet de loi doit mettre fin à un modèle qui subsiste dans les quatre communes genevoises de moins de 800 habitants, dans lesquelles le maire assume simultanément la présidence du Conseil municipal. Afin d'assurer une saine séparation des compétences et des pouvoirs, conformément à la nouvelle constitution, ce projet de loi a été transmis au Grand Conseil après une consultation de l'ACG et est en traitement en commission.

Le deuxième projet de loi concerne l'approbation, par le canton, des budgets des communes. A l'exception de la Ville de Genève, qui avait jusqu'au 31 décembre pour faire approuver son budget par son Conseil municipal, les 44 autres communes devaient impérativement obtenir cette adoption le 15 novembre, et l'accord du Conseil d'Etat à la fin de l'année. Afin de permettre à l'ensemble des communes de disposer de plus de temps pour adapter leurs projets de budgets aux prévisions de rentrées fiscales d'octobre, un projet de loi proposant de donner à toutes les communes le même délai que celui accordé à la Ville de Genève a été approuvé par le Grand Conseil.

Enfin, le Conseil d'Etat a ouvert une consultation de principe en vue d'une modification constitutionnelle importante pour la gouvernance communale. Il s'agit, à terme, de supprimer le régime des maires et adjoint-e-s dans les communes de moins de 3'000 habitants. La réflexion a été très largement soutenue par l'ACG, qui salue l'intention de constituer, dans toutes les communes, des exécutifs de trois conseillères et conseillers administratifs. Le projet de loi constitutionnelle sera élaboré courant 2020.

Harmonisation des comptes

La mise en place d'un nouveau référentiel comptable pour les communes, le modèle de compte harmonisé 2 (MCH2), s'est achevée en 2019. Les communes ont toutes adopté leurs comptes 2018 sous l'empire du nouveau régime. Ces comptes harmonisés ont par la même occasion permis une réactualisation de la valeur du patrimoine financier des communes. La fortune financière nette (après déduction de la dette) des communes s'est ainsi accrue en 2018 de quelque 3 milliards de francs, à 3,8 milliards, contre 628 millions de francs fin 2017.

Contrôle de la conformité des décisions communales

Le secteur des actes communaux du service des affaires communales (SAFCO) a examiné en 2019, conformément à ses missions ordinaires, la validité de toutes les délibérations des conseils municipaux et les a transmises aux différents services ou départements concernés, comme objet de leur compétence, pour information ou pour préavis (voir tableau ci-dessous). Il a préparé les décisions du département chargé de la surveillance des communes et les arrêtés du Conseil d'Etat les approuvant, ainsi que, dans certains cas, des projets de loi devant être approuvés par le Grand Conseil ou des actes du Conseil d'Etat en sa qualité d'autorité en matière de surveillance des communes.

Une nouvelle application informatique pour le traitement des délibérations communales est arrivée au terme de son développement. Elle a pour but plus d'efficacité dans le travail du service, ainsi qu'un meilleur suivi et une information plus complète pour les communes. Elle est devenue opérationnelle en janvier 2020.

Durant l'année, le secteur des finances communales du SAFCO a procédé à l'examen des budgets 2020 et des comptes 2018 des 45 communes du canton de Genève.

Vérification de la validité des délibérations communales

Type	2017	2018	2019
Nbre de résolutions	176	86	117
Nbre de communications	153	126	148
Nbre de délibérations	1'053	1'027	1'091
Total actes communaux traités	1'382	1'239	1'356
Nbre de pris acte	242	200	263
Nbre de transmis pour suite	174	66	71
Nbre d'exécutoires	277	253	259
Nbre de décisions	679	717	756
Nbre d'ACE	10	3	7

A05 Audit interne, transparence de l'information et égalité

Audits et expertises du service d'audit interne (SAI)

Le service d'audit interne est l'organe de surveillance de la gestion administrative et financière de l'Etat. En cela, il a pour mission de contrôler le respect des principes de légalité, d'économicité, d'efficacité et d'efficience. Il a aussi pour tâche d'être un pôle de compétences en matière de systèmes de gestion, de systèmes informatiques, de normes comptables et de finance.

En vertu de l'article 221 alinéa 2 de la Constitution et de l'article 9 alinéa 1 de la LSURV, le SAI est autonome et indépendant. Il coordonne son activité avec la Cour des Comptes afin de permettre une surveillance efficace de l'Etat.

Le SAI procède à des audits financiers, à des audits de gestion, à des audits informatiques et à des audits de fraude. Les audits sont déterminés sur la base d'une analyse des risques.

En 2019, le SAI a procédé à des audits financiers afin de s'assurer que les comptes sont correctement présentés et que la part du bénéfice qui revient à l'Etat est calculée correctement. Les audits ont concerné des services de l'Etat, mais aussi de nombreuses entités subventionnées. Les points contrôlés portent sur la gestion des ressources humaines, la gestion environnementale, le respect des lois, l'atteinte des objectifs et sur l'économicité des moyens utilisés pour délivrer les prestations. Par ailleurs, le SAI a aussi porté son attention sur certaines applications informatiques qui soutiennent des prestations importantes, sur leur disponibilité et sur la sécurité informatique.

Chaque intervention du SAI donne lieu à un rapport. Ces rapports ne sont pas publics et ne

peuvent pas être consultés par des tiers. Ils sont transmis, sous le sceau de la confidentialité, aux destinataires prévus à l'article 18 de la LSurv.

En 2019, le SAI a émis 42 rapports comprenant 290 observations et recommandations qui ont permis un plus grand respect des lois, des économies importantes et une meilleure gestion administrative et financière de l'Etat.

Surveillance de la bonne application de la LIPAD

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.

Protection de la personnalité des membres de la fonction publique

L'année 2019 a été marquée par une forte progression des prestations fournies pour les établissements affiliés au dispositif du Groupe de confiance (GDC), comme le montre le tableau ci-dessous. Cette progression est principalement liée à l'affiliation courant 2018 des TPG et de la Ville de Genève au dispositif du GDC. Le volume global des nouvelles situations soumises passe de 307 en 2018 à 388 en 2019, soit une hausse de 26%. En 2019, le Groupe de confiance a fêté ses dix ans, occasion qui a été marquée par des actions préventives. Ainsi, la campagne sur la civilité au travail a été lancée lors de la soirée anniversaire du GDC avec des saynètes interactives jouées par la Compagnie Le Caméléon. Elle s'est poursuivie par la diffusion à l'ensemble du personnel de l'Etat de brèves vidéos illustrant l'impact des incivilités ainsi qu'un lien vers une nouvelle page internet dédiée, présentant notamment la démarche d'ateliers de civilité. Une brochure regroupant une sélection de textes publiés depuis dix ans dans les lettres d'information du GDC, sur des thèmes liés à la prévention des conflits, a été diffusée et est visible sur le site internet.

Evolution nouvelles situations	2017	2018	2019
Etat	92%	75%	57%
Etablissements affiliés	8%	25%	43%

Promotion de l'égalité F/H et lutte contre les violences domestiques

L'année 2019 a été particulièrement marquée par de grandes manifestations collectives auxquelles le bureau de promotion de l'égalité et prévention des violences (BPEV) a pris part: la grève des femmes qui a réuni dans les rues de Genève plus de 70'000 personnes le 14 juin et les manifestations liées à la Pride du 29 juin au 6 juillet.

En marge de la grève des femmes, le 14 au soir et toute la journée du 15 juin, les Bastions de l'égalité ont réuni plus de 70 associations et institutions genevoises actives dans les domaines de l'égalité. Cet événement grand public, festif et pédagogique portait sur les enjeux d'égalité. Le BPEV a fait partie du Comité de pilotage qui a préparé et organisé cette manifestation pendant plusieurs mois et qui a assuré son succès les jours de sa tenue.

Par ailleurs, le BPEV a réalisé plusieurs projets s'inscrivant dans le cadre des objectifs de législation. Plus particulièrement, il a proposé plusieurs formations, en collaboration avec le réseau: aux député-e-s du Grand Conseil, des ateliers de prévention du sexisme ordinaire dans le milieu politique; aux PME genevoises, un colloque et des accompagnements visant la protection de la santé et la prévention des discriminations et du harcèlement; aux juges des prud'hommes et aux partenaires sociaux, deux journées sur la LEg; aux professionnel-le-s et au grand public, plusieurs tables rondes et colloques sur la conciliation des vies, les cyber-violences conjugales, le sexisme et les violences sexuelles dans les milieux de la santé, les violences obstétricales, les droits des personnes LGBTIQ+.

Il a également publié et diffusé plusieurs rapports et documents, dont: *le Rapport sur l'hébergement d'urgence et de suite à destination des personnes majeures victimes ou auteures de violences domestiques à Genève*, sous l'égide de la CCVD, et présenté au Conseil d'Etat le 17 juillet 2019, le rapport *La violence domestique en chiffres: année 2018*, avec l'OCSTAT et le matériel pédagogique *l'Ecole de l'égalité*, avec les bureaux de l'égalité de Suisse romande.

La campagne de prévention des violences dans les TPG s'est également poursuivie.

La mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique a généré un fort investissement au niveau national, par la présidence et la co-présidence des conférences latine et suisse concernées, et la poursuite des travaux de mise en œuvre au niveau cantonal.

Enfin, le BPEV a assuré la présidence de trois Commissions consultatives, neuf sous-commissions, trois groupes de travail, le suivi de dix associations subventionnées et 22 subven-

tions ponctuelles, et répondu à 56 consultations cantonales et fédérales.

Mise à disposition d'informations statistiques publiques

En 2019, l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT) a diffusé une trentaine de publications de la collection *Informations statistiques* et environ 130 *Actualités*. La plupart présentent des résultats de statistiques régulières, accompagnés de brefs commentaires. L'OCSTAT a aussi mis en valeur des résultats en publiant diverses analyses, dont: *Les binationaux dans le canton de Genève, Revenu et fortune des ménages genevois* et, dans le cadre du partenariat avec le Bureau de promotion de l'égalité et de prévention des violences, *La violence domestique en chiffres, année 2018*. Enfin, l'Observatoire statistique transfrontalier a élaboré trois fiches sur les *Projections de ménages à l'horizon 2040 pour l'Espace transfrontalier, L'emploi présentiel dans le bassin transfrontalier et L'agglomération transfrontalière genevoise en comparaison européenne* en plus de la traditionnelle *Synthèse annuelle*.

Les principaux projets menés en 2019 ont été:

- La poursuite de la révision du registre fédéral des bâtiments et des logements (RegBL) pour le canton, en collaboration avec les services partenaires (DIT, OAC, OCEN, OCPPAM et OCPM). Projet pluriannuel, encore en cours.
- L'exploitation des données sur les revenus des ménages résidant dans le canton, en mobilisant les données de source fiscale (contribuables imposés au barème ordinaire et contribuables imposés à la source) et celles du relevé structurel. La base de données a été élaborée et des résultats ont été diffusés.
- L'augmentation de la taille de l'échantillon de logements de la statistique cantonale des loyers, de sorte à disposer de résultats au-delà des seize communes couvertes actuellement. L'échantillon a été augmenté et l'ensemble des communes du canton sont désormais couvertes.
- L'actualisation des informations collectées auprès des coopératives de logements et l'amélioration de leur traçabilité. La liste des coopératives a été dressée et les logements en coopérative sont identifiés et suivis dans la statistique des loyers.

Médiation administrative

Pour cette prestation, se reporter aux publications de l'entité concernée.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

B Etats-majors et prestations transversales

B01 Etats-majors départementaux

Ce programme regroupe l'ensemble des états-majors des départements (secrétariats généraux), qui ont pour tâche de prendre toutes les dispositions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels fixés par les conseillers d'Etat dans leur département respectif, ainsi que par le Conseil d'Etat dans son ensemble. Ces états-majors préparent les dossiers du Conseil d'Etat, assurent la bonne exécution des décisions prises et assistent les conseillers d'Etat dans les tâches et devoirs qu'implique le pilotage politique des différents départements.

Présidé par la chancelière d'Etat, le collège des secrétaires généraux prépare chaque mardi matin les séances hebdomadaires du Conseil d'Etat qui se tiennent le lendemain. En 2019, il s'est réuni en plus les jeudis à neuf reprises. Ces séances d'une demi-journée ou d'une journée complète ont permis de suivre les travaux menés par les différents collèges spécialisés. A ces séances ordinaires se sont ajoutées deux séances extraordinaires portant sur la poursuite de l'organisation des départements avec le nouveau Conseil d'Etat et le dossier SCORE. Dans le cadre d'auditions, le collège a entre autres poursuivi ses travaux sur le pilotage des absences avec l'office du personnel de l'Etat (OPE) et les départements, la démarche de la prospective «Genève 2050», la refonte du logiciel Aigle ainsi que les simplifications des démarches administratives pour les entreprises. Il a également terminé ses travaux sur le futur Hôtel des Archives et le système de management environnemental (SME). Enfin, le collège a fait un point de situation suite aux exercices dans le cadre de l'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA). Il a organisé avec l'OPE la deuxième cérémonie de remise des diplômes aux managers ayant suivi le cursus de formation aux nouveaux managers.

La mise en œuvre du système de contrôle interne (SCI) s'est poursuivie au cours de l'année, avec un accent particulier sur la pérennisation des pratiques en place, sur l'application du principe de proportionnalité et sur l'identification de pistes de simplification, dans le but de rendre l'administration plus agile. Les managers de l'Etat ont désormais tous accompli

une formation permettant d'augmenter la compréhension de leur responsabilité dans le domaine du SCI et de la gestion des risques.

Comme les départements de l'administration, les entités du périmètre de consolidation transmettent chaque année les informations sur leurs risques clés. En 2019, le Conseil d'Etat a adopté de nouveaux objectifs pour la législature dans le domaine du SCI ainsi qu'une nouvelle politique de gestion des risques.

B02 Gestion transversale et départementale des ressources humaines

Evaluation des fonctions – projet SCORE

La délégation du Conseil d'Etat au projet SCORE a rencontré à neuf reprises, en 2019, les associations représentatives du personnel. Afin de préparer ces séances, l'OPE a organisé quatorze séances paritaires de travail techniques avec des représentant-es du Cartel intersyndical, de l'Union des cadres de l'administration (UCA) et du groupement des cadres de l'administration (GCA). Ces travaux ont porté sur la grille des emplois référence, la courbe salariale, les dispositifs de recours, la maintenance du système et un projet d'amendement général au projet de loi sur le traitement dans la fonction publique, déposé en 2017 par le Conseil d'Etat.

Mon développement professionnel

Suite aux premières communications faites en novembre 2018, un intense travail collaboratif s'est mis en place avec les hiérarchies et les RH intéressées pour ajuster et finaliser le projet. Parallèlement, une campagne de promotion a eu lieu pour soutenir la plateforme de missions (vidéos, *roadshow*, présentations, etc.). Cette démarche s'inscrit dans un changement de culture et s'accompagne d'autres prestations (mobilité accompagnée et conseil carrière).

Formation

Le service de formation, associé à l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), a cherché à mieux cerner l'accompagnement nécessaire et souhaitable pour la transition numérique. Une quarantaine de cadres ont réfléchi à leurs besoins et la prochaine étape sera de co-construire les réponses.

Une communauté de manager-es a été constituée afin de porter la politique RH et, dans un premier temps, d'échanger sur les rôles et les responsabilités managériales. Cette action s'inscrit également dans la volonté de renforcer le partenariat stratégique entre RH et hiérarchie. Dans un souci d'améliorer l'accès à la formation et la transférabilité des acquis, le service de formation explore des pratiques pédagogiques alternatives (*serious game*, groupes d'échanges de pratiques, *micro-learning*s).

Qualité de vie au travail

Le service de formation accompagne dans la durée les structures qui souhaitent évoluer vers de nouvelles formes de management : recrutement d'intervenant-es spécialisé-es en intelligence collective ; mise sur pied d'ateliers, de programmes de formation spécifiques et création de nouveaux cours pour le catalogue ; actions de communication pour favoriser l'implantation des projets ; mise en lien des structures actives pour faciliter la diffusion des bonnes pratiques et tirer parti des apprentissages.

En amont, l'accent a été mis sur l'analyse des absences dite collectives. Il est en effet possible de démontrer statistiquement que certaines entités ont un problème d'absence structurel. Le collège des secrétaires généraux a validé un processus de concertation à mettre en place dans les structures ayant 7% ou plus de taux d'absence collectif.

Opération de rattrapage de l'annuité 2016

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 juin 2019, l'OPE a entrepris la réalisation du travail de rattrapage de l'annuité 2016. Celui-ci a consisté en l'intégration rétroactive des effets de l'annuité 2016 sur un périmètre incluant les employé-es de l'administration cantonale, ainsi que ceux des établissements subventionnés appliquant l'échelle des traitements de l'Etat, soit plus de 40'000 contrats. Cette performance a été réalisée au prix de nombreuses heures supplémentaires et d'un engagement hors pair des personnes impliquées dans le processus de cette vaste opération.

Migration du SIRH

L'opération de rattrapage de l'annuité 2016 a occasionné un surplus de travail pendant les mois d'octobre et novembre, qui a eu également un impact direct sur la mise en œuvre de la loi du 1^{er} septembre 2016 ouvrant un crédit

d'investissement de 3'630'000 francs pour la refonte technique du système d'information des ressources humaines (SIRH). La migration prévue a ainsi dû être repoussée.

Assurances sociales

Conformément à la recommandation n°4 du rapport de la Cour des comptes sur les charges de personnel de l'Etat (juin 2017), l'OPE a mené une étude sur la mise en place d'une assurance perte de gain maladie permettant d'offrir aux personnes ayant moins d'un an d'ancienneté la même couverture que celle qui existe pour le reste du personnel. La mise en place de cette assurance offrira en outre un libre passage au personnel quittant l'Etat.

Modalités d'application des horaires de travail au sein de l'administration cantonale

Au cours des vingt dernières années, le marché du travail s'est fortement diversifié et, avec lui, l'organisation du travail et la fixation de l'horaire ont subi des changements profonds.

Par conséquent, il est devenu nécessaire d'adapter les dispositions réglementaires datant des années 80 et qui ne correspondent plus ou s'opposent parfois à ce qui se fait aujourd'hui dans plusieurs services ou directions de l'administration cantonale. Ce règlement, adopté en juillet 2019 par le Conseil d'Etat, est accompagné d'un fascicule regroupant l'ensemble des modalités.

B 03 Gestion financière transversale et départementale et achats

Gestion financière

L'activité de la direction générale des finances de l'Etat (DGFE) a été marquée en 2019 par les votations du 19 mai sur la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat de Genève (CEPG) et la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), en raison des nombreuses analyses, simulations et présentations réalisées afin de répondre aux sollicitations tant du Conseil d'Etat que des commissions parlementaires.

La DGFE a également été fortement sollicitée cette année dans son activité d'analyse des préavis financiers soumis par les départements, notamment en lien avec le renouvellement des contrats de prestation des entités subventionnées pour la période 2020-2024.

Par ailleurs, le contrôle TVA mené par l'Administration fédérale des contributions a nécessité un accompagnement par la DGFE des services contrôlés. Ce contrôle a été l'occasion de préciser les pratiques et les domaines soumis à la TVA, alors qu'il n'est pas toujours évident de faire la part des choses entre les prestations de nature entrepreneuriale et celles de service public.

La mise en œuvre, depuis 2016, de la mesure n°48 du Conseil d'Etat (centralisation du contentieux) s'est traduite par le transfert de plus 60'000 créances au service du contentieux depuis cette date, soit 23 millions de francs. Pour la seule année 2019, le service du contentieux a géré environ 11'000 créances représentant 5 millions, et recouvré un peu plus d'1 million.

Enfin, la DGFE poursuit son effort de formation, avec la mise en ligne de nouveaux modules de formation en *e-learning*, ce qui permet de toucher un public assez large tout en consommant relativement peu de ressources internes.

Gestion des achats

En 2019, la centrale commune d'achats (CCA) a permis à l'Etat de réaliser une économie globale de 55 millions de francs (écart entre d'une part les prix publics, ou les anciens prix, voire par défaut le budget et, d'autre part, les prix obtenus à l'issue des négociations et appels d'offres de la CCA sur la base de la consommation totale des entités recourant aux prestations de la CCA). À titre d'information, le budget de fonctionnement de la CCA s'est élevé à 4,6 millions.

Dans le cadre de sa volonté de passer d'une gestion client transactionnelle à une gestion client relationnelle, la CCA a entamé des démarches d'entretiens avec ses clients en vue d'améliorer leur satisfaction. Dans ce sens, elle a rencontré les entités subventionnées, clientes, afin de faire un point de situation et de revoir le périmètre de collaboration. Elle a également mis en place un troisième catalogue géré par un fournisseur, ce qui permet d'avoir une extension de l'assortiment des fournitures administratives et ainsi améliorer la satisfaction des clients tout en baissant la charge opérationnelle au sein de la centrale commune d'achats.

D'autre part, elle s'est pleinement investie dans le projet transversal de dématérialisation de demandes d'offres en gré à gré concurrentiel et elle est une des parties prenantes, pour la partie infrastructure et aménagement des espaces

dans le cadre du projet d'un *smart office* à l'administration.

Les objectifs ont été atteints avec une tendance de baisse du nombre de commandes dont la valeur unitaire est toutefois plus élevée.

B04 Gestion des locaux et logistique

Planification des besoins en bâtiments et terrains

Les études et travaux relatifs aux futurs locaux administratifs à la pointe nord de la Jonction se sont poursuivis afin d'y reloger près de 600 collaborateurs-trices en 2022, puis près de 2'000 dès 2027.

La caserne des Vernets a été libérée par l'Armée et la construction de 1'500 logements pourra démarrer sur ce site dès que les autorisations de construire seront en force.

Réalisation et mise à disposition de bâtiments et terrains

Les principales études en cours se réfèrent à la construction du bâtiment de la police internationale, au nouveau cycle d'orientation du Renard, à l'école secondaire II à Meyrin et au bâtiment pour les Archives de l'Etat.

Les principaux chantiers en cours concernent le centre de logistique civil et militaire d'Aire-la-Ville et le centre d'instruction d'aide en cas de catastrophe sur le site d'Epeisses.

À relever encore l'inauguration du centre de stationnement des troupes militaires à Meyrin, le 28 mai 2019.

Des expertises technico-économiques portant sur 214 millions d'investissements planifiés ont été réalisées.

Les locations de l'Etat auprès de tiers ont augmenté, notamment pour les besoins du département présidentiel, du Pouvoir Judiciaire et du département de l'instruction publique. L'accroissement de l'indice suisse des prix à la consommation de 0,4 % en moyenne entre 2018 et 2019 a conduit à une hausse des loyers indexés.

Préservation de la valeur des bâtiments et terrains

Cinq nouvelles centrales photovoltaïques ont été réalisées pour une puissance totale de

1,1 mégawatt. Les actions de performance énergétique se sont déroulées comme prévu et le développement du chauffage à distance CAD Eco s'est poursuivi en accord avec la nouvelle planification.

En matière de rénovations et transformations de bâtiments, quelque 500 études et réalisations se sont poursuivies dans le cadre du crédit de renouvellement de l'office cantonal des bâtiments (OCBA). Un premier projet de loi sur les embrasures a aussi été élaboré.

Concernant le plan lumière, on notera la fin des travaux au CEC Emillie-Gourd et la poursuite des opérations sur sept bâtiments scolaires.

Quant à la sécurité, quelques quarante audits incendie ont été réalisés sur des sites sensibles. Des travaux de sûreté ont démarré sur les bâtiments du Pouvoir Judiciaire, les postes de police et les sites pénitentiaires. Enfin, des chantiers d'assainissement des polluants ont été déployés, notamment sur les bâtiments scolaires.

En matière d'entretien courant, le budget disponible a permis de traiter quelques 15'000 demandes d'interventions au bénéfice des utilisateurs-trices.

Le nombre de contrats sous gestion s'élève à 3'410. Enfin, 170 appels d'offres en procédure de concours, ouverte et sur invitation, ont été réalisés.

Valorisation des biens immobiliers du patrimoine de l'Etat

L'office cantonal des bâtiments a participé activement au développement du périmètre PAV avec les partenaires privés ou institutionnels tels que la FTI et la CPEG dans les domaines des négociations foncières, des accords conventionnels, de la prorogation et ajustement de la promesse d'achat-vente-échange et de la gestion des immeubles propriétés de l'Etat de Genève.

Six projets de modification de zones ont été préavisés, ainsi que treize projets de plans localisés de quartier, un projet de plan de site et un plan directeur de zone industrielle. Une vingtaine de parcelles appartenant à l'Etat sont impactées, d'une surface totale d'environ six hectares. Des préavis ont également été rendus pour deux projets de plans directeurs de quartier et dix projets de plans directeurs communaux.

Maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat

La gouvernance du groupe maîtrise et optimisation des véhicules de l'Etat (MOVE) a été rattachée au département des finances début 2019. Le Conseil d'Etat a convenu d'établir une stratégie de gestion fondée sur la transition énergétique du parc qui totalise plus de 1'100 véhicules. Dans ce contexte, plus de 120 véhicules ont été renouvelés au cours de l'année écoulée.

Logistique départementale

Le collège spécialisé a débuté une réflexion sur l'impact du concept «qualité de vie au travail» sur les locaux et les équipements. Les discussions ont aussi abouti à la révision de la procédure de demande pour certains travaux. Enfin, les responsables logistiques peuvent dorénavant communiquer sur tout mobilier disponible et réutilisable via l'espace intranet mis en place par la centrale commune d'achats.

Autre projets d'importance stratégique

Les projets des concepts *smart office* et dématérialisation ont été poursuivis en prévision du déménagement sur le site de la Jonction.

La communication interne a été développée via la diffusion d'informations utiles et ciblées permettant de fédérer les équipes autour d'objectifs communs, améliorant ainsi le sentiment d'appartenance et la collaboration interne.

B05 Systèmes d'information et numérique

Politique numérique

Le 25 mai 2016, le Conseil d'Etat a approuvé la stratégie des systèmes d'information et de communication (SIC) de l'administration cantonale. Ambitieuse, celle-ci a notamment permis l'émergence d'une politique numérique, approuvée par le Conseil d'Etat en juin 2018, et de poursuivre la réforme entreprise dès 2013.

Les enjeux du numérique appellent des réponses dans chacune des politiques publiques du canton. Afin d'en saisir au mieux les opportunités et d'en minimiser les risques, un nouveau modèle de gouvernance basé sur l'innovation, la multidisciplinarité et la cocréation a été mis en place. Il s'agit pour l'Etat de collaborer avec l'ensemble des parties prenantes, notamment

les entreprises, le secteur académique, la société civile et les autres entités publiques.

Pour favoriser le pilotage politique du présent programme, le Conseil d'Etat a mis sur pied en juin 2018 une délégation au numérique.

En 2019, le programme B05 recouvre notamment :

- 85 systèmes d'information et de communication, en support de l'ensemble des politiques publiques de l'Etat de Genève;
- 1107 applications;
- 330'000 comptes utilisateurs, dont 230'000 pour l'administration en ligne;
- un réseau métropolitain constitué notamment de 400 km de fibre optique, 5400 équipements réseau et 50'000 prises informatiques et téléphoniques, répartis sur 500 sites géographiques;
- quelque 34'700 ordinateurs — dont 18'700 pour le secteur pédagogique — et 7600 imprimantes;
- 18'000 téléphones et 2700 abonnements de téléphonie mobile;
- 4000 serveurs informatiques;
- 26'000 boîtes aux lettres électroniques, qui voient l'échange de 109 millions de messages par an;
- 5 millions de giga-octets de stockage brut.

Projets et prestations

Les systèmes d'information et le numérique jouent un rôle dans chacune des politiques publiques menées par le Conseil d'Etat et concernent l'ensemble de l'administration cantonale. Leur impact sur le fonctionnement du gouvernement et de l'administration représente un des défis qu'il convient de relever pour mener à bien le programme de législature et, au-delà, contribuer au développement et à la prospérité du canton.

Les projets du présent programme sont priorisés chaque année dans le cadre d'un processus de gouvernance interdépartemental, puis réalisés par l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN), en étroite collaboration avec les départements et en particulier leur direction de l'organisation et de la sécurité de l'information (DOSI départementale), également financée par le présent programme.

Consécutivement aux crédits d'investissement récemment votés par le Grand Conseil, l'année 2019 a vu le lancement et la poursuite de projets stratégiques, en particulier dans les domaines des autorisations de construire, de l'administration fiscale, de la cohésion sociale, de l'éducation et de la formation, de l'énergie, de l'office cantonal de la population, de la police et des ressources humaines.

Concrètement, en 2019, la mise en œuvre de la politique numérique s'est traduite par:

- 58 projets et initiatives en cours, à venir ou récemment réalisés;
- 42 objets (72%) relatifs aux cinq priorités du Conseil d'Etat pour les années 2019 à 2021, à savoir la cyberadministration, la santé numérique, l'éducation numérique, l'économie numérique et le territoire numérique;
- des projets orientés vers les usagers, afin de simplifier les démarches administratives et développer de nouveaux services par le secteur public;
- 91 e-démarches actuellement déployées;
- des projets et initiatives qui portent sur toutes les politiques publiques.

Des mesures sont également prises afin d'accompagner l'administration cantonale dans sa transformation numérique, au service des citoyens et des entreprises.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

C Cohésion sociale

C01 Mesures et soutien financier individuel en matière d'action sociale

Garantie de l'accès à l'assurance-maladie

Affiliation

Le service de l'assurance-maladie (SAM) a envoyé 25'032 lettres aux personnes ayant élu domicile ou ayant annoncé une naissance à Genève en 2019, afin de contrôler leur affiliation au système d'assurance-maladie suisse (LAMal). Cette démarche a entraîné 2'239 affiliations d'office. Dans le cadre des accords bilatéraux conclus entre la Suisse et l'Union européenne, le SAM a envoyé 16'753 lettres de contrôle d'affiliation aux travailleurs frontaliers exerçant une activité lucrative à Genève dans le but de connaître leur choix de système d'assurance-maladie applicable (affiliation au système d'assurance-maladie suisse ou français). 8'811 frontaliers ont fait valoir leur droit d'option et ont choisi de s'assurer en France. 6'697 ont fait le choix de s'assurer en Suisse selon la LAMal.

Subsides d'assurance-maladie

La contribution de l'Etat à la réduction individuelle des primes d'assurance-maladie constitue un élément important d'une politique sociale équitable.

Le nombre de personnes ayant perçu des subsides couvrant la totalité de leur prime d'assurance-maladie (plafonnée à la prime moyenne cantonale) ou une partie de cette dernière est de :

	Nombre de personnes	En francs
Personnes bénéficiant de l'aide sociale (subside 100%)	23'885	107'507'205
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires à l'AVS/AI (subside 100%)	25'002	164'807'310
Personnes bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI (subsides partiels)	2'287	9'787'351
Personnes ayant droit à un subside partiel* en fonction de leur revenu déterminant unifié (RDU)	58'225	62'709'269
Total	109'399	344'811'135

* En 2019, le subside partiel calculé en fonction du RDU est de 30, 70 ou 90 francs par mois pour les adultes, 241 francs pour les jeunes adultes et 100, 75 ou 72 francs pour les enfants à charge.

Concernant les subsides aux assurés, l'augmentation globale du montant des subsides de

2,9% constatée entre 2018 et 2019 découle de l'évolution des primes d'une part (prime moyenne cantonale passée de 584 francs en 2018 à 598 francs en 2019, pour les adultes) et de l'accroissement du nombre de personnes au bénéfice d'un subside 100% d'autre part (bénéficiaires de l'aide sociale et de prestations complémentaires). Aussi, le montant total des subsides alloués est de 344'811'135 francs en 2019 (contre 334'972'788 francs en 2018).

En 2019, le SAM a également mené ses travaux en vue du déploiement du nouveau barème des subsides en 2020 consécutif à l'adoption de la loi 12416 en votation populaire le 19 mai 2019 (contreprojet à l'initiative cantonale populaire 170 «Pour des primes maladie plafonnées à 10% du revenu du ménage»).

Couverture des primes pour assurés insolubles

L'obligation d'assurance inscrite dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie implique l'intervention du canton dans le paiement, à hauteur de 85%, des primes arriérées, des participations aux coûts échues, ainsi que des intérêts moratoires et des frais de poursuite des assurés insolubles domiciliés à Genève (art.64a LAMal).

Cette intervention financière permet de garantir à ces personnes une couverture d'assurance-maladie, un accès aux soins et un remboursement ininterrompu de leurs frais de santé. La prise en charge des actes de défaut de biens de l'assurance obligatoire des soins LAMal a entraîné une dépense totale de 79'486'881 francs en 2019 (contre 52'175'650 francs en 2018).

Aide sociale

En 2019, le nombre de bénéficiaires avec soutien financier a augmenté de 0,65% par rapport à 2018. S'il s'agit bel et bien d'une augmentation, cette dernière s'est infléchie de 1,35% par rapport à 2018 (l'augmentation était alors de 2%). Les prestations brutes versées aux usagers augmentent toutefois de 16,7 millions, en raison de la hausse des dossiers suivis en moyenne annuelle, combinée à une légère augmentation des coûts d'assistance par dossier.

Action sociale	2017	2018	2019
Dossiers d'aide sociale et financière (ASF)	13'035 +4%	13'311 +2%	13'397 +0,65%
Dossiers d'accompagnement social	1'639	1'741	1'813
Nombre de dossiers totaux	14'674	15'052	15'210
Nombre de personnes totales suivies	24'034 +3%	24'627 +2%	24'805 +1%
Total des prestations sociales versées en mio de francs)	305 +7%	313 +3%	329 +5%

Soutien financier individuel à la formation

Durant l'année scolaire 2018/2019, l'augmentation des demandes de bourse et prêt d'études déjà constatée précédemment s'est poursuivie. Le service des bourses et prêts d'études (SBPE) a reçu 7'752 demandes et a octroyé 4'565 soutiens, ce qui représente une augmentation de respectivement 7,6% et 6,7%.

Nombre de demandes reçues et accordées

Années scolaire	2017/2018	2018/2019
Demandes reçues	7'205	7'752
Demandes accordées	4'278	4'565

Répartition des bourses par niveau de formation

	2018/2019
Université et École polytechnique fédérale	952
École de maturité gymnasiale	732
Autre formation générale	988
Apprentissage plein temps	669
Apprentissage et formation professionnelle pratique	645
Hautes écoles spécialisées	484
Formation professionnelle supérieure	95
Maturité professionnelle	0

Autres aides financières versées

En plus des bourses et prêts d'études, le SBPE verse plusieurs prestations destinées à soutenir la formation.

Le soutien scolaire permet à des jeunes n'ayant pas acquis les compétences nécessaires pour commencer une formation (AFP/CFC) de combler cette lacune.

La participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées permet chaque année à plus de 800 enfants financièrement défavorisés d'accéder à une formation dans le domaine artistique.

Les chèques annuels de formation (CAF) représentent un soutien important et une incitation à la formation continue des adultes. En 2019, le SBPE a reçu 10'915 demandes de CAF et en a

octroyé 7'035. Afin de faciliter le traitement des demandes de CAF, le SBPE a déployé un système de demandes en ligne depuis octobre 2019.

Prestations	2018	2019
Bourses d'études	36'299'855	40'377'712
Soutien scolaire	883'701	793'923
Participation aux frais d'écolage pour les écoles artistiques accréditées	982'286	1'043'002.40
Chèques annuels de formation	5'211'146	4'804'261.75

Insertion socioprofessionnelle

- En 2019, un peu plus de 45% des dossiers d'aide financière ont connu une reprise d'emploi, en sortant de l'aide sociale.
- 1'250 personnes en moyenne (1'274 en 2018) ont été accompagnées par le service de réinsertion professionnelle de l'Hospice général (SRP), dont 35% (31% en 2018) bénéficient des mesures du marché du travail MMT (formations, stages de requalification, placements, etc.). Depuis la mise en place du SRP, 39% des personnes ayant bénéficié d'un suivi SRP ont été réinsérées professionnellement durant l'année (sortie de l'aide sociale pour un retour à l'emploi).

Aide personnalisée au logement

Les éléments relatifs aux allocations de logement figurent dans la partie relative à la politique publique G Aménagement et logement.

Aide aux victimes

En 2019, le Centre LAVI a traité 2'429 dossier, dont 1'525 nouvelles situations.

Ce chiffre est plus élevé qu'en 2017 (2'165) et un peu plus faible qu'en 2018 (2'660). Cela est directement lié à la décision prise fin 2018 par le Centre LAVI de fermer sa porte et de restreindre sa permanence téléphonique à trois heures par jour au lieu de six en raison de l'explosion des demandes auxquelles le centre ne pouvait pas faire face sans ressources supplémentaires.

Toxico-dépendance

En 2019, le département de la cohésion sociale (DCS) a soutenu financièrement l'association ARGOS et la fondation Phénix pour ses activités de prise en charge sociale en faveur des personnes en situation d'addiction.

Le pôle résidentiel de l'association ARGOS a accueilli 62 personnes en 2019, ce qui représente un taux d'occupation de 73,8%. Le taux d'occupation des ateliers d'insertion profession-

nelle a été de 109% (93% en 2018). Quant au pôle ambulatoire, il a connu un taux d'occupation de 111,3 % (115,2% en 2018).

Revenu déterminant unifié (RDU)

En 2019, le Centre de compétences du RDU (CCRDU) a notamment retravaillé le code de conduite du contrôle interne du système d'information du RDU afin qu'il puisse également couvrir les contrôles concernant les services délivrant des prestations tarifaires ainsi que ceux n'ayant accès à l'application qu'en mode consultation. Il a été officiellement validé par le comité de direction RDU en novembre.

En moyenne, sur un total de 510 personnes disposant d'un accès au système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU), près de 110 collaborateurs l'utilisent quotidiennement dans le cadre de la délivrance de leurs prestations, ce qui représente pas moins de 14'400 dossiers consultés en moyenne chaque mois dans le SI RDU. A cela s'ajoutent encore les 27'500 utilisations mensuelles du SI RDU par les services tarifaires pour établir la tarification des prestations dont ils ont la charge et par les services compétents pour traiter les dossiers des personnes faisant l'objet d'un mandat de protection.

C02 Soutien financier individuel en faveur des personnes âgées

Le soutien financier individuel aux personnes en âge AVS se manifeste à travers les rentes et prestations versées par l'AVS et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Prestations complémentaires AVS

Aussi bien pour les prestations complémentaires fédérales que cantonales, le nombre de dossiers a légèrement augmenté entre 2018 et 2019 passant de 10'016 à 10'185 (soit +1,7%) pour les prestations complémentaires fédérales (PCF) et de 8'693 à 8'788 (soit +1,1%) pour les prestations complémentaires cantonales (PCC).

Le nombre de bénéficiaires dans le cadre des prestations d'assistance en faveur des personnes âgées versées par le service des prestations complémentaires a augmenté de 5,2% passant de 231 en 2018 à 243 en 2019.

C03 Actions et soutien financier individuel en faveur des personnes handicapées

Etablissements pour personnes handicapées

Quinze établissements pour personnes handicapées (EPH) sont actifs dans le domaine de l'accueil des personnes en situation de handicap (PSH) et sont au bénéfice d'une autorisation d'exploiter délivrée par le département. En 2019, le canton a versé 189'656'137 francs de subventions à ces quinze institutions pour un total de 3'069 places d'accueil au 31 décembre 2019.

45 nouvelles places ont été créées dans les établissements durant l'année 2019.

Ces nouvelles places contribuent à réduire les listes d'attente de PSH, ainsi qu'à répondre aux enjeux liés au vieillissement d'une partie de ces personnes. Par ailleurs, le DCS a débuté les travaux en vue du renouvellement du plan stratégique du handicap.

Commission cantonale d'indication

La commission cantonale d'indication (CCI) permet d'orienter les personnes en situation de handicap nécessitant un encadrement vers la solution de prise en charge la plus adaptée. Cette année, l'office de l'action, de l'insertion et de l'intégration sociales (OAI), en collaboration avec la CCI, a continué le travail de mise à jour et d'amélioration des informations contenues dans la base de données. Depuis décembre 2018, cet outil est complété avec un formulaire d'indication en ligne permettant de simplifier la démarche.

La CCI a rendu 115 décisions d'indication au cours de l'année 2019.

Convention intercantonale relative aux institutions sociales

La convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS), à laquelle le canton de Genève a adhéré au 1^{er} janvier 2008, fixe des règles de compensation des coûts entre cantons pour les séjours extra-cantonaux en institution. Pour les placements de personnes adultes en provenance d'autres cantons au sein de ses propres institutions, la compensation financière en faveur de l'Etat de Genève se monte à 738'559 francs en 2019.

Prestations aux personnes handicapées

Onze associations proposent des prestations diverses à l'attention des personnes en situation de handicap telles que par exemple conseils, vacances, séjours de loisirs, activités culturelles. En 2019, le canton a versé 2'257'869 francs de subventions à ces onze associations.

Prestations complémentaires AI

Le soutien financier individuel aux personnes en situation de handicap se manifeste à travers les rentes et les prestations versées par l'assurance-invalidité (AI) et par les prestations complémentaires fédérales et cantonales.

Le nombre de dossiers concernant des personnes en situation de handicap à domicile ou en établissement a augmenté, puisqu'il est passé de 7'046 en 2018 à 7'252 en 2019. Ce nombre a également augmenté pour les prestations complémentaires fédérales AI, puisqu'il est passé de 7'076 en 2018 à 7'277 en 2019.

Le nombre de bénéficiaires de prestations d'assistance en faveur des personnes en situation de handicap versées par le service des prestations complémentaires est passé de 149 personnes en 2018 à 158 en 2019.

C04 Soutien à la famille et à l'intégration

Actions de soutien à la famille

Cinq associations proposent des prestations diverses de consultation, médiation, animation ou encore d'information permettant de soutenir et conseiller les familles du canton de Genève. En 2019, le canton a versé 559'401 francs de subventions à ces cinq associations.

Soutien financier individuel aux familles

Allocations familiales

Après plusieurs augmentations du taux de cotisation consécutivement à la mise en œuvre de l'IN 145 «Pour des allocations familiales dignes de ce nom!» entre 2012 et 2016, le taux de cotisation des allocations familiales 2019 s'est stabilisé à son niveau des trois années précédentes, soit 2,45%.

Prestations complémentaires familiales

Les prestations complémentaires familiales ont continué à voir leur nombre de bénéficiaires

augmenter (1'724 dossiers pour 6'063 bénéficiaires à fin 2019 contre 1'670 dossiers pour 5'802 bénéficiaires à fin 2018, soit une augmentation de près de 4,5% des bénéficiaires). Ces prestations permettent de favoriser l'intégration et le maintien sur le marché du travail et d'éviter un recours aux prestations de l'Hospice général pour des familles actives.

Avance et recouvrement de pensions alimentaires

Le volume d'activités du service cantonal d'avance et de recouvrement des pensions alimentaires (SCARPA) est encore resté stable en 2019. La reprise des dossiers irrécouvrables étant faite de manière systématique, l'augmentation des encaissements et donc du taux de recouvrement se sont poursuivis.

	2017	2018	2019
Dossiers (en cours au 31 décembre)	3'257	3'154	3'215
Avec avances	606	585	604
Sans avances	2'651	2'569	2'611
Pension facturées (CHF)	19'938'589	20'077'747	20'821'389
Avances payées (CHF)	5'468'616	5'465'581	5'400'733
Encaissements s/pensions (CHF)	9'695'991	9'747'502	10'133'904
Taux recouvrement s/pensions	61,09%	61,12%	61,21%

Intégration des étrangers et lutte contre le racisme

Durant l'année 2019, le bureau de l'intégration a continué la mise en œuvre du Programme d'intégration cantonal (2018-2021). Des accents particuliers ont été mis dans les domaines thématiques «enfance» et «vivre ensemble» avec notamment le développement de projets phares tels que «Linguapoly», «Bientôt à l'école!» ou encore le dispositif de Conseil des habitant-e-s à Vernier. Par ailleurs, l'année 2019 a permis de développer le nouveau cadre de prise en charge dans le domaine de l'intégration sociale et professionnelle des personnes relevant du domaine de l'asile avec l'ensemble des institutions étatiques et les partenaires sociaux. Le dispositif de l'Agenda Intégration Suisse a été validé par le Secrétariat d'état aux migrations (SEM) et sa mise en œuvre débutera en janvier 2020. Les publications éditées par le bureau de l'intégration ont été intégralement remises à jour et de nouvelles brochures d'information notamment concernant les exigences linguistiques dans le cadre de la nouvelle loi sur les étrangers et l'intégration (LEI). Par ailleurs, le bureau de l'intégration a poursuivi la coordination et le développement du dispositif de prévention des radicalisations violentes avec le soutien financier de la Confédération.

C05 Actions en matière d'asile et de migration

En 2019, le nombre d'entrées dans le dispositif d'aide aux migrants (AMIG) de l'Hospice général a diminué de 4% par rapport à 2018 (-38 individus).

En matière d'hébergement, l'Hospice général a inauguré en 2019 le centre d'hébergement collectif de Rigot (370 places). Les centres d'hébergement collectif des Tilleuls et de Frank Thomas ont quant à eux été fermés.

Asile	2017	2018	2019
Nombre de personnes prises en charge	6'471	6'428	6'240
Evolution N-1	-3%	-1%	-3%
dont assistées et logées	5'219	5'347	5'151
dont logées seulement	1'252	1'081	1'089
Nombre d'arrivées sur l'exercice	1'185	1'050	1'012
Nombre de sorties	1'387	1'093	1'200
Total des prestations versées (en mio de francs)	35,1	29,6	29,6
	-17%	-16%	0%

C06 Protection des personnes adultes sous curatelle

Le nombre de mandats actifs suivis par le service de protection de l'adulte (SPAd) sur mandat du Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE) a augmenté de 6,2%, soit 218 mandats supplémentaires en 2019.

Le DCS et le Pouvoir judiciaire ont organisé en octobre 2019 des Etats généraux de la protection de l'adulte à Genève, avec pour objectif de mener une réflexion qui servira aux travaux de réforme de la curatelle. Cette réforme doit permettre, à terme, d'améliorer la prise en charge des personnes protégées dans notre canton, mais aussi d'envisager des partenariats qui permettront d'intervenir en amont du prononcé d'un mandat de curatelle.

Chiffres clés	2017	2018	2019
Dossiers actifs & en cours de clôture	3'098	3'284	3'502
Nouveaux mandats	482	533	404
Opérations financières (nombre)	394'461	518'058	662'050

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

D Culture, sport et loisirs

D01 Culture

Soutien à la diffusion

En 2019, le canton a financé 125 projets soumis par de jeunes artistes et par des professionnels confirmés (art contemporain, design, vidéo, musique, théâtre, danse, pluridisciplinaire) pour une tournée ou pour la diffusion de leur production. Ces soutiens à la diffusion et au rayonnement sont préavisés par une commission d'attribution.

Le canton a en outre poursuivi sa politique de soutien aux compagnies de danse et de théâtre rayonnant au-delà de nos frontières et confirmé les engagements dans le domaine de la réalité virtuelle. Il a, d'une part, signé avec l'Etat français et les villes de Genève et Annemasse la première convention de soutien transfrontalier. Il a, d'autre part, soutenu une compagnie genevoise dont les chorégraphies novatrices dans l'univers numérique recueillent une attention internationale.

Une vingtaine de prix ont été attribués à différents plasticiens, auteurs, dessinateurs, musiciens, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces mesures, qui permettent aux bénéficiaires de réaliser un projet précis, incluent l'attribution temporaire d'ateliers-résidences à l'étranger pour des artistes de Genève et, à l'inverse, l'accueil à Genève d'artistes étrangers.

Soutien aux organismes culturels

Le canton a poursuivi ses soutiens aux institutions à fort rayonnement dont l'Orchestre de la Suisse romande (OSR), le Concours de Genève, le Musée international de la Croix-Rouge, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) et la Fondation Bodmer.

Pour la sixième année consécutive, il a collaboré avec les villes de Zurich et de Genève pour l'organisation de la cérémonie de remise des Prix du cinéma suisse. Quant à la création cinématographique, elle a été soutenue par les contributions du canton au sein du fonds romand Cinéforum.

Le canton développe aussi une stratégie territoriale de mise à disposition de lieux destinés à la vie culturelle, nocturne et festive. Il contribue en outre au rayonnement du théâtre par son impli-

cation au sein de la Commission romande de diffusion des spectacles (Corodis). Des spectacles genevois ont été salués à Avignon et des photographes à Arles, festivals qui sont aussi des marchés et des rampes de lancement.

Soutien à la chaîne du livre

Dans le domaine du livre, neuf contrats de prestations avec des maisons d'édition ont été signés pour la période 2019-2021.

En 2019, 91 projets ont bénéficié d'une aide financière ponctuelle, soit : 31 projets au titre de la diffusion et promotion du livre, 11 librairies pour un projet original d'animation et 49 projets de publication via le soutien à l'édition. Par ailleurs, sept auteurs ont bénéficié d'une aide à la création dans les domaines de la littérature, de la bande dessinée, de l'illustration et de l'écriture numérique. La Fondation pour l'écrit du Salon du livre, la Fondation Martin Bodmer ainsi que la Maison de Rousseau et de la littérature bénéficient pour leur part d'un soutien annuel dans le cadre d'une convention de subventionnement.

Soutien à l'art contemporain

En 2019, l'office cantonal de la culture et du sport (OCCS) a entrepris par le biais du Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) de nouvelles actions en faveur de l'art public en intégrant davantage de créations artistiques à l'architecture ou au domaine public. Des images en mouvement, commandées après examen par une commission artistique dédiée, seront diffusées dans les gares du Léman Express au début 2020. Par ailleurs, une œuvre a été inaugurée en 2019 au parc Munier de Thônex. Le FCAC déploie ainsi une mission de soutien aux communes au niveau culturel.

Un autre des buts du FCAC tient en l'enrichissement du patrimoine. Le FCAC a ainsi acquis 54 nouvelles pièces. Afin de valoriser la collection publique, il a exposé 25 œuvres à *artgenève* et édité une publication présentant 101 œuvres de la collection. Le Fonds a en outre placé 74 pièces dans les espaces et bureaux de l'administration et prêté 73 œuvres dans le cadre d'expositions publiques.

Au niveau de la création artistique, l'OCCS a soutenu 29 projets de production en art contemporain, 15 projets de production en vidéo et arts

numériques. La politique de soutien se traduit également par des bourses décernées à de jeunes diplômés de la HEAD-Genève. Trois bourses ont été attribuées dans le domaine du design et huit pour les arts visuels. Deux expositions ont montré les lauréats des volées précédentes, une pendant les *Design Days* au pavillon Sici et l'autre à la Halle Nord et trois espaces promouvant l'art contemporain sur le territoire du canton ont été primés pour leur contribution à la diffusion, notamment du travail de jeunes artistes.

Politique d'accès

Deux programmes s'inscrivent en outre dans la politique de facilitation de l'accès de toutes et tous à la culture. Les cartes *20ans20francs*, prestation autrefois gérée par la Ville de Genève et assumée aujourd'hui par le canton, soit pour lui le département de la cohésion sociale en collaboration avec le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, permettent une réduction des prix d'entrée. Près de 2000 nouvelles cartes ont été mises en circulation en 2019. Les demandes de contribution compensatoires des organes culturels témoignent de leur bon usage. Les théâtres ont entrepris par ailleurs de développer en lien avec l'OCCS des programmes *Relax* de représentations spécifiquement adaptés aux personnes souffrant de handicaps, notamment psychiques.

D02 Sport et loisirs

Projets d'importance stratégique

Le Conseil d'Etat retient le site du Trèfle-Blanc (Lancy) pour la construction de la future patinoire, qui doit être conforme aux exigences du hockey de ligue supérieure. La majorité des terrains appartiennent à l'Etat. Le département de la cohésion sociale considère ce projet comme prioritaire et a publié en 2019, d'entente avec les départements du territoire et des infrastructures, le calendrier par lequel il entend réaliser concrètement cette infrastructure en vue de sa mise en service en 2028. Le comité politique et le comité de projet ont repris leurs travaux.

L'autre projet prioritaire tient en la nécessité de trouver une solution alternative pour l'établissement de l'académie du Servette FC après le rejet par le peuple, à une majorité de 9 voix, du projet du Pré-du-Stand. Les terrains de Balaxert devront pour l'essentiel être libérés en raison de la construction du nouveau Cycle d'orientation

du Renard. Plusieurs options ont été étudiées dès le lendemain de ce résultat par le département du territoire avec le concours du département de la cohésion sociale.

Garant de l'inventaire des infrastructures sportives sur le territoire et de leur planification, le canton poursuit simultanément le recensement complexe commencé en 2018 avec le concours de l'Association des communes genevoises (ACG). Il développe pour ce faire une nouvelle interface informatique permettant une extraction de données exhaustives et fiables. Utile aux collectivités publiques, cet outil va concourir à la radiographie objective des besoins. En 2019, l'OCCS a mandaté spécifiquement l'Université de Genève pour une actualisation de ce travail qui doit être achevé en été 2020. Le canton a analysé aussi la situation des plans d'eau, la natation ayant gagné un nombre croissant d'adeptes jusqu'à devenir le deuxième sport populaire du canton.

Prestations événementielles / Prévention de la violence

Préoccupé par le constat de plusieurs actes de violence survenus lors de matches de football, le canton poursuit avec 45 clubs et 15 communes le travail visant à préparer les bases d'une adoption en 2020 d'une charte, autorisant des sanctions comme la révocation de la mise à disposition d'infrastructures, selon les compétences cantonale et municipales, mais aussi à mettre sur pied des formations destinées aux dirigeants et aux entraîneurs.

En participant au financement de la Laver Cup, tournoi d'exhibition de tennis ayant eu lieu à Palexpo Genève en septembre 2019, le canton a permis à près de 2000 élèves de l'école primaire d'assister à l'entraînement de Roger Federer et Rafael Nadal dans le cadre d'une journée dédiée aux enfants.

Le succès de la Nuit du sport genevois fin 2019, au cours de laquelle des athlètes genevois ayant brillé sur la scène internationale sont honorés lors d'une soirée organisée conjointement par le canton et la Ville de Genève, conduit à sa pérennisation. Enfin, le canton a organisé un forum du sport en février 2019, portant sur l'évolution du sport actuel et ses nouvelles tendances de même que sur la professionnalisation des manifestations sportives, et a fourni au conseil consultatif du sport une liste de suggestions pour ses travaux d'analyse et de soutien.

Activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants

La politique cantonale d'accès au sport pour tous a pour but de rendre accessible au plus grand nombre une activité physique et sportive adaptée. En novembre 2019, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement concernant l'octroi de subventions en faveur de l'activité physique et sportive des populations à besoins spécifiques et des très jeunes enfants, plus adapté aux réalités du terrain et illustrant la volonté de cohésion sociale du département tutélaire du sport. Ce règlement permettra de soutenir des projets en lien avec l'accès au sport des populations migrantes, des populations en situation de handicap et des personnes âgées, tout en poursuivant le soutien aux sports et activités hors Jeunesse+Sport.

Soutien à la relève sportive élite

Le soutien à la relève sportive élite est une compétence exclusive du canton s'appuyant sur le développement des centres cantonaux de la relève. Pour l'année 2019, ce soutien a été apporté à dix centres, représentant six disciplines sportives collectives (football, hockey sur glace, tchoukball, volleyball, handball et basket-ball) et quatre disciplines sportives individuelles (canoë-kayak, cyclisme, tennis de table et triathlon). Ces centres de la relève sont destinés à offrir un encadrement professionnel aux jeunes talents genevois, tant sur le plan sportif, scolaire que médical, afin de leur permettre d'atteindre le plus haut niveau national ou international.

Soutien au sport d'élite individuel

Le soutien au sport d'élite individuel est également une compétence exclusive du canton qui repose sur le programme Team Genève. Il vise à offrir des soutiens financier, médical et médiatique aux athlètes genevois disposant d'un potentiel de qualification pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et paralympiques, les championnats du monde et les championnats d'Europe. Composé de 31 athlètes en 2019, Team Genève a été couronné de succès et a vu plusieurs de ses membres se qualifier pour les Jeux olympiques de Tokyo 2020.

Les athlètes de Team Genève sont également allés à la rencontre du public lors de manifestations sportives d'importance cantonale et nationale. A Genève, le projet «1 classe 1 athlète» s'est déroulé en deux phases, de janvier à juin 2019 avec cinq classes primaires,

puis à partir de septembre 2019 avec neuf nouvelles classes. Le projet a permis des rencontres entre les classes de l'enseignement primaire et certains sportifs de Team Genève. Les différentes rencontres entre élèves et athlètes ont donné lieu à des séquences pédagogiques en classe, des initiations sportives et à des déplacements pour assister à des compétitions.

Programme Jeunesse et Sport (J+S)

Soixante cours de formation dans seize disciplines sportives ont été suivis par 1'400 moniteurs et monitrices, coaches et experts Jeunesse+Sport. Huit cours ont porté spécifiquement sur l'enseignement du sport pour des enfants de 5 à 10 ans. Pour la première fois en Suisse romande, deux nouvelles offres de formation dans le domaine de l'intégration ont été proposées: «Sport et handicap» et «Diversité culturelle». En collaboration avec la Haute école de santé de Genève, l'OCCS a organisé un nouveau cours sur la promotion d'une image corporelle positive auprès des jeunes sportifs. Ces trois modules ont rencontré un grand succès et sont reconduits en 2020.

En outre, trois cours de ski ont été organisés en collaboration avec le service de la formation continue du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, afin que les enseignants puissent offrir un encadrement de qualité lors des classes de neige. Cet effort de formation a permis au canton de recevoir de la Confédération, par le biais du programme J+S, une subvention de plus de 3,6 millions de francs pour les clubs sportifs et écoles du canton de Genève.

Fonds du sport

Le canton a soutenu les domaines du sport associatif, de la relève, de l'élite et des manifestations et projets liés au sport pour un montant global de 4,2 millions de francs, attribués via le Fonds de l'aide au sport.

Sensibilisation à la culture et au sport

Les mercredis de l'année scolaire, plus de 3'000 jeunes de 4 à 16 ans ont participé à des activités culturelles, sportives et scientifiques du programme *GE découvre le mercredi*. 228 cours ont été organisés. Ces cours d'initiation permettent aux enfants de faire un premier geste culturel ou sportif. Les activités largement réparties sur le canton sont proposées à un prix abordable. Elles ont pour objectif de faciliter l'accès aux loisirs éducatifs en vue d'un

développement harmonieux des enfants et de proposer un cadre qui favorise la pratique culturelle et sportive grâce à un encadrement professionnel. En 2019, une collaboration avec l'Hospice général a permis l'accroissement de l'inscription aux cours de requérants d'asile logeant dans des foyers. Les enfants à besoins particuliers ont continué à bénéficier d'accompagnements spécifiques.

Programmes d'été

Durant les mois de juillet et août 2019, le programme estival de loisirs GE découvre en été a offert 45 activités à la semaine, sur tout le territoire cantonal, à l'attention des enfants et jeunes âgés de 4 à 15 ans. L'objectif de cette prestation, au-delà du service d'occupation constructive des enfants destiné aux parents, consiste à permettre, là aussi, aux jeunes de faire un premier geste culturel ou sportif en s'initiant à des pratiques variées. Plus de 500 enfants ont participé à ces animations orientées vers le sport, l'art, la nature ou encore les sciences. Une collaboration avec la Ville de Genève alliant pratique sportive et visite de musées, agrémentée d'ateliers, a séduit de nombreux parents et enfants. Par ailleurs, une collaboration étroite avec une antenne de l'Hospice général a permis l'intégration d'enfants de familles défavorisées.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

E Environnement et énergie

E01 Protection de l'environnement

Analyse de l'impact sur l'environnement

Une comparaison des labels existants pour les quartiers urbains ainsi qu'une analyse des quartiers récents construits sur le canton, mais aussi dans les territoires limitrophes et au niveau international, ont été lancées. Elles alimenteront les réflexions en cours pour définir un référentiel permettant de qualifier la performance des quartiers sur le plan du développement durable.

L'accompagnement environnemental de la planification et de la construction des grandes infrastructures et des nouveaux quartiers s'est poursuivi, notamment : liaison CEVA, trams Cherpines-Saint-Julien et Nations-Ferney, élargissement de l'autoroute de contournement, barreau Montfleury, Communaux d'Ambilly, Bernex Nord.

Un projet inter-offices de simplification, accélération et amélioration des préavis techniques a été lancé.

La faisabilité de l'intégration des services écosystémiques dans l'évaluation environnementale stratégique (EES) a été confirmée et la méthode est en cours de finalisation.

Gestion des déchets

L'année 2019 a été essentiellement consacrée à la rédaction de la révision de la loi sur la gestion des déchets (LGD) et du plan de gestion des déchets 2019-2024. Ces documents, qui ont déjà fait l'objet d'une large consultation, sont en cours de finalisation. Ils seront déposés au Conseil d'Etat au début du 1er trimestre 2020.

Protection de l'air

Suite à la modification de la loi genevoise de protection de l'environnement instaurant notamment, en période de pics de pollution de l'air, des restrictions temporaires de circulation pour les véhicules motorisés selon leurs performances environnementales (circulation différenciée), le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement cantonal sur la gestion des épisodes de pics de pollution (RPics – K 1 70.09) et a introduit un

système de macarons «Stick'Air» qui est entré en vigueur le 15 janvier 2020.

La mise en œuvre des mesures du plan OPair 2018-2023 et de la Stratégie Electromobilité 2030 s'est poursuivie en 2019. Une nouvelle subvention pour l'implantation de bornes de recharge à domicile pour les véhicules électriques a notamment été mise en place.

Protection contre les accidents majeurs

Le contrôle des entreprises soumises à l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM) s'est poursuivi en 2019. Seules quelques entreprises nécessitent encore une évaluation de leur rapport succinct. Toutes les autres entreprises sur les quelques cinquante sites du canton ont fait l'objet d'une décision, soit pour attester de leur conformité vis-à-vis de l'OPAM, soit pour exiger la mise en place de mesures exécutoires avec des délais.

Le réseau des routes assujetties à l'OPAM a été complété au centre-ville. La route de Veyrier a été assujettie à l'OPAM en raison des quantités importantes d'hydrocarbures qui y transitent et des risques de pollution qui pèsent sur l'Arve. Ces données sont renseignées sur le système d'information du territoire genevois (SITG).

Enfin, des recommandations sur les mesures constructives de protection OPAM pour des bâtiments proches d'installations OPAM ont été publiées. Cette première suisse fera l'objet d'une communication soutenue auprès des architectes, ingénieurs et urbanistes.

Protection contre les substances dangereuses de l'espace bâti

Le service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants (SABRA) a poursuivi la mise en œuvre du plan de mesures sur les substances dangereuses 2018-2023.

Protection contre le bruit, les vibrations et les rayonnements non ionisants

En application du principe de précaution, le Conseil d'Etat a décidé de suspendre provisoirement toutes les autorisations de construire pour l'extension du réseau de téléphonie mobile,

dans l'attente de la part des autorités fédérales de toutes les données utiles pour assurer pleinement sa mission d'exécution de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI) pour les nouvelles antennes de téléphonie mobile. Cette suspension est en place depuis avril 2019.

Pour mieux cibler sa lutte contre le bruit, le département du territoire a démarré les travaux en vue d'élaborer une stratégie Bruit, globale et transversale, en misant avant tout sur la réduction des émissions à la source et sur la promotion de la tranquillité et de la détente dans le développement urbain.

Protection des sols et du sous-sol

L'année 2019 a permis de finaliser les études concernant la caractérisation de la pollution aux perchlorates de la nappe du Genevois. En parallèle, des pilotes de traitement ont été lancés par les SIG et les résultats ne sont pas encore connus. Cette année a aussi été celle de la préparation du congrès Eurosoil qui se tiendra à Genève en août 2020 pour son vingtième anniversaire.

En ce qui concerne les sites contaminés, cinq sont assainis, sept sont à surveiller suite à leur assainissement et quatorze sont en cours d'assainissement.

Exploitation des ressources du sous-sol

Cette année encore, c'est le programme GEothermie 2020 qui a concentré l'essentiel de l'activité. En effet, l'année 2019 a vu le début de la réalisation du second forage d'exploration à Lully qui doit atteindre 1'400 m de profondeur.

En parallèle, un effort tout particulier a été mis sur la création d'une première phase d'un système d'information des données du sous-sol, en partenariat avec l'OCSIN. Enfin, 2019 a permis de préparer la campagne de sismique 3D qui aura cours lors de l'été 2020.

Développement durable

En juin 2019, le Conseil d'Etat a adopté le plan d'actions développement durable 2019-2023 en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le concept cantonal du développement durable 2030.

La mise en œuvre des 25 mesures du volet 2 du Plan climat cantonal (PCC), initiée en 2018, s'est poursuivie. Le 4 décembre 2019, le Conseil d'Etat a déclaré l'urgence climatique en

renforçant les objectifs cantonaux fixés en 2015 pour viser désormais une réduction des gaz à effet de serre de 60% d'ici 2030 par rapport à 1990 (réduction initiale: 40%) et la neutralité carbone en 2050.

E02 Energie

Assainissement énergétique du parc bâti

Durant l'année 2019, l'office cantonal de l'énergie (OCEN) a poursuivi la mise en œuvre des tâches régaliennes, notamment celles qui visent la maîtrise de la demande. Les assainissements des simples vitrages, les audits obligatoires et travaux d'amélioration énergétique des bâtiments les moins performants, l'engagement des grands consommateurs dans des programmes d'efficacité énergétique et les campagnes de contrôles du respect des dispositions légales ont rythmé l'exercice 2019. Des subventions pour favoriser les économies d'énergies et les énergies renouvelables ont été délivrées à hauteur de 34'199'128 millions de francs issus de la taxe fédérale sur le CO2 (19'872'123 millions de francs) du budget cantonal (7'327'000 millions de francs) et des Services industriels de Genève (SIG) (7'000'000 millions de francs). Les destinataires de la politique énergétique ont par ailleurs bénéficié d'une simplification de l'accès aux aides financières – et d'une meilleure visibilité de celles-ci – grâce à la plateforme GEnergie, réalisée en collaboration avec le programme éco21 des SIG depuis 2017.

Réseaux d'énergie et énergies renouvelables

Le canton synthétise les premiers retours issus de la consultation des milieux intéressés autour du plan directeur cantonal de l'énergie (PDE) et du plan directeur des énergies de réseau (PDER) et en finalise l'élaboration. Il s'agit également de revoir ces documents à l'aune des nouveaux objectifs fixés par le Conseil d'Etat en terme de réduction des gaz à effet de serre et d'assurer une plus grande cohérence relative aux différents objectifs du département du territoire (DT). Le PDE définira les actions concrètes pour atteindre les objectifs de politique énergétique à court et moyen terme, basés sur l'horizon d'une législature. Tandis que le PDER offrira une vision cartographiée de la stratégie de développement des énergies renouvelables et des réseaux thermiques sur le canton.

En 2019, le Conseil d'Etat a adopté une modification du règlement d'application de la loi

sur l'énergie (L 2 30.1; REn) afin de rendre compatible les standards énergétiques genevois avec l'évolution des exigences en matière énergétique. En 2020, l'office poursuivra la refonte dudit règlement, en vue notamment de relever les seuils de l'indice de dépense de chaleur afin d'atteindre les objectifs de politique énergétique. La loi 12195 assurant le financement des travaux du projet d'infrastructures énergétiques le long du front sud de la façade aéroportuaire de Genève-Cointrin (enfouissement de la ligne à très haute tension et des conduites du réseau GéniLac) est entrée en vigueur. Ce projet d'axe stratégique réseau (projet ASR), placé sous le pilotage du DT, répond à des enjeux immobiliers, économiques, énergétiques et environnementaux importants. Les accords avec Swissgrid SA, l'aéroport et les promoteurs privés ont été finalisés fin 2018. Les derniers appels d'offres sont en cours tandis que les premiers travaux ont débuté au deuxième semestre 2019. En matière de prestations opérationnelles, l'OCEN a validé les concepts énergétiques territoriaux de neuf périmètres dans le cadre des procédures d'aménagement du territoire et de périmètres présentant des potentiels de valorisation d'énergies renouvelables locales.

1'422 préavis ont été produits dans le cadre de requêtes en autorisation de construire et 100 autorisations pour des installations techniques ont été délivrées. 336 contrôles de conformité des dossiers ont été effectués sur site pour un taux de conformité de 15%. 641 requêtes en subvention destinées à des mesures d'amélioration de l'enveloppe du bâtiment, au développement des énergies renouvelables ainsi qu'aux audits énergétiques ont été traitées.

En 2020, l'OCEN mettra en mouvement la dernière tranche de grands consommateurs d'énergie pour les engager dans un programme d'efficacité énergétique. Dans le cadre de la collaboration GEnergie, 81 entreprises se sont engagées dans une démarche d'efficacité énergétique, dont 54 sont des grands consommateurs.

E03 Gestion des eaux

Projet parc/plage/port des Eaux-Vives

Le chantier s'est poursuivi et la plage a été inaugurée en juin 2019. Après quelques ajustements concernant la signalisation et la gestion des déchets lors des deux premières semaines d'ouverture, la saison estivale s'est déroulée à la grande satisfaction des usagers. La plage a

été fermée en septembre et le chantier s'est poursuivi afin que l'ensemble du site puisse être définitivement mis à disposition du public en été 2020.

Valorisation de la Rade

Le processus de concertation mené à l'été 2018 s'est concrétisé par une image directrice, validée par le Conseil administratif de la Ville de Genève en juin 2019. La coordination entre ville et canton s'est poursuivie par l'étude de variantes de la passerelle du Mont Blanc et les premières réflexions sur l'accès à l'eau au Quai Wilson.

Planification stratégique pour l'assainissement des ouvrages hydroélectriques

Suite aux décisions notifiées par le canton concernant les éclusées et la migration piscicole, deux projets sont en cours de développement pour l'assainissement de la migration piscicole sur le site de Vessy et celui du Seujet.

Travaux en rivières selon le programme de renaturation 2019-2023

Le sixième programme de renaturation des cours d'eau et des rives a été validé par le Grand Conseil en octobre 2019. Parmi les projets annoncés, c'est essentiellement la première étape du chantier de renaturation/sécurisation du village de Pупlinge contre les inondations du Foron qui a été mené à son terme. Le degré d'instruction des projets de la quatrième étape de renaturation de l'Aire (tronçon allant de la frontière à Certoux) et de réaménagement de la berge du Rhône à La Plaine pour la protection de Firmenich ont permis leur dépôt en autorisation de construire.

Planification dans le domaine de l'eau

Le cinquième schéma de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE) concernant le bassin-versant Allondon-Mandement a été validé par le Conseil d'Etat; le sixième et dernier portant sur le bassin-versant de Champagne-La Lare a démarré par un processus de diagnostic et de participation active avec la société civile.

Fonds intercommunal d'assainissement

Les montants consacrés aux investissements communaux en matière d'assainissement des eaux continuent d'être élevés : pour sa cinquième année de fonctionnement, ce ne sont

pas moins de 72 demandes de financement de nouveaux projets pour un montant global d'investissement de 42 millions de francs et 103 décomptes finaux de travaux réalisés pour un montant global de 24 millions de francs qui ont été approuvés.

Prise en compte des micropolluants

Un diagnostic faisant état des micropolluants trouvés dans les eaux superficielles de notre canton entre 2011 et 2016 a été publié au printemps 2019 par l'office cantonal de l'eau; outre l'analyse de la pression liée à ces substances, la brochure vulgarisée consigne également les actions à mener par les différents partenaires concernés pour éviter leur dissémination. Parmi les actions concrètes de lutte, le projet de traitement conjoint des effluents de la station suisse de Vilette et de celle française d'Annemasse a été finalisé.

	2017	2018	2019
Analyses de micropolluants	51'321	58'418	58'549
Préavis délivrés dans le cadre des autorisations de construire	3'347	3'404	3'426
Demandes de mises en conformité dans le domaine de la protection des eaux	481	505	443
Recours	30	20	33

Pêche

Le nombre de permis de pêche vendus reste globalement stable avec près de 4'500 permis journaliers et 2'500 annuels. Après une diminution régulière des licences de longue durée pendant ces dernières années, l'année 2019 montre une embellie d'une centaine de permis. Les cartes journalières continuent leur très progressive croissance (un bon tiers d'entre elles étant aujourd'hui délivrées par internet). L'amélioration de la qualité des eaux s'opérant elle aussi lentement, il reste nécessaire de poursuivre la renaturation et la coopération transfrontalière pour favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau.

Si la pêche au lac reste très pratiquée par les amateurs, la pêche professionnelle est confrontée à un souci majeur en ce qui concerne le corégone (féra) dont les effectifs pêchés ont chuté de 90% en moins de trois ans (15 tonnes en 2016 à 1,5 tonne en 2019), même si de son côté le prélèvement des perches reste stable. La communauté de partenaires étudiant le fonctionnement du lac n'a pas encore trouvé les facteurs qui permettraient d'expliquer avec pertinence ce phénomène.

	2017	2018	2019
Permis de pêche annuels	2'375	2'367	2'471
Permis de pêche journaliers	4'341	4'500	4'526

E04 Agriculture et nature

Stratégie biodiversité

Conformément à la loi sur la biodiversité, une stratégie cantonale a été validée par le Conseil d'Etat en février 2018. Le plan d'actions qui concrétise cette stratégie a été élaboré en 2019 et sera présenté au Conseil d'Etat début 2020. Ces deux documents seront alors soumis à l'approbation du Grand Conseil.

Infrastructure écologique et corridors biologiques

Le pont biologique (écopont) sur l'autoroute A 40, en France voisine, a été construit en 2019 et son ouverture pour la grande faune est prévue pour fin 2020. Par ailleurs, les passages à petite faune sous la route de Monniaz ont également été réalisés, permettant à nouveau la migration des batraciens. Ces projets s'ancrent dans les stratégies biodiversité Suisse et cantonale. Par ailleurs, les progrès dans la cartographie de l'infrastructure écologique cantonale et transfrontalière permettront de proposer des outils pour la planification du territoire dès début 2020.

Favoriser l'innovation dans l'agriculture

Les projets de développement régional (PDR) permettent de soutenir l'innovation à travers le développement d'infrastructures agricoles durables. Le PDR1, orienté sur le renforcement des coopératives agricoles et mis en œuvre de 2012 à 2019, a atteint plus de 96% de ses objectifs. Un second PDR est en préparation, orienté sur les fermes urbaines et l'alimentation; sa phase opérationnelle devrait démarrer en 2020 pour une durée de six ans.

Pour anticiper les changements climatiques à venir, une réflexion a été engagée pour évaluer leur influence sur les pratiques agricoles, plus particulièrement sur les besoins en eau d'irrigation des cultures.

D'autre part, la multifonctionnalité de l'agriculture est encouragée par un ensemble de programmes fédéraux et cantonaux, dont le budget s'élève à environ 22 millions de francs versés

aux agriculteurs genevois. Les principaux programmes sont : le soutien à la sécurité de l'approvisionnement, la promotion de la biodiversité, la production biologique, le bien-être des animaux et l'efficience des ressources.

Finalement, à travers les crédits d'investissement, le canton a poursuivi son soutien à l'adaptation des structures des exploitations agricoles et des entreprises de transformation. Seize projets ont été soutenus pour un montant total des crédits accordés de 1,1 million de francs.

Genève Région – Terre Avenir

L'année 2019 a été marquée par l'élaboration d'une directive Genève Région–Terre Avenir (GRTA) pour la certification des poissons du lac issus de la pêche professionnelle, qui permettra de développer une nouvelle filière et de diversifier l'offre en produits GRTA. La mise en place de la traçabilité ADN de la viande de bœuf GRTA constitue par ailleurs une avancée notable en termes de contrôle de l'origine des matières premières.

Le nombre d'entreprises agréées GRTA est stable depuis 2016. En 2019, 374 restaurants publics et privés se sont engagés volontairement en proposant deux à trois produits GRTA dans leur offre journalière. Un acteur important de la restauration collective ayant réorienté ses activités, le nombre de restaurants montre une légère baisse, malgré les seize nouveaux restaurants inscrits. La plateforme GRTA permet aux restaurateurs de visualiser en ligne la disponibilité des produits certifiés. La cinquième édition du concours de cuisine «Les Toqués de GRTA» a également été organisée dans le cadre des Automnales.

Marque de garantie GRTA	2017	2018	2019
Nombre de restaurants labellisés proposant 2-3 produits certifiés/jour	357	384	374
Nombre d'entreprises agréées (producteurs, transformateurs et distributeurs)	356	356	354
Nombre d'entreprises agréées contrôlées (renouvellement de certification)	159	73	104

Arbres, forêts et entretien

Le règlement sur les forêts a été intégralement revu. Ce nouveau règlement a notamment pour objectif de préciser les outils de mise en œuvre de l'assouplissement de la politique de conservation des forêts et de renforcer l'accompagnement de la gestion des forêts privées. Les démarches de révision du plan directeur forestier ont été présentées aux partenaires, ce

qui a permis de conforter l'importance des forêts urbaines, et du rôle de nature «sauvage» de proximité qu'elles offrent. Les 3'000 hectares de forêts genevoises (dont 53% propriété de l'Etat) continuent à assurer régulièrement le chauffage de plusieurs bâtiments publics avec un bilan carbone neutre.

Afin de documenter et préciser l'évolution des autorisations d'abattages d'arbres depuis 2010, 25'000 dossiers ont été revus un par un. Si ces données n'indiquent pas une augmentation massive des requêtes, elles confirment le besoin accru de suivi des dossiers jusqu'à la garantie de la bonne reprise des arbres plantés en compensation. Face aux enjeux climatiques et à l'importance d'assurer une place suffisante aux arbres dans la ville de demain, une stratégie d'arborisation a été initiée. D'ici la fin du premier semestre 2020, cette stratégie précisera les possibilités d'accroître la surface protégée par la canopée ainsi que les outils nécessaires à sa mise en œuvre.

Paysage et Nature en ville

La conception paysage cantonale (CPC), élaborée en collaboration étroite avec l'office de l'urbanisme (OU), a permis de préciser les fonctions du paysage dans le développement urbain et de renforcer la nécessité d'intégrer une vision paysagère à chaque étape et échelle des projets.

L'évolution de la prise en compte de la nature en ville et du paysage s'est matérialisée par exemple dans le cadre d'une étude transversale (planification du sous-sol), menée avec la DPAV, en collaboration avec la Ville de Genève et les SIG.

Trois importantes mesures d'accompagnement paysager, planifiées dans le cadre des projets d'agglomération 1 et 2, sont passées en phase de réalisation (MAP Feuillasse à Meyrin, Césure paysagère et Parc Agro Urbain à Bernex) ou de préparation des autorisations de construire et des projets de réalisation (Promenade de la Paix et Cours des Nobel entre le Grand-Saconnex et la Perle du Lac).

Une nouvelle cartographie des toitures végétalisées et végétalisables a été élaborée : elle permettra de renforcer la politique incitative du département en la matière et d'assurer une bonne coordination avec l'utilisation énergétique des toitures.

L'activité de la plateforme www.1001sitesnatureenville.ch a été renforcée par l'utilisation régulière des réseaux sociaux et des outils de publicité «Google Ads». Au 31 décembre 2019, après une année et demi d'utilisation, les espaces de nature en ville (surface de bonheur brute) représentaient quelques 224'537m².

Vulgarisation et protection phytosanitaire : premier cas de chrysome des racines du maïs à Genève

Les organismes nuisibles particulièrement dangereux (ONPD) sont une préoccupation croissante. Deux premières captures de chrysmes des racines du maïs ont été faites en 2019 à Versoix et Bellevue. Aucune lutte curative n'existe et selon une directive de la Confédération, dans un rayon de 10 km autour du foyer, aucun champ de maïs semé en 2019 ne pourra être ressemé en maïs en 2020. Le chancre bactérien de la tomate a été observée pour la première fois à Perly. Des captures préoccupantes de punaises marbrées ont été faites pour la première fois en milieux agricoles au printemps déjà. La surveillance de plusieurs ONPD devra s'intensifier, notamment avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2020, de la nouvelle ordonnance sur la santé des végétaux (OSaVé).

Un nouvel article dans la constitution genevoise a été adopté en novembre 2019 visant à réduire les risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires. Six mandats ont été contractés avec des organismes de vulgarisation (AgriVulg, Association des maraichers du genevois, Union fruitière lémanique, FiBL) et des institutions académiques (UniGE, hepia) pour mettre en œuvre certaines mesures permettant d'atteindre cet objectif. De plus, différentes stratégies phytosanitaires sont testées au vignoble de l'Etat, dont l'expérimentation de cépages résistants aux principales maladies de la vigne.

Faune et flore

Grâce notamment à l'important travail de prévention et de gestion effectué depuis quatre ans, le montant des dégâts dus à la faune dans les cultures est inférieur à 200'000 francs.

Constats d'infractions

Après une hausse de 70% en 2018, les infractions constatées par les gardes de l'environnement ont encore augmenté de 25% en 2019, soit cinq fois plus qu'au début de la décennie. Les infractions constatées étaient essentiellement relatives à la loi sur les forêts ou à la loi sur la

police rurale. Une surveillance accrue du vallon de l'Allondon a été effectuée en 2019, où est constaté le quart de toutes les infractions dans l'ensemble des sites protégés du canton. Une partie de la rivière a été mise à ban durant l'été, en raison de la sécheresse. Cette mesure a été bien suivie.

Tourisme rural

Le développement du tourisme rural visant au rapprochement ville-campagne s'est concrétisé par la mise en ligne de la carte interactive du terroir et de la nature mettant en relation le terroir, l'agriculture, les producteurs, la nature et le patrimoine. Les 350 km de chemins de randonnée pédestre et leurs infrastructures (ouvrages, signalisation, etc.) - entretenus par l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) - ainsi que des balades thématiques figurent également sur cette carte évolutive. La troisième journée cantonale sur les chemins de randonnée a permis à plus de 800 participants d'être sensibilisés in situ à différentes politiques publiques, en particulier l'agriculture, la nature, ou encore le patrimoine.

Entretien des chemins de randonnée	2017	2018	2019
Annonces de problèmes à résoudre (signalisation défaillante, entretien des chemins, accessibilité, etc.)	ND	640	559
Problèmes résolus	ND	433	458

Droit foncier rural

En sa qualité d'autorité cantonale en matière de droit foncier rural (LDFR), la commission foncière agricole (CFA), commission officielle dépendant de l'OCAN, a statué sur des dossiers portant notamment sur des transactions immobilières, sur des constatations d'assujettissement ou non à la LDFR et sur des mutations parcelaires. Elle a également approuvé des estimations de la valeur de rendement agricole établies par des experts indépendants mandatés par l'OCAN.

Dossiers traités par la CFA	2017	2018	2019
Décisions rendues	147	119	113
Approbation d'estimation de la valeur de rendement	42	50	34

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

F Formation

F01 Enseignement obligatoire et orientation

Cette année, une nouvelle fois, l'enseignement obligatoire a connu une hausse des effectifs et compte désormais plus de 50'000 élèves (plus de 900 élèves supplémentaires à la rentrée scolaire 2019). Cette augmentation, particulièrement significative à l'enseignement primaire, représente un défi important pour maintenir une école de qualité, un encadrement adéquat ainsi que des infrastructures et des équipements en suffisance.

Dans une perspective d'inclusion, l'enseignement obligatoire vise à corriger, dès les premières années d'école, les inégalités de chance de réussite scolaire en renforçant le soutien aux élèves les plus fragiles et en les accompagnant dans leurs apprentissages et dans les étapes importantes de transition : entrées à l'école primaire, au cycle d'orientation et à l'enseignement secondaire II.

Cette année, les efforts se sont poursuivis pour consolider la présence des éducateurs, présents au moins à 50% dans l'ensemble des 58 établissements primaires à la rentrée 2019, et de déployer cinq nouvelles équipes pluridisciplinaires (enseignants spécialisés, psychologues, logopédistes, infirmières, psychomotriciens), ces ressources complétant le travail des équipes enseignantes et permettant d'enrichir l'offre de soutien ponctuel ou continu pour les élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou socio-éducatives (voir aussi sous F03 et F04).

Sur le plan de l'enseignement, le déploiement des moyens d'enseignement romands se poursuit pour qu'à terme les élèves et les maîtres disposent, outre d'un Plan d'études romand, de moyens adaptés dans toutes les disciplines et des instruments d'évaluation. Dans le domaine de l'apprentissage des langues, l'offre pour les échanges linguistiques est renforcée, particulièrement en allemand. Dans le cadre de l'adaptation de l'enseignement de Langue et culture latines (LCL) et du latin, des moyens d'enseignement genevois ont été élaborés pour la 9^e année. Dans le domaine des sciences humaines et sociales, des moyens d'enseignement supplémentaires sont introduits notamment pour l'enseignement du fait religieux dans le cadre des cours d'histoire. Par ailleurs,

destiné à développer les compétences scientifiques des élèves et l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques, le déploiement du plan Mathématiques et sciences de la nature (MSN) continue en complément des nombreux projets organisés durant l'année 2018-2019 dans le cadre de «l'année des sciences et des technologies». Dans le cadre du développement de l'enseignement *au* et *par* le numérique, cette première année est consacrée à la mise en œuvre de démarches expérimentales qui seront évaluées, préparant l'introduction de l'éducation numérique du Plan d'études romand. Enfin, dans le but d'améliorer l'orientation des élèves à l'issue du cycle d'orientation (CO), un moyen d'enseignement d'information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP) a été produit pour la 10^e année en 2019. L'ensemble de ces dispositifs est accompagné de formations continues pour le personnel enseignant.

Les premiers éléments d'évaluation du nouveau CO, mis en œuvre en 2011, convergent pour constater qu'une évolution de la structure du CO est nécessaire, notamment afin de s'assurer de l'atteinte des attentes fondamentales par tous les élèves, même les plus faibles, et de permettre à chacun de trouver une voie de formation menant à une certification. Dans un premier temps, et dans l'attente d'évolutions plus importantes, une première adaptation de la grille horaire a eu lieu à la rentrée 2019 avec notamment l'adaptation de l'enseignement de Langue et culture latines (LCL) en 9^e année, qui fait désormais l'objet d'une évaluation trimestrielle dans le bulletin scolaire pour l'ensemble des élèves, ainsi que la stabilisation de la troisième période d'éducation physique en 9^e R1 et R2. D'autres aménagements sont prévus à la rentrée 2020 : outre la création du profil «Sciences appliquées» en complément du profil «Allemand/Anglais» pour les élèves de la section Langues vivantes et communication (LC), l'augmentation imposée du nombre de périodes d'Éducation physique se poursuivra en fonction des budgets disponibles, de même que le renforcement du dispositif d'Information et orientation scolaires et professionnelles (IOSP).

La priorité est en outre donnée à l'amélioration de la transition des élèves entre l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II à travers des mesures comme «Go-Apprentissage» destinées à construire un projet profes-

sionnel avant la sortie du cycle d'orientation et à valoriser l'orientation vers l'apprentissage en voie duale (voir aussi sous F02). En outre, les travaux concernant l'article constitutionnel sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) ont mis en évidence la nécessité de renforcer le processus de suivi de l'élève et de transmission d'informations entre les enseignements secondaires I et II, notamment pour le suivi des élèves de 11^e en difficulté.

Les travaux d'harmonisation des épreuves cantonales de l'école primaire et des évaluations communes du cycle d'orientation (EVA-COM) se poursuivent dans le but d'améliorer la comparabilité des résultats d'une année à l'autre et de permettre de mieux identifier la proportion d'élèves n'atteignant pas les attentes fondamentales en fin de cycles et lors de la transition vers l'enseignement secondaire II afin d'apporter les nécessaires mesures de régulation du système.

Effectifs élèves

	2017-2018	2018-2019	2019-2020 (15.11.2019)		
	15.11.2017	15.11.2018	total	filles	garçons
Enseignement obligatoire (primaire)	34'844	35'649	36'832	18'099	18'733
Office médico-pédagogique ⁽¹⁾	1'862	1'872	1'925	587	1'338
Regroupements spécialisés et DIAMS	393	396	391	133	258
Institutions publiques	1'012	1'013	1'056	292	764
Institutions subventionnées	457	463	478	162	316
Enseignement obligatoire (cycle d'orientation)	13'207	13'373	13'183	6'547	6'636
Enseignement secondaire II	24'659	24'828	25'076	12'374	12'702
- Elèves et apprentis en école	17'451	17'222	17'382	9'175	8'207
Collège de Genève ⁽²⁾	8'201	8'066	8'190	4'711	3'479
Ecole de Culture Générale ⁽³⁾	3'823	3'845	3'925	2'454	1'471
CFP commerce ⁽³⁾	2'768	2'652	2'535	874	1'661
CFP construction	396	385	376	58	318
CFP technique	744	741	770	63	707
CFP arts	544	539	538	355	183
CFP nature et environnement	245	255	266	105	161
CFP santé			283	202	81
CFP social			399	326	73
CFP santé / social	618	642	-		
CFP service et hôtellerie / restauration	17	23	20	10	10
E.S.I.G.	95	74	80	17	63
- Maturité professionnelle post-cfc ou post-diplôme (MP2)	316	345	394	176	218
Maturité commerciale / Economie et services	258	305	322	143	179
Autres maturités professionnelles	58	40	72	33	39
- Apprentis à temps partiel scolarisés à Genève (système dual)	4'890	4'908	4'974	1'953	3'021
CFP commerce	1'890	1'837	1'817	1'030	787
CFP arts	64	72	60	46	14
CFP construction	983	980	973	47	926
CFP service et hôtellerie / restauration	463	460	493	170	323
CFP technique	595	610	653	59	594

	2017-2018	2018-2019	2019-2020 (15.11.2019)		
	15.11.2017	15.11.2018	total	filles	garçons
CFP nature et environnement	96	108	111	13	98
CFP santé	-	-	499	378	121
CFP social	-	-	368	210	158
CFP santé-social	799	841	-		
- ACCES II (service)	635	605	566	232	334
- CFPP (ex. C.T.P.)	421	671	646	237	409
Filières préparatoire et de transition prof.		494	435	141	294
Filières FO18 ⁽⁴⁾		177	211	96	115
- FO18 Offres modulaires ⁽⁴⁾		142	175	82	93
- Ecoles pour adultes	946	935	939	519	420
Collège pour adultes	342	345	325	194	131
E.C.G pour adultes	604	590	614	325	289
TOTAL	74'572	75'722	77'016	37'607	39'409

Effectifs d'élèves et d'étudiants enregistrés dans la nBDS au 15 novembre 2017, 2018 et 2019 - Source : Service de la recherche en éducation.

(1) Sans les mesures de soutien de l'enseignement spécialisé.

(2) Y compris les classes d'accueil.

(3) Y compris les classes d'accueil et d'insertion professionnelle, les compléments de formation et les maturités spécialisées.

(4) Filières FO18 : offres modulaires, stages par rotation et classe préprofessionnelle. Ne sont pas comptabilisés les jeunes mineurs suivis par CAP Formations dans le cadre de FO18.

F02 Enseignement secondaire II et formation continue

L'obligation de se former jusqu'à 18 ans (FO18), introduite à la rentrée 2018, a constitué un changement majeur pour le système de formation. Concrètement durant l'année 2018-2019, les efforts ont été consacrés, d'une part, à prévenir le décrochage scolaire de près de 550 élèves en cours de formation et, d'autre part, d'essayer de faire en sorte qu'environ 340 jeunes de moins de 18 ans reprennent une formation.

Cette première phase de déploiement a principalement porté sur un meilleur suivi des élèves au sein de leur établissement scolaire, un renforcement de CAP Formations et, surtout, au développement de nouvelles offres de formations pré-qualifiantes dans les centres de formation professionnelle et par le biais de modules spécifiques.

En vue de la rentrée 2019, le déploiement de FO18 a été ajusté en s'appuyant sur le bilan de la première année, une évaluation par le SRED et l'intensification de la collaboration avec les partenaires externes (milieux professionnels, associatifs, communes). En outre, une réflexion est menée pour proposer une prise en charge pour les jeunes en grande vulnérabilité : jeunes hospitalisés, en milieu fermé, troubles de la santé physique ou psychique, etc.

Au niveau de la formation gymnasiale, les travaux ont été menés pour introduire quatre

heures d'informatique obligatoire au Collège de Genève, conformément à la décision de la conférence intercantonale des directeurs de l'instruction publique (CDIP). Ceci devrait s'accompagner, en parallèle, d'une réforme de la maturité gymnasiale afin d'améliorer la cohérence et la lisibilité de celle-ci. Compte tenu du refus des nouveaux postes prévus au budget, cette réforme est repoussée à la rentrée 2021.

Le plan d'action du Conseil d'Etat en faveur de l'apprentissage déploie ses effets en termes d'augmentation des effectifs. Cette année, 2'355 contrats d'apprentissage ont été signés en vue de l'année scolaire 2019-2020, soit 3% de plus que l'année précédente. Quant au nombre d'apprentis employés à l'Etat, il est passé de 198 en 2013 à 249 en 2019 (+27%). Ce plan vise aussi à diversifier l'offre de places d'apprentissage tant pour répondre aux besoins de l'économie que pour rendre davantage attractive la formation professionnelle. Ainsi, deux nouvelles formations duales, le CFC de médiamaticien et l'AFP d'agent de propreté, sont nouvellement proposées à Genève alors que jusqu'ici les apprentis dans ces filières devaient se déplacer dans un autre canton romand pour la partie école. De plus, deux nouvelles filières ont été ouvertes en école à plein-temps, les CFC de mécanicien de production et d'opérateur en informatique. Par ailleurs, le projet «GO-Apprentissage», destiné à encourager les jeunes à entrer en formation duale à la sortie du cycle d'orientation, se poursuit et est en place dans onze établissements. Le rythme de son déploiement dépendra des moyens qui seront accordés. Enfin, le projet d'allègement des charges administratives jusqu'ici imposées aux entreprises a été bien accueilli.

Dans le domaine de la formation continue, les travaux se poursuivent pour donner la priorité aux adultes sans qualification initiale afin qu'ils puissent s'insérer professionnellement ou valoriser leurs expériences professionnelles à travers une certification. En 2017, le secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a confirmé l'importance de mettre en place des parcours de qualifications adaptés aux adultes. Au niveau cantonal, le plan d'action mis en œuvre a notamment permis de renforcer les moyens attribués au dispositif Qualifications+. Cette année, ses ressources ont été renforcées pour suivre les quelque 2'800 adultes engagés dans ce processus. De même, le CEBIG, centre permettant aux adultes de

réaliser un bilan de compétences en vue d'une réorientation ou une insertion professionnelle, a vu sa subvention augmenter.

F03 Enseignement spécialisé et prestations médico-psychologiques

En coordination avec l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II, l'office médico-pédagogique (OMP) développe des dispositifs d'inclusion et d'intégration dans l'enseignement régulier pour des élèves ayant une déficience sensorielle ou intellectuelle, des troubles du spectre de l'autisme, des troubles du développement ou de l'apprentissage.

Depuis la rentrée 2019, un processus d'analyse des besoins est en cours pour répondre à un double objectif : ajuster les dispositifs pour proposer des prestations au plus près des besoins des enfants et rendre la structure de l'enseignement spécialisé plus lisible et claire.

Pour l'année 2019, il convient de citer notamment les actions suivantes :

- L'augmentation du nombre d'élèves bénéficiant d'une inclusion dans l'enseignement régulier (406 élèves au 15 novembre 2019 contre 291 élèves au 15 novembre 2018), comprenant en particulier l'extension de dispositifs de soutien pour répondre aux besoins croissants des élèves de 4 à 20 ans en situation de handicap ou à besoins éducatifs particuliers, de manière à permettre leur maintien en classe régulière. Au 15 novembre 2019, les différents types de soutien concernent 235 élèves scolarisés dans l'enseignement primaire, le cycle d'orientation et l'enseignement secondaire II, alors que le CIPA inclusion concerne des élèves entrant en scolarité (13 élèves) et que l'éducation précoce spécialisée (EPS) bénéficie à des enfants en âge préscolaire ou à des élèves de 1^{re} et 2^e primaire (48 enfants).
- Le développement des classes intégrées au sein des établissements de l'enseignement primaire et du cycle d'orientation avec à la rentrée 2019, l'ouverture de trois classes intégrées supplémentaires.
- Le développement de l'accueil d'élèves du cycle élémentaire ayant des déficiences intellectuelles ou des troubles de l'autisme,

ceci afin de répondre à une forte demande dans ce secteur (à la rentrée 2019, ouverture de deux centres médico-pédagogique (CMP) et élargissement du dispositif inclusif d'enseignement spécialisé (DIES)).

- L'évolution de l'école de formation pré-professionnelle (EFP), avec un cursus de trois ans et une présence accrue de maîtres d'atelier, afin d'ouvrir plus de perspectives vers le monde professionnel.
- La poursuite du déploiement des équipes pluridisciplinaires au sein des établissements de l'enseignement régulier (voir aussi sous F01), ressources destinées à l'ensemble des élèves des établissements scolaires dans un but de prévention et de lutte contre l'échec scolaire.
- Le déploiement d'éducateur-trice-s dans les établissements non pourvus d'équipe pluridisciplinaire, afin que tous les établissements primaires disposent d'un appui éducatif depuis la rentrée 2019 (voir aussi sous F01).

Dans l'enseignement spécialisé, la nouvelle année scolaire a été marquée par une augmentation des effectifs (+54 élèves, soit une hausse de 2,9%). Cette année a également vu le déploiement progressif de la procédure d'évaluation standardisée (PES). Enfin, dans le cadre de l'application de la norme constitutionnelle sur la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18), des moyens ont été alloués pour accueillir des jeunes élèves reprenant ou poursuivant leur formation dans l'enseignement spécialisé.

Parmi les 7002 enfants et adolescents suivis dans les centres de consultation de l'OMP, 3'722 ont effectué leur première demande de rendez-vous en 2019 et représentent donc de nouvelles situations (en augmentation de 10,34%). L'augmentation de la complexité des situations a entraîné la nécessité de dispenser davantage de séances par enfant et adolescent. Si l'évaluation des nouvelles situations d'enfants et d'adolescents conclut à la nécessité d'un traitement thérapeutique, ceux-ci sont proposés. En 2019, les traitements individuels effectivement dispensés diminuent sensiblement (3'687 ; -17,47%) alors que les traitements en groupe augmentent (446 ; +7,21%).

Au sein des cycles d'orientation, les psychologues détachés ont rencontré presque le même

nombre de jeunes que l'année précédente, soit 19,65% en moyenne de l'ensemble des élèves. Par contre, cette année, 14'232 entretiens y ont été menés, ce qui représente une augmentation de 10,09% et ce pour un total de 2'628 élèves (+0,11%).

F04 Suivi éducatif et soutien aux familles

Cette année a été consacrée aux travaux d'élaboration du règlement d'application de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, entrée en vigueur le 19 mai 2018, qui regroupe les principales missions de la politique pour l'enfance et la jeunesse dont la protection, le soutien à la parentalité, la surveillance, la prévention et la promotion de la santé, l'encouragement ainsi que la participation des enfants et des jeunes. Ce projet de règlement devrait être soumis à consultation au premier semestre 2020 pour une entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2020.

Cette année encore, le principal défi a été de faire face aux besoins croissants pour assurer la protection des mineurs du canton ou issus de la migration. En particulier, il s'est agi de poursuivre les efforts engagés afin d'éviter tant que possible les hospitalisations sociales. Ainsi, la situation a continué son évolution positive entre 2018 et 2019 avec une diminution de deux hospitalisations sociales (-2%) et une diminution totale des journées de placement de 337 (-13%).

Pour répondre aux besoins de prise en charge des bébés et enfants de moins de cinq ans, des mesures de soutien éducatives ont été développées et un nouveau foyer de huit places a été ouvert. Enfin, constatée depuis 2018, l'arrivée croissante à Genève de jeunes migrants se disant mineurs non-accompagnés a nécessité de développer un dispositif de suivi et de prise en charge avec l'ouverture notamment d'un centre spécifique d'accueil pour cette population.

L'assistance éducative en milieu ouvert (AEMO) a été renforcée afin d'accompagner les parents en difficulté, éviter tant que possible les placements, et favoriser un retour rapide de l'enfant au sein de sa famille le cas échéant. Afin d'intervenir en amont, dans une optique de prévention, des outils propres à favoriser la résolution extrajudiciaire de conflits ont été développés. Enfin, le service de protection des mineurs a bénéficié

de ressources supplémentaires pour faire face à sa mission. Elles restent toutefois encore insuffisantes, notamment compte tenu de l'accroissement du nombre de situations et de leur complexité. Cette année, l'accueil première intervention a ouvert 1'022 dossiers dont 578 ont finalement été classés.

En outre, l'unité d'assistance personnelle (UAP), autrefois rattachée à la FASe, a été intégrée à l'office de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé, les prestations du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) et du service dentaire scolaire (SDS) sont délivrées conformément au plan d'actions. En 2018-2019, le SSEJ a réalisé 27'141 entretiens de santé infirmiers ainsi que 2'471 entretiens médicaux pour des enfants et élèves. En 2018-19, 1'308 élèves de 9CO ont reçu une vaccination complète dont 928 contre le papillomavirus, proposée également aux garçons et 384 ont été vaccinés contre l'hépatite B. Les projets d'accueil individualisé (PAI) qui permettent à des enfants avec des besoins spécifiques d'accompagnement et de soutien, en raison d'une maladie ou d'un handicap, de suivre une scolarité la plus normale possible, sont en augmentation (2'716 en 2019). Le nombre de situations de maltraitance est globalement stable mais leur complexité augmente, impactant la charge de travail des infirmières et médecins du SSEJ.

En 2018-2019, le SSEJ a pratiqué 22'566 dépistages systématiques de la vue et 17'477 dépistages systématiques de l'ouïe et le SDS 34'183 dépistages de caries et autres problèmes bucco-dentaires auprès des enfants scolarisés.

Le déploiement du plan de lutte contre le (cyber) harcèlement s'est poursuivi avec la formation par le SSEJ de 817 enseignants pour la formation de base et de 200 enseignants formés à l'entretien de préoccupation partagée.

Durant l'année 2019, le secrétariat à la pédagogie spécialisée (SPS) a rendu 6'468 décisions qui ont notamment permis à 6'812 mineurs de bénéficier de prestations de logopédie (4806) et de psychomotricité (879).

Enfin, l'accréditation des institutions de pédagogie spécialisée a été mise en œuvre par le pôle de coordination des prestations déléguées, d'autorisation et de surveillance de l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ).

F05 Hautes écoles

Les hautes écoles genevoises comptent 17'744 étudiant-e-s à l'Université, 5'387 à la HES-SO Genève, enfin 962 à l'IHEID.

L'année 2019 a été une année charnière pour les trois hautes écoles genevoises. A l'Université de Genève, qui figure parmi les universités les plus performantes du monde, l'actuel recteur a vu son mandat renouvelé pour quatre ans, avec l'ambition de mener l'institution vers de nouveaux horizons de la recherche scientifique et de développer des réponses innovantes aux problématiques sociétales, telles que les questions environnementales ou celles de la numérisation. Il est à relever que cette année a été marquée par l'attribution du prix Nobel de physique aux professeurs Michel Mayor et Didier Queloz. A l'IHEID, une successeure à l'actuel directeur a été désignée et entrera en fonction en juin 2020. Pour cette haute école également, il s'agit de renforcer encore le rôle particulier qu'elle joue au sein de la Genève internationale, en cherchant notamment à stimuler une réflexion novatrice sur les défis du monde contemporain, à encourager un sentiment de responsabilité globale et à favoriser le respect de la diversité. Enfin, la HES-SO Genève a vu ses organes stratégiques renouvelés (conseil d'orientation stratégique et conseils académiques des écoles) ce qui permettra notamment de continuer à positionner les actuels objectifs en lien avec les milieux professionnels et à poursuivre sa stratégie fondée sur les principes du développement durable, de l'innovation et de la création.

Parmi les principaux projets prioritaires pour l'année 2019, on peut citer :

- l'évaluation de la convention d'objectifs conclue entre l'Etat et l'Université pour la période 2016-2019 en vue de la négociation de la convention d'objectifs 2020-2023;
- la poursuite de la mise en œuvre de la convention d'objectifs 2017-2020 entre l'Etat et l'IHEID;
- la mise en place du premier contrat de prestations entre l'Etat et la HES-SO GE;
- le développement des infrastructures pour les hautes écoles;
- la participation à la coordination de la politique des hautes écoles dans les instances intercantionales et fédérales et la consolidation de la place des hautes écoles genevoises sur le plan national.

F06 Programme transversal à la politique F

Service écoles-médias

Le service écoles-médias (SEM) apporte son expertise pédagogique et technique pour l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de la transformation numérique de l'école. En classe, l'utilisation du numérique ne vise pas à se substituer aux supports existants, mais est intégrée dans les pratiques pédagogiques lorsqu'il y a des plus-values avérées, avec des objectifs pédagogiques clairs, tout en veillant à éviter une exposition prolongée aux écrans.

Un effort important est mis sur l'accompagnement et la formation des enseignant-e-s – notamment au moyen de cours en ligne – afin de leur permettre d'utiliser au mieux les équipements mis à disposition et les potentiels pédagogiques portés par l'usage adéquat des technologies. Depuis la rentrée 2019, un espace au SEM est mis à disposition des enseignant-e-s pour favoriser l'utilisation pratique et créative des technologies de fabrication dans un contexte pédagogique et innovant.

Parallèlement, la prévention des risques liés à l'utilisation des outils numériques se renforce. Conformément à sa mission, le SEM intervient dans les classes pour dispenser aux élèves du cycle d'orientation et de l'enseignement secondaire II des cours de sensibilisation aux «cyberdangers».

Au cours de l'année 2019, le SEM a coordonné l'appel à participation au programme «Numérique à l'école» auprès des enseignant-e-s du DIP et accompagne celles et ceux dont les projets ont été retenus.

Dans un autre registre, une nouvelle prestation a été testée avec succès cette année : la livraison des documents physiques empruntés à la rentrée scolaire pour les enseignant-e-s primaires. 2'600 documents ont ainsi été livrés dans 63 écoles.

Service de médiation scolaire

Dans le cadre des mesures déployées contre le décrochage scolaire et l'école inclusive, le service de médiation scolaire (SMS) met en œuvre des projets et des actions visant d'une part, à prévenir et lutter contre les formes de violence à l'école et plus généralement à renforcer le climat relationnel pour assurer des conditions d'apprentissage satisfaisantes pour

l'ensemble des élèves. Cette année, les actions prioritaires ont porté particulièrement sur :

- le renforcement de la cohésion des équipes professionnelles au sein des établissements dans l'application du cadre scolaire et la prise en charge des situations complexes afin de renforcer le bien-vivre ensemble et le climat relationnel;
- le troisième volet du déploiement du plan d'actions et de prévention cantonal des situations de harcèlement à l'école (déploiement des modules de formation et suivi des plans d'actions propres à chaque établissement).

Le lien entre l'école et les familles est également fondamental en matière de lutte contre l'échec scolaire. Dans ce but, le SMS continue à développer son soutien aux établissements scolaires pour maintenir et améliorer le climat relationnel avec les familles.

En outre, il est prévu qu'en 2020, les prestations de soutien et de médiation du SMS soient étendues pour répondre à des demandes émanant d'élèves, de parents ou d'utilisateurs du département. En parallèle, il est envisagé que le SMS assure une structure d'accueil confidentielle, externe et indépendante au cadre de l'école, et destinée aux élèves qui souhaiteraient se confier ou signaler des situations de comportements incompatibles avec les devoirs de fonction ou d'atteintes à l'intégrité de la part de collaborateurs du DIP. Ce dernier volet répond à l'une des recommandations du rapport d'experts mandatés par le Conseil d'Etat sur les cas d'atteinte à l'intégrité sexuelle des élèves impliquant des collaborateurs du DIP.

Service de l'enseignement privé

En 2019, le service de l'enseignement privé a poursuivi son mandat d'autorisation et de surveillance de l'enseignement privé à Genève par l'octroi de cinq nouvelles autorisations d'exploiter et d'une autorisation complémentaire, la reconduction de leur autorisation à dix écoles dans leurs trois premières années d'activité et le retrait de trois autorisations (cessation d'activité ou structures ne répondant plus aux dispositions). Le nombre d'écoles privées recensées à fin 2019 se monte à 183.

L'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, du 1er mars 2018, a changé le périmètre d'intervention du service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) auprès des écoles privées. Une redéfinition des

rôles et actions a mené à l'adaptation du cahier des charges du médecin répondant pour une école privée. En outre, une directive «Enfants en danger et écoles privées» a été publiée afin d'assurer la prise en charge d'une situation de maltraitance dévoilée ou suspectée dans le cadre scolaire en conformité avec ces nouvelles dispositions.

La nouvelle procédure d'inspection des écoles privées relevant de l'instruction et de la formation obligatoire (4-18 ans) est entrée en vigueur à la rentrée 2019-2020.

Une réflexion a été entamée en lien avec la mise en place de FO18 concernant les épreuves cantonales et les normes d'admission dans l'enseignement secondaire I et II public pour les élèves en provenance de l'enseignement privé.

Service de la recherche en éducation

Durant cette année, le service de la recherche en éducation (SRED) a poursuivi en priorité l'analyse des parcours de formation jusqu'à 18 ans (interruptions prématurées de formation, parcours complexes, transitions tout au long de la scolarité et de la formation obligatoires, accompagnement de l'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, le positionnement du dispositif de Lullin). Il a également réalisé l'évaluation des dispositifs de l'école inclusive (déploiement de classes intégrées au CO, nouveaux dispositifs d'accueil pour élèves primo-arrivants allophones).

Dans le contexte d'une évolution envisagée du CO, l'impact d'une part du dispositif du nouveau cycle d'orientation et, d'autre part, de l'introduction du mercredi matin au cycle moyen de l'enseignement primaire sont en cours d'évaluation sous l'angle du parcours de l'élève. Dans ce même domaine, le SRED représente la Suisse romande au sein du consortium national de l'enquête PISA. Il contribue scientifiquement à l'enquête nationale mise en place par la CDIP sur la vérification de l'atteinte des compétences fondamentales des élèves de l'école obligatoire en Suisse (COFO).

Par ailleurs, le service développe qualitativement et quantitativement les statistiques relatives à l'enseignement et à la formation dans le canton de Genève. En 2019 dans le cadre des repères et indicateurs statistiques (RIS), il a ainsi produit un nouvel indicateur relatif à la santé bucco-dentaire des élèves. L'observatoire cantonal de la petite enfance, ancré au SRED, a

réalisé quant à lui plusieurs études à l'exemple de celle sur l'accueil familial de jour.

Service écoles et sport, art, citoyenneté

Le service écoles et sport, art, citoyenneté (SESAC) a pour mission de faciliter les interactions entre le DIP et les organismes publics et privés du canton actifs dans les domaines de la culture, du sport et de la citoyenneté. Afin de promouvoir l'accès et la participation active de chaque élève, il encourage et coordonne les initiatives dans ces domaines et collabore avec les directions générales et les établissements scolaires dans l'organisation de projets et d'activités pour les élèves. Enfin, il soutient la formation dans les domaines de la culture et du sport à travers les dispositifs des enseignements artistiques de base et le sport-art-études (SAE).

En 2019, ce nouveau service a eu pour priorité de stabiliser sa structure et son périmètre de travail, de définir un cadre de collaboration avec les partenaires externes et les structures internes du DIP notamment dans une perspective de valorisation et de coordination des projets dans les domaines du sport, des arts, de la citoyenneté ainsi que du développement durable.

Cette année, les activités culturelles proposées dans le cadre d'Ecole&Culture ont bénéficié à plus de 150'000 élèves avec plus de 400 propositions différentes. 2019 a également permis de proposer de nouvelles offres dans le domaine du sport (journées découvertes du DIP ou participation de 2'000 élèves à la Laver cup) et du livre (lancement de LiRom un site visant à favoriser la lecture des auteurs romands en classe en collaboration avec l'Université de Genève et de Silence on lit).

Suite à l'arrêt du Tribunal fédéral de décembre 2017 concernant la gratuité des activités obligatoires, le SESAC a structuré et mise en œuvre, en collaboration avec la direction générale de l'enseignement obligatoire, la prise en charge financière des sorties scolaires des élèves pour lesquelles un budget de 400'000 francs a été voté.

Les écoles accréditées par le DIP pour dispenser des enseignements artistiques de base, au sens de la loi sur l'instruction publique (LIP), ont formé plus de 10'000 élèves du canton. Cette prestation publique a fait l'objet d'une analyse de la Cour des Comptes (rapport

n°147). Les constats et les recommandations proposent d'améliorer l'offre actuelle notamment en tenant mieux compte des besoins du public-cible et en coordonnant plus étroitement les actions en lien avec les filières talents. La mise en œuvre des recommandations nécessitera une modification de la LIP et de son règlement d'application.

Plus de 500 jeunes, provenant de 42 disciplines artistiques et sportives, ont bénéficié du dispositif SAE en 2019. La qualité du dispositif SAE est reconnue au niveau national par le label Swiss Olympic Partner School. Un nouveau dispositif conçu en collaboration avec les acteurs du sport et de la culture visant à améliorer l'offre pour les jeunes talents a également été présenté en 2019 et sera mis en œuvre à la rentrée 2020-2021.

Enfin, dans le cadre du plan d'actions du Conseil d'Etat en faveur du développement durable adopté en juin 2019, le DIP a précisé sa feuille de route dans ce domaine avec deux objectifs principaux : former et donner l'exemple.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

G Aménagement et logement

G01 Logement et planification foncière

Les spécificités de la fixation des loyers des logements sociaux ont été reconnues par le Tribunal fédéral (TF). Dans un arrêt de principe du 7 novembre 2019, la Haute Cour a affirmé que la vérification des loyers subventionnés doit être opérée pendant toute la durée de contrôle, en tenant compte des efforts consentis par le propriétaire et les pouvoirs publics ainsi que d'autres circonstances pertinentes. Le TF a expressément admis que l'application directe des principes du rendement excessif des fonds propres selon le code des obligations (en particulier l'art. 269 CO) n'est pas possible dans le cadre des immeubles subventionnés compte tenu des contraintes imposées aux propriétaires de ces immeubles. La méthode de calcul appliquée par l'Etat à Genève, d'ores et déjà validée par la Cour cantonale, est donc confirmée.

Pilier historique de la politique du logement, la loi générale sur les zones de développement, du 29 juin 1957 (ci-après LGZD), a façonné le développement de notre canton depuis plus de 60 ans, en fixant les conditions applicables à l'aménagement et l'occupation rationnelle des zones de développement affectées à l'habitat, au commerce et aux autres activités du secteur tertiaire. L'art. 4A de la loi, qui fixait les catégories de logements à construire en ZD, a été supprimé le 31 juillet 2019. Le PL 12093 du Conseil d'Etat, qui avait pour objectif de corriger ses défauts et mieux répondre aux besoins de l'ensemble de la population, a été rejeté en automne 2018. Parallèlement, le Grand Conseil a adopté le PL 12477 qui reprend les catégories de logements prévues à l'art. 4A LGZD. Finalement, le peuple devra se prononcer sur la question des catégories de logements à construire en zone de développement, un référendum contre la loi 12477 ayant été déposé et ayant abouti.

Au sujet de la modification du règlement d'application de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (RDTR) visant à réglementer l'activité de location de courte durée des appartements dans le canton de Genève (plateformes de location), l'arrêt de la Chambre constitutionnelle de 2018 a été confirmé par le Tribunal fédéral en mars 2019. Il est ainsi acquis que la disposition

introduite obéit à l'intérêt public constitué par la lutte contre la pénurie de logement et qu'elle vise bien à préserver l'habitat en prévoyant des restrictions à la location de courte durée, qui constitue un changement d'affectation si elle court sur une durée supérieure à 90 jours par année.

Développement et mise en œuvre des activités foncières

173 dossiers soumis aux différents droits de préemption légaux ont été traités en 2019, dont plus de 80% (144 dossiers) en application de la loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL). Le Conseil d'Etat a fait usage de son droit de préemption à deux reprises cette année, les deux cas se situant en zone de développement artisanal et industriel. Par ailleurs :

- 28 arrêtés du Conseil d'Etat autorisant la signature d'actes authentiques ont été adoptés, (stable par rapport à 2018) ainsi que sept extraits de procès-verbaux du Conseil d'Etat validant le principe d'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) à des partenaires publics et privés;
- l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a contribué à la régularisation foncière de près de 230 dossiers, ce qui comprend notamment la signature de trois nouveaux actes de constitution de droits de superficie et de trois actes de renouvellement de DDP existants. De plus, l'office représente l'Etat-propriétaire, en coordination avec l'office cantonal des bâtiments (OCBA), dans les projets de développement principalement dévolus à la politique du logement; notamment dans le cadre du projet Praille Acacias Vernets (PAV), l'office a finalisé la convention avec la banque Pictet SA permettant la réalisation de l'îlot B du PLQ Etoile 1, adopté en décembre 2019;
- treize nouvelles demandes de prestations foncières ont été instruites en 2019. L'activité de négociations foncières s'est principalement focalisée sur l'extension de la ligne de tramway 15 entre les Palettes et Saint-Julien, ce qui a permis la signature de plusieurs conventions avec les propriétaires impactés par le tracé et de lever leurs oppositions sur le projet. La direction des opérations foncières a également finalisé l'ensemble des acquisitions de terrains

pour la réalisation du parc agro-urbain de Bernex.

Aide à la personne en matière de logement

Globalement, la tendance observée ces dernières années pour les prestations à la personne s'est confirmée en 2019: les subventions personnalisées HM sont en constante augmentation, compte tenu de la mise sur le marché de nouveaux immeubles HM, alors que le nombre de ménages concernés par une allocation de logement diminue en raison notamment de diminutions de loyers dans les immeubles subventionnés.

La diminution de la charge locative a cependant un effet inverse sur le nombre de foyers surtaxés, dont l'augmentation a été accentuée par une fluctuation saisonnière liée à une mise à jour importante de dossiers, intervenue en fin d'année.

Mesures d'aide à la personne	2017	2018	2019
Logements octroyés	152	167	104
Foyers bénéficiant d'allocations	7'468	7'122	6'957
Foyers bénéficiant de subventions HM	2'833	3'165	3'437
Foyers surtaxés	1'408	1'310	1'603
Procédures judiciaires en cours	8	3	4
Procédures judiciaires ayant abouti	23	10	15
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	20	10	15
Décisions sur réclamations notifiées aux locataires	631	568	728
Décisions sur demandes de remises notifiées aux locataires	45	57	81
Décisions de reconsidération notifiées aux locataires	37	30	21

Gestion et développement de l'offre de logements

Le nombre de logement ayant reçu un accord de principe augmente cette année. Avec 1'940 logements, l'année 2019 confirme la tendance à une forte activité de construction observée ces dernières années.

Le parc de logements d'utilité publique (LUP) compte, au 31 décembre 2019, 18'099 logements (+ 3,9%, + 684 unités), ce qui correspond à environ 11% du parc locatif cantonal, contre 10,66% à fin 2018. Le fonds LUP a permis l'acquisition de trois parcelles et quatre quotes-parts de dépendances, représentant 3'533 m², pour un potentiel de 45 logements, ainsi que le rachat d'une quote-part PPE d'un DDP (336/1000), dans le périmètre Praille Acacias Vernets. Par ailleurs, le fonds LUP a financé la construction de 131 nouveaux logements et l'acquisition par des fondations immobilières de droit public de six immeubles existants comportant 126 logements d'utilité publique.

Gestion et développement de l'offre de logements	2017	2018	2019
Logements ayant reçu un accord de principe	4'140	1'728	1'940
Décisions portant sur une modification des conditions d'exploitation des immeubles	105	80	62
Décisions sur réclamations	0	0	4
Procédures judiciaires en cours	5	7	5
Procédures judiciaires ayant abouti	4	6	13
Décisions judiciaires confirmant la position de l'OCLPF	4	5	13
Nombre de préavis LDTR relatifs à une DD	277	288	232
Nombre de préavis LDTR relatifs à une APA	1'176	1'777	2'088

G02 Aménagement du territoire

Suite à son adoption par le Grand-Conseil le 10 avril 2019, la première mise à jour du plan directeur cantonal 2030 (PDCn) a été transmise à la Confédération en vue de son approbation. Celle-ci est attendue au premier semestre 2020. Pour rappel, cette mise à jour avait pour but de répondre aux réserves émises en 2015 par la Confédération, essentiellement liées à la protection des surfaces d'assolement (SDA). Un plan d'action en vue de consolider le contingent genevois de SDA est d'ailleurs à l'œuvre.

L'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) et l'office de l'urbanisme (OU) élaborent conjointement le document cadre qui oriente la politique cantonale en matière de paysage. La première version d'une conception cantonale du paysage sera finalisée en 2020 parallèlement aux premières mesures de mise en œuvre qui consistent notamment à engager les différents offices cantonaux dans la réalisation de ces objectifs.

Suite à l'adoption par le Conseil fédéral en 2018 de la fiche PSIA (Plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique) de l'aéroport de Genève qui prévoit une réduction progressive des atteintes sonores sur les riverains, une démarche est engagée en 2019, afin de définir, en coordination avec les acteurs institutionnels cantonaux et communaux, une stratégie pour l'aménagement des territoires situés sous les courbes de bruit des avions et aux proches alentours. Les résultats de cette démarche seront intégrés dans les futures mises à jour des planifications communales et cantonales.

Fin 2019, treize stratégies communales étaient en cours d'élaboration avec une approbation envisagée d'ici fin 2020. Cet important travail est un des leviers d'actions pour permettre aux communes de maîtriser le développement qualitatif de leur territoire, notamment pour celles qui ont une zone villa conséquente. Le

canton souhaite ainsi établir les conditions-cadre pour plus de durabilité au développement de cette zone. A ce titre, le département du territoire (DT) a annoncé qu'il n'accordera plus de dérogations pour les projets de densification en zone villas au sens de l'article 59 al. 4 LCI. Cette mesure, qui concerne la zone villas appelée à le rester, est entrée en vigueur le 28 novembre 2019. Elle sera levée lorsque la stratégie de densification de ces périmètres sera achevée, afin que les conditions et critères qualitatifs et environnementaux soient évalués et définis. Cela passe notamment par l'établissement systématique d'une vision urbanistique à l'échelle communale.

Les différents développements urbains en cours de réalisation au sein du périmètre du grand projet Châtelaine se sont accompagnés, durant l'année 2019, d'études préliminaires sur la requalification des espaces publics. Ce pôle sera desservi par une nouvelle ligne de bus en site propre reliant Cornavin à Vernier, dont les études préparatoires ont été conduites en 2019. Les travaux de planification se sont poursuivis avec l'adoption par le Conseil d'Etat, le 20 mars 2019, du plan localisé de quartier (PLQ) dit des «Voies CFF» à Vernier. Pour répondre à un besoin accru de coordination durant la phase de réalisation (planification, réseaux, autorisation de construire, chantier), l'office de l'urbanisme a initié une expérience-pilote sur le périmètre de la Concorde, en réunissant l'ensemble des maîtres d'ouvrage et des services techniques cantonaux et communaux concernés

Pour le secteur «Jardin des Nations», le travail a également porté prioritairement sur les espaces publics et les infrastructures permettant d'accompagner la mutation de ce périmètre, à l'image des projets de l'IHEID et du COE dont les chantiers ont débuté en 2019. L'élaboration du PLQ de la Cité de la Musique et la coordination du développement du périmètre de l'Ecole Internationale permettront à terme de renforcer le développement des équipements du secteur.

Dans le cadre du projet des Grands Esserts, deux PLQ ont été adoptés par le Conseil d'Etat. Le PLQ du secteur Beaux-Champs prévoit la création de 80 logements, d'un centre commercial de proximité et de divers services. Le PLQ du secteur Ferme permettra, quant à lui, la construction d'environ 120 logements développés par la Fondation immobilière de la Ville de Veyrier. Les autorisations de construire des deux premiers secteurs (Maison de Vessy et Beaux-Champs) ont été déposées. Aux Communaux d'Ambilly, la livraison des premiers

logements et de l'école est prévue à l'été 2021. Un important travail partenarial a été mené pour préciser les conditions du développement des étapes suivantes et pour renforcer les objectifs de report modal sur les transports en commun et la mobilité douce.

Pour le grand projet Zimeysaver, on signalera l'avancement du projet du barreau routier de Montfleury dont le crédit de réalisation a été voté par le Grand Conseil. La modification des limites de zones de Maisonnex-Dessus qui va permettre la réalisation du Portail de la Science du CERN a été transmise au Grand Conseil.

Dans le cadre du grand projet Vernier-Meyrin-Aéroport, le développement de plusieurs secteurs du grand projet se poursuit : le PLQ pointe du Bouchet est en procédure d'adoption, les PLQ Pré-Bois et Vitrine économique de l'aéroport sont en phase d'élaboration. Dans le même périmètre, les modifications des limites de zones (MZ) de Cointrin est et ouest ont été votées par le Grand Conseil permettant à terme la production d'environ 2300 logements et 800 emplois. Ces deux projets font l'objet d'un référendum populaire. Dans ce secteur, la MZ de Pré-du-Stand a quant à elle été refusée en votation populaire en novembre 2019 par une courte majorité, tout comme la MZ des Crêts situé en ville de Genève. L'expression populaire sur ces deux projets urbains – pourtant très différents l'un de l'autre – indique la nécessité de rendre plus visible la prise en compte des enjeux urbanistiques et environnementaux.

Dans le périmètre du grand projet Grand-Saconnex, le projet de modification des limites de zones de Carantec a été voté par le Grand Conseil tandis que le projet de MZ «La Susette» a été déposé au Grand Conseil.

Aux Cherpines, les espaces collectifs du PLQ du Rolliet adopté en 2018 (1000 nouveaux logements) ont été définis à l'issue d'un concours organisé par la commune de Plan-les-Ouates, les opérateurs, avec le soutien de l'OU et en concertation avec les associations de riverains. Le groupe scolaire communal a également fait l'objet d'un concours. Un travail juridique, technique et financier a en outre été engagé entre les acteurs pour préciser les mesures servicielles accompagnant le concept de mobilité. Leur consolidation ouvre désormais la voie au dépôt des premières autorisations de construire, attendues pour le Rolliet en 2020. En parallèle, la planification de la seconde étape des Cherpines (près de 3'000 logements) s'est poursuivie. Le PLQ d'ensemble a été mis en

procédure, en s'appuyant notamment sur la coordination des propriétaires assurée par l'opérateur urbain GD Cherpines.

Concernant le grand projet Bernex, le canton et les communes de Bernex et Confignon se sont accordés sur une feuille de route conjointe permettant d'accompagner le développement des deux communes et visant une coordination entre urbanisation et infrastructures de transport. Les travaux de prolongement du tram ont été engagés et les premières autorisations de construire ont été déposées dans le PLQ Saint Mathieu. La demande en autorisation de construire du parc agro-urbain a été obtenue et le travail de planification se poursuit sur les différents secteurs et infrastructures du grand projet : finalisation du PDZI des Rouettes, mise en procédure du PLQ du Vuillonex, transmission du projet de modification de zones de la Goutte de Saint-Mathieu au Grand Conseil, et poursuite des études du boulevard des Abarois et du PLQ Vailly.

Les études mobilité et paysagères de mise en œuvre du plan guide du coteau sud d'Onex, établi conjointement entre la commune et l'Etat, ont été engagées en parallèle de la réduction des zones réservées afin de préparer les premières procédures de déclassement prévues courant 2020. Concomitamment à la préparation de la densification de la zone villas d'Onex, le Conseil d'Etat a transmis le projet de modification de zone des Moraines du Rhône au Grand Conseil.

A Carouge, les concertations ont été menées sur les premiers périmètres de densification de la zone villas du plateau de Pinchat, dans les secteurs de Moraines-Pinchat et de Bief-à-Dance.

L'office de l'urbanisme s'est également particulièrement investi dans la réalisation des trois interfaces du Léman Express sous maîtrise d'ouvrage cantonale, Lancy-Pont Rouge, Lancy-Bachet et Chêne-Bourg. Des interfaces fonctionnelles ont été mis à disposition des usagers dès le 15 décembre 2019, date de la mise en service du train.

Le développement des démarches de concertation s'est poursuivi en 2019. Systématique dans les projets de plans localisés, la concertation est progressivement intégrée dans toutes les démarches de projet du territoire. La concertation est un vecteur d'augmentation de la qualité et de la durabilité des projets. Elle rassemble

plusieurs milliers de personnes par an à travers divers types d'événements (ateliers, séances publiques, diagnostic participatif). Des premiers accompagnements de projets portés par d'autres acteurs que l'office de l'urbanisme ont été réalisés concrétisant le positionnement transversal du pôle de compétences concertation de l'OU (Genève 2050, tram Nations Grand-Saconnex, Cité de la Musique).

Projet Praille Acacias Vernets

L'adoption, le 28 février 2019 par le Grand Conseil, de la loi créant la fondation PAV marque une étape importante vers la mise en œuvre du projet urbain. Il s'en suit la mise en place effective de cette fondation qui se concrétisera en 2020. Concernant la planification, les résultats des mandats d'étude parallèles (MEP) du secteur Pointe Nord ont été présentés, puis les autorisations de construire pour la rénovation des premiers bâtiments à destination de l'administration cantonale ont été délivrées. Le chantier de la première mesure d'agglomération du périmètre PAV a été engagé, à savoir la promenade Nicolas Bouvier qui relie la gare de Pont-Rouge au Bois-de-la-Bâtie. Le PLQ Etoile 1 a été adopté par le Conseil d'Etat le 6 novembre 2019 et les procédures des PLQ Grosselin 2 et Acacias 1 se sont poursuivies, avec des enquêtes publiques planifiées en 2020. Des études test ont également été réalisées sur le secteur Ternier, des études préalables ont été engagées sur l'entier du linéaire du projet de boulevard urbain et un appel d'offres européen a été lancé pour les études de requalification de la route des Jeunes.

Autorisation de construire

En matière de conformité des constructions et des chantiers, les efforts sur la qualité, la rapidité et l'efficacité des processus d'autorisation de construire issus des réformes restent très soutenus en 2019, avec un fort accent sur les démarches visant l'amélioration de la qualité des projets, du traitement des demandes ainsi que du service rendu au public. La mise en service fin mai 2018 de la plateforme APA-Démat permettant le dépôt en ligne des requêtes et le traitement entièrement numérique de cette prestation représente un véritable succès en termes d'efficacité et d'appropriation. En effet, le pourcentage de dossier déposé en ligne n'a cessé de croître puisqu'à fin 2018, plus de 50% des dossiers étaient déposés en ligne et qu'en 2019, les 70% ont été atteints. Quant à la procédure ordinaire (DD), les efforts ne cessent de se poursuivre sur la qualité dans le traitement

des dossiers importants et dans le pilotage des grands projets complexes. Par ailleurs, l'important travail engagé avec les associations professionnelles concernant la qualité architecturale des projets se poursuit en vue d'une mise à jour complète des pratiques et règles en matière de construction permettant une meilleure qualité urbanistique et architecturale. Enfin, la mise en œuvre de la loi d'investissement visant la refonte de l'ensemble du système d'information de l'office des autorisations de construire (OAC) et d'un premier développement du Building Information Modeling (BIM) - Etat débuté en automne 2018 s'est poursuivie par les développements relatifs à la numérisation complète de toutes les procédures d'autorisation de construire, en particulier les DD. La mise en production devrait intervenir courant 2020 et la mise en service au public en début 2021.

S'agissant des activités de police des constructions, l'année 2019 a été marquée par la consolidation de la nouvelle direction de l'inspecteurat de la construction regroupant l'inspection de la construction, des chantiers et du feu. Cette organisation a permis de mieux coordonner l'action de l'Etat en matière de contrôle et de répression. De nouveaux processus transversaux en matière de contrôles et d'infractions ont été mis en place, permettant d'une part de rattraper le retard dans le traitement des dénonciations et, d'autre part, de rationaliser l'action de l'Etat en la matière.

Il convient à cet égard de souligner l'augmentation toujours constante des dossiers déposés (environ 5'000 en 2018 contre environ 5'700 en 2019), mais aussi du nombre de décisions rendues. De plus, la mise en œuvre des importants projets informatiques nécessite toujours la mobilisation très importante de ressources normalement dédiées aux missions régaliennes de l'office.

	2017	2018	2019
Demandes d'autorisations de construire déposées	4'581	4'954	5'658
Réponses positives ¹⁾	3'353	3'628	4'378
Procédures de recours achevées contre des décisions LCI ²⁾	318	296	361
Infractions constatées à la LCI ³⁾	210	123	235
Nombre de personnes reçues à la réception de l'OAC ⁴⁾	14'780	14'964	14'524
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité et salubrité (police du feu) ⁵⁾	90	100	115
Nombre de dossiers préavisés par la police du feu ⁵⁾	3'069	3'492	3'941
Infractions constatées aux prescriptions de sécurité chantiers	106	62	114
Visites de contrôle des chantiers	5'326	4'455	3'936
Permis machinistes délivrés par le service	464	594	545

¹⁾ Hors renvois, refus d'entrées, abandons et refus de fin de piste. Cela concerne les autorisations délivrées dans l'année, sans relation avec les demandes déposées dans l'année.

²⁾ S'agissant des procédures de recours, sur les 361 procédures achevées en 2019, 318 jugements ont confirmé la décision du département et 43 l'ont annulée.

³⁾ L'augmentation de plus de 100% du nombre d'infractions LCI constatées (ouvertes) en 2019 au regard de 2018 s'explique notamment par l'arrivée de deux nouveaux collaborateurs au sein du service de l'inspection de la construction et des chantiers, ainsi que dans la mutation des CDC des ex-inspecteurs des chantiers qui se voient depuis fin 2019 également confier des dossiers en lien avec le respect de la LCI.

Pour rappel un choix a été fait l'année dernière de dénombrer uniquement les plaintes ayant fait l'objet d'un contrôle et non l'ensemble des plaintes et dénonciations en attente de traitement. En conséquence, seuls les chiffres de ces deux dernières années peuvent être véritablement comparés.

⁴⁾ Soit environ 57 personnes par jour durant les trois heures d'ouverture quotidienne. Un tiers vient pour la consultation de dossiers, un petit tiers pour des rendez-vous avec les inspecteurs et le tiers majoritaire restant pour déposer ou de l'information simple. Quant à la réception de la direction de l'inspecteurat de la construction, elle représente 5% de ce chiffre global.

⁵⁾ 90 dossiers sécurité incendie, 25 dossiers salubrité.

⁶⁾ Hors dossiers instruits par d'autres instances que l'OAC (PLQ, PS, MZ, procédures fédérales, etc.).

	Francs
Total des sanctions administratives et des émoluments pour les permis machinistes	1'658'424
Détails des sanctions administratives (*montants hors dégrèvements) :	
- inspection de la construction	1'324'670 *
- police du feu : sanctions et émoluments (sécurité/salubrité)	29'614 *
- inspection des chantiers (sécurité)	228'000 *
- inspection des chantiers émoluments permis	76'140

G03 Information du territoire et garantie des droits réels

Information du territoire

Rassemblant la direction de la mensuration officielle et le service de géomatique, la direction de l'information du territoire (DIT) a pour mission de créer un pôle de compétence de l'information du territoire afin d'assurer la gouvernance des données permettant de répondre aux besoins des politiques publiques liées notamment à l'aménagement du territoire, à la construction, à l'environnement, aux transports et à l'énergie. Elle se positionne comme référent et fédérateur des initiatives en lien avec les données du territoire. Elle développe et coordonne l'innovation, renforce et promeut la culture de la donnée du territoire. La DIT a poursuivi la mise en place du programme BIM de l'Etat dans les domaines d'autorité de contrôle et de gestionnaire de son patrimoine et de son territoire. Dans le cadre du programme Smart Geneva, la DIT a développé le programme de *smart city* de Genève en collaboration avec différents acteurs du territoire. Le lancement officiel de Smart Geneva est prévu en 2020.

En qualité d'organe de surveillance du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF), la DIT a essentiellement piloté les travaux de développement en tant que futur organe officiel de publication.

En tant que centre de compétence géomatique de l'Etat et du système d'information du territoire à Genève (SITG), la DIT a poursuivi la démarche de mise en œuvre de la nouvelle stratégie du SITG sous la forme d'une feuille de route qui sera mise en œuvre en 2020.

Dans le cadre de la convention-programme 2016-2019 conclue avec la Confédération, la DIT a poursuivi à l'interne des travaux de transformations locales de données cadastrales afin d'améliorer leur qualité et leur adaptation au nouveau système de référence géographique (MN95); la DIT a aussi fait des adaptations en profondeurs dans ses données pour répondre aux nouvelles exigences des registres fédéraux des bâtiments et des logements, des rues et des adresses.

La DIT a fait l'acquisition d'une orthophotographie d'hiver de haute précision et a renouvelé les modèles d'altitudes du territoire genevois. Elle a également assuré la diffusion de toutes les données du SITG au sein de l'administration, pour les partenaires et le public. Le site Internet du SITG s'est ainsi enrichi de nouvelles données.

	2017	2018	2019
Nombre de mutations traitées	1'211	1'243	1'320
Pourcentage de dossiers de géomètres déposés sans défaut	78%	82%	80%
Nombre d'adresses projet attribuées	675	903	791
Nombre de bâtiments projetés saisis en base de données (2D/3D)	1'465	1'780	1'529
Nombre de mutations traitées du cadastre technique du sous-sol	70	9	156
Plans MO remis via eCadastré	26'375	29'061	27'021
Rapports tirés du cadastre RDPPF	8'271	10'655	11'119
Nombre de géodonnées mise à disposition au travers du SITG	876	900	940
Nombre d'appels aux cartes en ligne par jour (site cartographique SITG et geoservices)	320'000	330'000	340'000

Registre foncier

Dans le domaine de la tenue, de la publicité, de la protection et de la sécurité des données du registre foncier, l'office du registre foncier a poursuivi ses travaux de consolidation et d'amélioration de son système d'information. Une nouvelle version de l'application métier «Capitrastra», permettant d'assurer sa maintenance corrective et évolutive, a notamment été introduite. Diverses évolutions continues, inter-cantoniales et standardisées de ladite application ont été également intégrées.

L'étude nécessaire à la mise en œuvre du projet fédéral «eGris», visant notamment à instaurer les transactions électroniques et à introduire,

à l'échelle nationale, un portail de renseignements permettant aux utilisateurs autorisés d'accéder aux données du registre foncier, s'est poursuivie en 2019. Le système de numérisation de pièces justificatives a été introduit. Les réquisitions déposées en 2019 et toutes celles validées à compter du 2 mai 2019 ainsi que leurs documents annexés sont désormais numérisés.

	2017	2018	2019
Réquisitions enregistrées	13'435	12'865	13'917
Réquisitions traitées	12'265	11'729	12'533
Extraits délivrés	9'548	9'043	8'546
Plans délivrés	2'420	2'291	3'006
Renseignements fournis	6'111	6'112	6'411

Si les résultats obtenus en matière de délivrance d'extraits, de plans et de renseignements sont tout à fait satisfaisants, notamment en termes de délai de réponse, les résultats concernant le traitement des réquisitions d'inscription n'ont toutefois pas atteint les objectifs fixés. Cela s'explique concrètement par l'augmentation sensible du nombre de dossiers déposés, l'introduction du système de numérisation, le dépôt de dossiers de mutations parcellaires portant sur des périmètres importants (l'Etang, les Communaux d'Ambilly, les Vergers, la Chapelle-les Sciens, etc.), les nombreux départs de collaborateurs expérimentés, les formations des nouveaux collaborateurs, la réduction globale de l'effectif de 5% depuis 2016, les sollicitations toujours plus nombreuses dans le domaine juridique et la complexification générale des affaires.

G04 Protection du patrimoine bâti et des sites

En 2019, la protection du patrimoine bâti a connu une riche actualité et des avancées décisives dans les enjeux de ses politiques publiques.

Recensement architectural

Alors que le recensement architectural se déroule à un rythme soutenu, l'inventaire des monuments d'art et d'histoire a poursuivi avec succès ses investigations relatives aux galeries souterraines des anciennes fortifications, de nouveaux tronçons sont régulièrement mis à jour pour atteindre un total de 1km à la fin 2019. Ces découvertes majeures de l'histoire de notre cité sont soutenues par un projet législatif visant à les protéger et à en permettre la visite par le grand public.

Protection des monuments et des sites

Les importantes réformes organisationnelles mises en œuvre au service des monuments et des sites en 2018 ont été consolidées. Elles confient aux architectes conservateurs la responsabilité de secteurs géographiques dans lesquels ils sont en charge de tous les projets. Cette réforme impliquant une extrême polyvalence nécessite toujours un accompagnement ainsi que certains ajustements.

La procédure d'adoption de la mise à jour du plan de site de la Rade est actuellement en cours. Une révision de cet outil de protection, qui a aujourd'hui plus d'un quart de siècle, s'est avérée nécessaire afin d'assurer la protection d'édifices déconsidérés ou ignorés à l'époque. La sensibilité actuelle, la distance historique, les connaissances acquises et les risques encourus par ces édifices justifient pleinement cette mise à jour par modification partielle du plan de site.

Enfin, avec le classement du cinéma Plaza, c'est l'aboutissement d'une procédure particulièrement sensible qui a mobilisée pendant plus de dix ans la population genevoise.

La commission des monuments, de la nature et des sites a élaboré, en collaboration avec l'office du patrimoine et des sites, une première série de cinq fiches de bonnes pratiques touchant des thématiques fréquemment présentes dans les projets évalués. L'objectif étant de sensibiliser et guider les propriétaires ainsi que leurs mandataires dans leur prise en compte des enjeux liés à la conservation du patrimoine.

	2017	2018	2019
Préavis délivrés	2'504	2'829	2'878

Découvertes archéologiques

Alors que les nombreux chantiers ouverts sur le territoire du canton mettent régulièrement à jour des vestiges archéologiques, un vaste chantier a été ouvert au printemps 2018 au lieu-dit Saint-Mathieu sur le territoire de la commune de Bernex et il s'est intensifié au cours de l'année 2019. Cette intervention précédant la réalisation d'un futur projet immobilier a mis au jour des vestiges archéologiques qui apportent de précieuses données pour aborder les origines et le développement du centre religieux de Vuillonnex Saint-Mathieu dont les églises avaient été étudiées précédemment. Ce sont une série de sépultures extrêmement bien conservées, de nombreux vestiges traduisant la

présence de constructions en bois d'époque médiévale ainsi qu'une portion de la voie antique menant à Chancy qui furent dégagées. L'ampleur des découvertes a mobilisée des moyens importants afin de dégager et documenter les vestiges dans les meilleures conditions avant le démarrage du chantier de construction.

Manifestations

Les manifestations ont de nouveau connu un immense succès. Au programme des Journées européennes du patrimoine les 14 et 15 septembre, vingt sites ont décliné le thème «couleurs» et accueilli plus de 6'000 visiteurs enthousiastes.

En partenariat avec la Fédération des associations d'architectes et d'ingénieurs de Genève (FAI) et la Fédération genevoise des métiers du bâtiment (FMB), l'office du patrimoine et des sites poursuit sa participation aux journées européennes des métiers d'art, en proposant un cycle de conférences, et des démonstrations liées à un matériau de construction, intitulé «l'Art de Bâtir.»

Le bois était à l'honneur avec une qualité remarquable des démonstrations des artisans et des conférenciers. Il est à noter que la politique publique relative au patrimoine est représentée par l'office du patrimoine et des sites dans l'association genevoise des métiers d'art, nouvellement créée par la ville et le canton de Genève, mais aussi par des associations professionnelles.

L'office du patrimoine et de sites a par ailleurs activement œuvré à l'organisation de la conférence internationale relative à la culture du bâti qui s'est déroulée au pavillon Sicli début novembre. Cette conférence découle de la déclaration de Davos et des engagements pris par le canton de Genève dans la recherche de la qualité du bâti.

Enfin, le succès de l'actualité du patrimoine par le biais des réseaux sociaux ne se dément pas, donnant de nouvelles opportunités de contacts avec le public, mais entraînant aussi une large réflexion sur la vulgarisation et la concision d'un domaine complexe et exigeant.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

H Sécurité et population

H01 Sécurité publique

La quatrième édition de la politique criminelle commune porte sur les années 2018-2020 et le bilan sera établi l'été prochain. Par rapport aux éditions précédentes, celle-ci présente une innovation s'agissant de l'axe 7. Ce dernier, à la différence des autres axes, n'est en effet pas thématique et porte sur la mise en œuvre effective des sanctions et la coordination des forces de police. Afin de répondre à l'objectif de mise en œuvre effective des sanctions, il s'agit de compléter les indicateurs au sein des différents offices. Au-delà des aspects de reporting, il apparaît indispensable de renforcer les ressources au sein de la police pour la notification de certains actes au profit d'autres services de l'Etat, en particulier le service de l'application des peines et mesures (SAPEM) de l'office cantonal de la détention. En parallèle, la question des prestations de la police au profit d'autres services doit s'accompagner d'une réflexion sur l'opportunité de doter ces services de moyens d'enquête propres, conformément aux possibilités que leur donne la loi.

Autre dossier stratégique, celui de la formation initiale des policier-ère-s. Après la décision du Conseil d'Etat, en septembre 2018, de pérenniser la participation genevoise à l'Académie de police de Savatan (AP), les synergies entre l'Académie et la police cantonale de Genève ont été renforcées par la mise à disposition d'un officier supérieur en tant que membre de l'Etat-major de l'AP de Savatan, dans le but de mieux répondre aux attentes genevoises (par exemple, le développement des aspects de procédure pénale (audition) et de police de proximité, ainsi que l'intégration d'une partie des processus particuliers cantonaux). 48 policier-ère-s ont rejoint les rangs de la police genevoise en avril 2019. Cent aspirant-e-s étaient en formation à l'AP en 2019. La deuxième école de police qui a débuté en octobre 2019, forte de 52 élèves, constituée presque exclusivement d'aspirant-e-s genevois-e-s, est la classe pilote sur le plan national pour la mise en œuvre du concept général de formation (CGF) 2020, d'entente avec l'Institut suisse de police. L'enjeu essentiel consiste à mettre en place la nouvelle formation en adaptant les stages à l'issue de l'année à l'Académie, afin de remplir les objectifs et les obligations posés par le nouveau brevet fédéral de policier en deux ans. L'école 2020 qui démarrera en avril

devrait compter 58 aspirant-e-s. Jamais la police genevoise n'aura recruté autant de collaborateur-trice-s sur une durée aussi courte. Mentionnons enfin qu'à partir de 2021, le seul départ d'école à l'AP se fera en octobre, ce qui facilitera le processus budgétaire. Jusqu'ici, les incertitudes en la matière rendaient difficile l'engagement d'aspirant-e-s pour un départ en avril, avec pour corollaire un décalage pouvant aller jusqu'à une année avant la concrétisation des décisions budgétaires.

La promotion du Servette FC en superligue a nécessité l'adaptation des dispositifs de sécurité. Conjointement aux matchs du Genève Servette Hockey Club et à d'autres événements ponctuels, la police a été fortement sollicitée pour assurer la sécurité de l'activité sportive. Il en va de même pour l'activité liée à la Genève internationale : mentionnons à titre d'exemples les deux sessions du 100^e anniversaire de l'Organisation internationale du Travail (OIT) avec la visite de nombreux chefs d'Etat, les différentes manifestations de contestation contre la présence du président du Cameroun, en juillet, et le premier forum mondial sur les réfugiés sous l'égide du Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR), en décembre.

Par ailleurs, l'ouverture de la nouvelle plage des Eaux-Vives et, plus récemment, la mise en production du Léman Express, ont nécessité des mesures de surveillance particulières.

Afin de juger de l'état de préparation de la police et de ses partenaires pour faire face à des événements d'envergure, divers exercices ont été mis sur pied, dont deux particulièrement importants. Le vendredi 13 septembre 2019, s'est déroulé un exercice binational, simulation grandeur nature d'une catastrophe sur la future ligne du CEVA. L'exercice du Réseau national de sécurité 2019 (ERNS 19) visant à gérer une situation de crise terroriste s'est tenu du 11 au 13 novembre 2019, soit 52 heures d'exercice continu. Dans le cadre de cet exercice d'état-major, quelque 70 organisations ont été mises à contribution dans toute la Suisse (états-majors, services fédéraux, cantons, et même quelques villes et infrastructures critiques). A Genève, le dispositif ORCA-GE (organisation en cas de catastrophe ou de situation exceptionnelle) a été mobilisé. Le rapport final de l'exercice national est attendu pour la mi-2020.

L'état-major de la police a poursuivi les travaux portant sur un bilan de la réorganisation de la police et de la mise en œuvre de la loi sur la police (LPol). Certains changements ont été introduits dès 2012, d'autres se sont concrétisés au 1^{er} mai 2016 avec l'entrée en vigueur de la LPol. Il s'agit notamment d'examiner la charge et la répartition des missions entre les services opérationnels, en particulier la mission de police judiciaire. Sur un plan opérationnel, le bilan portera aussi sur l'articulation entre le service des commissaires de police et les services opérationnels, sur les plans de carrière et de formation des officiers supérieurs, ainsi que sur leur cahier des charges. De manière globale, la structure mise en place pour les services d'appui administratifs ou policiers va faire l'objet d'une analyse dans un but d'amélioration permanente. Une synthèse et des propositions sont prévues pour le début 2020.

Sur le plan légal, la faisabilité de la mise en œuvre de l'avant-projet de la loi sur l'information de police (LIPol) est en cours d'examen. La LIPol est appelée à succéder à la loi sur les renseignements et les dossiers de police et la délivrance des certificats de bonne vie et mœurs (LCBVM), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1978. L'avant-projet vise notamment à régir tout le cycle de vie de l'information de police (constitution, protection, conservation, communication et diffusion, modification, destruction ou archivage), à doter la police de dispositions légales qui lui permettent de prendre en charge ses besoins opérationnels, à assurer une meilleure cohérence entre les exigences de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (LIPAD) et les obligations de la police et à donner à la commandante de la police les moyens juridiques d'assurer le contrôle de l'utilisation de l'information de police par ses collaborateurs.

Sur proposition de l'état-major de la police, l'ensemble du personnel administratif de la police a été assermenté. Cette décision est liée notamment à la sensibilité croissante des données auxquelles tous les collaborateurs et collaboratrices de la police sont confronté-e-s quotidiennement et à l'implication de toutes les catégories de personnel dans le traitement des dossiers qui peuvent faire l'objet de procédures ou de sanctions à l'encontre d'un tiers.

Déploiements des diverses lois d'investissement :

- Loi d'investissement L 12040 destinée à l'adaptation des moyens de protection et de

l'armement de la police cantonale à l'évolution des risques sécuritaires : les acquisitions sont terminées et le déploiement réalisé, voire en cours de planification.

- Loi d'investissement L 12144, crédit supplémentaire à la loi 11513 pour la modernisation de la police cantonale en lien avec la nouvelle loi sur la police, portant sur les équipements et les véhicules : en matière d'équipement, le scanner 3D, les drones et les moyens anti-drones ont été livrés. Le remplacement des différents types de véhicules (deux roues et quatre roues motorisés) est pour partie terminé; pour d'autres les commandes sont en cours, tandis que l'appel d'offres a été lancé pour les fourgons de maintien de l'ordre.
- Loi d'investissement L 12147 portant sur la modernisation des systèmes d'information : une partie importante porte ici sur la mise à jour majeure du progiciel qui gère les affaires de police, connue sous le nom de P2K et dorénavant de myABI. 17 polices cantonales sont parties à ce projet qui vise à harmoniser les processus de traitement des affaires de police et la génération des rapports d'enquête. MyABI introduit également le traitement des affaires en mobilité. Sur le plan genevois, cet outil sera mutualisé avec les polices municipales. Compte tenu de l'importance de l'enjeu et des modifications des processus de travail, une équipe d'accompagnement au changement a été constituée afin d'épauler l'équipe technique. Cette loi a permis le déploiement de deux applications produites par HIP (harmonisation de l'informatique policière), soit l'application pour les unités spéciales et une application de messagerie instantanée police sécurisée. Genève était l'un des derniers cantons à ne pas utiliser ces applications.
- Loi d'investissement L 12240 destinée à la modernisation des équipements de contrôle automatique du trafic de la police cantonale: le plan de déploiement est respecté pour ce projet courant de 2018 à 2020. Ainsi, les commandes 2020 sont prêtes à être passées.

En résumé et dans l'ensemble, la mise en œuvre de ces différentes lois d'investissement se fait de manière conforme à la planification.

Enfin, signalons l'élaboration avec le Ministère public d'un concept de déploiement de la vidéosurveillance dans les locaux de police

pour répondre à l'exigence posée à l'article 61 de la LPol. La phase de mise en œuvre est dans les mains de l'office cantonal des bâtiments (OCBA), en collaboration avec l'office cantonal des systèmes d'information et du numérique (OCSIN). Le poste de Plainpalais, dans le cadre de sa rénovation et de sa sécurisation en cours, fait office de poste pilote en matière de vidéosurveillance.

H02 Privation de liberté et mesures d'encadrement

Depuis 2012, le Conseil d'Etat met en œuvre sa planification pénitentiaire, qui consiste à adapter les capacités pénitentiaires du canton en élargissant les types de prises en charge des personnes en détention.

Sur le plan des infrastructures, l'office cantonal de la détention (OCD) a réalisé :

- l'ouverture de l'établissement pénitentiaire fermé de Curabilis en 2014, lequel est aujourd'hui complètement opérationnel;
- l'ouverture de l'établissement fermé de la Brenaz en 2015, dans le respect des délais et des budgets alloués;
- la fermeture de l'établissement de Riant-Parc en 2014, ainsi que de celui de Montfleury en 2017 consécutivement à sa fusion avec l'établissement du Vallon;
- l'emménagement de la fondation des ateliers feux-verts (FAFV), rattachée à l'OCD, dans ses nouveaux locaux situés dans le bâtiment de la Verseuse.

S'agissant du projet de construction des Dardelles, établissement d'exécution de peines, les deux projets de loi demandant un crédit d'investissement pour la construction et les modifications de zone nécessaires ont été déposés au Grand Conseil et sont actuellement en commission parlementaire.

Le cadre légal continue à évoluer consécutivement à l'entrée en vigueur, le 1^{er} mars 2017, de la loi sur l'organisation des établissements et le statut du personnel pénitentiaires (LOPP) et de son règlement (ROPP) qui ont permis d'harmoniser les statuts du personnel pénitentiaire. Une harmonisation et une mise en cohérence de plusieurs règlements relatifs à l'exécution des sanctions pénales et des missions liées ont également pu être menées à terme. Le Conseil d'Etat a également créé un groupe de travail interdépartemental œuvrant à formaliser les

pratiques en matière de médecine pénitentiaire dont les recommandations trouveront une assise forte dans un projet de loi cantonale sur la privation de liberté qui sera déposé en 2020. La loi sur le convoyage et le transport des personnes détenues a été adoptée, impliquant l'internalisation totale des prestations assurées jusqu'alors par des entreprises de sécurité privée.

En matière de prévention de la récidive et de réinsertion, le nouveau concept de prise en charge, adopté en novembre 2017, poursuit son déploiement au sein des entités de l'office.

Toujours en matière de réinsertion et de désistance, et parmi les réalisations du déploiement du nouveau concept, on relèvera l'accréditation d'ateliers formateurs à la Brenaz, à Champ-Dollon et au Vallon. Ces établissements sont aujourd'hui non seulement habilités à former des détenus, mais aussi à les présenter aux examens professionnels, certifiés par l'office de formation professionnelle et continue (OFPC). Par ailleurs, une grande partie du personnel pénitentiaire, ainsi que du personnel du service de probation et d'insertion a été formée aux nouveaux modèles de prise en charge socio-éducatifs.

Les efforts consentis par l'office cantonal de la détention en matière de réalisation des recommandations contenues dans neuf rapports d'audits menés tant par le service d'audit interne (SAI) que par la Cour des Comptes, ont permis d'afficher un taux de réalisation de 91% avec huit recommandations validées en 2019.

Un site Intranet permettant l'accès aux données et aux informations à tout le personnel a été mis en service pour accompagner la conduite du changement au sein de l'office et offrir une plateforme à la fois opérationnelle et d'information.

H03 Population, droit de cité et migration

Suite à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2019, de la nouvelle loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI), l'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a dû établir de nouveaux processus de traitement des demandes d'autorisation de séjour et de renouvellement des titres de séjour déjà délivrés. L'office a ainsi inclus dans ses procédures d'examen les nouvelles exigences liées au

niveau d'intégration des personnes concernées, y compris pour les demandes déposées en 2018 encore à l'instruction, en raison de l'effet rétroactif de la LEI.

Les principaux changements découlant de la nouvelle loi mènent à une application plus rigoureuse de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) et mettent un accent prononcé sur les critères d'intégration. Des exigences plus élevées sont fixées en matière de compétences linguistiques et d'autonomie financière. Encore rare à ce jour, la jurisprudence relative à certaines nouvelles dispositions de la LEI est très attendue, notamment en ce qui concerne le regroupement familial des personnes bénéficiaires de prestations complémentaires en raison d'un handicap.

Les titres de séjour délivrés actuellement sous format papier ne répondent plus aux exigences de sécurité récentes et sont d'emploi peu pratique. Le choix de la Confédération s'est dès lors porté sur un document au format carte de crédit répondant aux impératifs et aux normes européennes de lutte contre la falsification, avec photographie et signature intégrées (sans puce).

Dans le cadre du projet fédéral visant à éditer tous les titres de séjour pour les ressortissants européens, les permis N (requérants d'asile), les permis F (personnes admises à titre provisoire) et les permis S (personnes à protéger) au nouveau format à partir du 30 juin 2021, Genève s'est annoncé comme canton pilote. L'OCPM a ainsi débuté, le 1^{er} novembre 2019, avec les autorisations de séjour de courte durée (permis L). Les autres types de permis, actuellement émis sur support papier, seront progressivement remplacés par des documents au format carte de crédit d'ici à l'échéance fixée.

Sous l'égide du Comité de pilotage relatif à l'entraide administrative institué par le Conseil d'Etat en octobre 2017, l'OCPM a déposé un projet de modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (LaLHR), afin, d'une part, de légitimer l'action de ses enquêteurs domiciliaires et, d'autre part, de cadrer leur intervention.

L'opération Papyrus visant à régulariser le séjour des étrangers sans-papiers remplissant les critères énoncés à l'article 31 OASA (cas de rigueur) dans le canton de Genève s'est officiellement achevée le 31 décembre 2018. La quasi-totalité des demandes encore en suspens a été traitée, courant 2019, par le

nouveau secteur protection du service protection, asile et retour de l'office.

Alors que près de 2'500 personnes ont déjà vu leur séjour régularisé dans le contexte décrit, le rapport d'évaluation externe de ce projet, confié au professeur Giovanni Ferro-Luzzi, de l'Université de Genève, est attendu avec intérêt par tous les partenaires concernés. Qui plus est, ses conclusions devraient être intégrées à la réponse que le Conseil fédéral prévoit de donner, au printemps 2020, au postulat 18.3381 de la Commission des institutions politiques du Conseil national intitulé «Pour un examen global de la problématique des sans-papiers».

Le service juridique de l'office a traité 458 recours (hausse de près de 10% par rapport à 2019). Le nombre de cas de traite des êtres humains s'est stabilisé (21 dossiers). Le type de contraintes constatées est en lien soit avec la prostitution, soit avec l'exploitation de la force de travail.

Entrée en vigueur le 1^{er} mars 2019, la restructuration du domaine de l'asile, qui a pour double objectif d'accélérer le traitement des demandes et de renforcer les garanties juridiques offertes aux requérants, a eu pour effet de stopper les attributions de cas Dublin au canton de Genève, dès lors que toutes les demandes traitées en procédure accélérée sont désormais attribuées exclusivement aux cantons sites de centres fédéraux pour requérants d'asile (CFA).

A cet égard, le projet visant à la construction et à l'exploitation d'un CFA sans fonction de procédure, de 250 places, sur le territoire de la commune du Grand-Saconnex à horizon 2022 s'est poursuivi avec l'ouverture de la procédure d'approbation des plans au niveau fédéral. 27,3 millions de francs ont par ailleurs été débloqués par les Chambres fédérales en décembre 2019 pour la réalisation de ce projet.

Après les demandes d'attestations mises en ligne l'année précédente dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'optimisation des prestations de l'OCPM votée en 2017, ce sont les annonces de changements d'adresse qui ont été développées pour offrir au public une prestation en ligne au début 2020. Le mise en place d'un point d'entrée unique des demandes adressées à l'office, dont la concrétisation est également planifiée en 2020, sera le troisième projet réalisé avant le bouclage de la loi considérée. Suite à l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2018, de la nouvelle loi sur la nationalité suisse qui

restreint l'accès à la procédure de naturalisation aux seuls titulaires d'autorisations d'établissement (permis C), la tendance à la baisse du nombre de dépôts de dossier s'est confirmée en 2019 (2016 : 3'091; 2017 : 5'789; 2018 : 2'004; 2019 : 2'054).

De surcroît, un projet de loi ouvrant un crédit d'investissement de 1'715'000 francs pour la création d'un Centre cantonal de biométrie et l'acquisition de ses équipements a été élaboré par les administrations concernées. Situé hors les murs de l'OCPM et offrant des horaires d'accès adaptés aux besoins des administrés, ce nouveau centre destiné aux populations suisse et étrangère a pour ambition d'absorber l'augmentation sensible de la volumétrie des prises de données biométriques induites par l'obligation de remplacer tous les titres de séjour pour étrangers, actuellement au format papier, par des documents plus modernes et plus sûrs au format de carte de crédit.

Enfin, l'OCPM a rendu 504 décisions de renvoi et a proposé 1'254 interdictions d'entrée en Suisse au Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM). Par ailleurs, 503 expulsions judiciaires ont été prononcées par les Tribunaux pénaux genevois durant l'année 2019, parmi lesquelles 273 ont été mises en œuvre. En outre, 84 expulsions liées à des condamnations prononcées en 2017 et 2018 ont également été effectuées.

H04 Sécurité civile et armée

Protection de la population – Organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle

Si une attention toute particulière a été portée à l'instruction de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), la consolidation des acquis s'est poursuivie à la faveur de divers exercices. Ceux-ci doivent permettre notamment de continuer à améliorer la collaboration entre les partenaires de la protection de la population et d'accroître l'efficacité en profitant des synergies et en échangeant des expériences réciproques.

Ainsi, les partenaires du dispositif d'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE) ont participé le 13 septembre 2019 à l'exercice CONFINE TRE. Cet engagement était destiné à tester et finaliser le Plan de secours bilatéral, document franco-suisse définissant les modalités de collaboration entre les intervenants des deux pays en cas d'incident sur la nouvelle ligne ferroviaire du Léman Express. Cet exercice de grande envergure

avait pour thème un accident dans la tranchée couverte en zone frontière. Plusieurs centaines de figurants ont été engagés et de nombreux intervenants, issus des services de secours français et suisses, ont été engagés sur le terrain pour prendre en charge les victimes. Suite à cet engagement, le Plan de secours bilatéral a été signé le 5 novembre par les autorités suisses et françaises.

En novembre, l'EMCC a été engagé dans le deuxième «Exercice du Réseau national de sécurité» (ERNS) qui visait à analyser et continuer à développer efficacement les structures, les organisations et les processus en situation exceptionnelle, en particulier dans le cadre de la coopération entre le canton et la Confédération. Le thème était une menace terroriste durable comprenant des attaques à l'encontre d'infrastructures dites critiques, du chantage et autres menaces d'attentats. Les évaluations effectuées lors de cet exercice ont fait état d'une amélioration sensible de l'état de préparation, confirmant ainsi la plus-value du programme de formation mis en place ces dernières années. Il demeure cependant indispensable de poursuivre les travaux de préparation et de planification sur la base des expériences ainsi tirées.

Défense incendie

S'agissant des travaux sur la réforme du dispositif cantonal de défense incendie, un projet de révision de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP) a été déposé au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Ce projet prévoit la création d'un corps composé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires, intervenant sur l'ensemble du territoire cantonal et placé sous la gouvernance d'un nouveau groupement intercommunal. Les communes qui le souhaiteront pourront toutefois conserver leur propre corps volontaire. Ce projet de loi se conçoit par ailleurs comme le socle d'une montée en puissance du dispositif à l'horizon 2030, afin de disposer d'un service à la population optimal selon le concept opérationnel adopté (temps de réponse, formation, etc.).

Protection civile

L'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM) a présenté au comité de l'Association des communes genevoises (ACG) les lignes directrices de la réforme en cours de la protection civile.

A l'issue de cette présentation, il en est ressorti une volonté commune d'œuvrer à une solution

de regroupement des organisations communales et régionales actuelles, sous la conduite du canton. La professionnalisation du premier niveau de conduite est également retenue. Par ailleurs, la réforme de la législation fédérale en matière de protection civile qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2021, confirme de toute évidence la nécessité de procéder à des adaptations structurelles.

Armée

Le projet «Sites à usage militaire Genève» a connu des avancées significatives avec, notamment, le bouquet de chantier du centre de logistique civile et militaire d'Aire-la-Ville, l'inauguration et la mise en exploitation du nouveau bâtiment de troupe de Meyrin-Mategnin et l'ouverture du chantier du centre d'instruction des troupes de sauvetage d'Epeisses (CITS) à Avully, pierre angulaire et dernière étape du redéploiement de l'armée sur le territoire genevois.

Le 31 juillet 2019, l'armée a quitté définitivement la caserne des Vernets. Pour mémoire, la libération anticipée de la caserne des Vernets constituait une priorité pour le canton dans la mesure où celui-ci souhaitait disposer des parcelles concernées pour réaliser les premiers logements prévus dans le projet d'urbanisation Praille Acacias Vernets (PAV) inscrit au programme de législature 2018-2023.

Depuis le mois de juin 2019, le commandement militaire occupe provisoirement des locaux à Bernex, jusqu'à la mise en pleine exploitation du futur CITS d'Epeisses.

Chiffres-clés

Protection civile

Durant l'année, 178 nouveaux miliciens ont été incorporés. Une organisation de protection civile a fait l'objet d'un contrôle organisationnel. 5'429 jours de service ont été effectués, soit 189 jours d'intervention (3,5%), 1'469 jours d'intervention au profit de la collectivité (27%) et 3'771 jours de cours de répétition (69,5%). 2'185 places protégées pour la population ont été réalisées et 115 désaffectées.

Protection civile	2017	2018	2019
Personnes instruites et actives	3'655	3'674	3'624
Variation			-1,4%
Nombre de cours et écoles de protection civile	86	62	70
			(584 participant.e.s)
Places protégées du canton	377'269	380'005	382'075
Variation			+0,5%

Sécurité incendie et technique

A fin 2019, l'effectif des sapeurs-pompiers volontaires s'élevait à 1'535 personnes, réparties dans 43 compagnies communales. Onze inspections ont été réalisées dans les corps de sapeurs-pompiers volontaires.

Le service d'incendie et de secours (SIS) et le service de sauvetage et de lutte contre les incendies aéroportuaires (SSLIA) comptaient respectivement 239 et 111 personnes en uniforme.

347 dossiers relatifs au réseau hydraulique ont été examinés, dont 25 demandes d'extension du réseau. 178 exercices d'évacuation ont été supervisés dans les bâtiments accueillant un grand nombre d'occupants. Sur 658 annonces relatives à des manifestations éphémères, 125 ont nécessité un suivi. 601 autorisations d'installer des ascenseurs ou assimilés ont été délivrées.

55 cours de prévention incendie ont été dispensés, pour un total de 1'052 participants.

Sécurité incendie et technique	2017	2018	2019
Sapeurs-pompiers volontaires	1'569	1'559	1'535
Variation			-1,5%
Nombre de cours et écoles de sapeurs-pompiers	35	30	35
			(650 participant.e.s)
Ascenseurs et assimilés répertoriés	18'590	18'989	19'363
Variation			+2%

Affaires militaires

43 journées d'information aux conscrits ont été organisées et ont accueilli 2'125 participants, dont 101 femmes.

Au 2 décembre 2019, 1'355 demandes de dispense ou déplacement de service ont été traitées. Sur demande de la Confédération, seize demandes de retrait d'armes d'ordonnance ont été émises.

Journées d'information aux conscrits	2017	2018	2019
Nombre de journées	48	46	43
Nombre de participants	2'234	2'194	2'125
Variation			-3,1%

Logistique civile et militaire

Ce domaine couvre notamment l'exploitation des sites à usage militaire et du centre d'instruction de Bernex, l'entretien du matériel de l'armée, de la protection civile et des sapeurs-pompiers, l'appui logistique à l'administration cantonale.

La caserne des Vernets a comptabilisé 34'339 nuitées pour des militaires ainsi que 470 pour des civils.

Le village d'exercice d'Epeisses, lieu d'entraînement des troupes de sauvetage, est également utilisé par plusieurs partenaires civils. Les nuitées s'élèvent à 7'081 pour des militaires et 540 pour des civils.

Nuitées sur les sites militaires	2017	2018	2019
Caserne des Vernets	69'453	43'366	34'809
Variation			-19,7%
Epeisses	9'120	8'855	7'621
Variation			-13,9%

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

I Impôts et finances

I01 Impôts, taxes et droits

Réforme de la fiscalité immobilière

Les travaux liés à la réforme de la fiscalité immobilière ont suivi leur cours. En l'état, la situation juridique des estimations fiscales des immeubles non locatifs (villas et propriétés par étages) est réglée par la loi sur les estimations fiscales de certains immeubles (LEFI) qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Cette loi proroge les valeurs déterminantes au 31 décembre 2018 jusqu'au 31 décembre 2028 avec une majoration de 7%.

Le 4 mars 2019, un recours en contrôle abstrait a été déposé visant à limiter la prorogation jusqu'au 31 décembre 2022 avec une majoration de 20%.

Le 20 décembre 2019, la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a admis partiellement le recours. Elle a constaté une violation de l'égalité de traitement et de l'imposition selon la capacité contributive et a invité le Grand Conseil à modifier le plus rapidement possible la LEFI en portant la majoration à 20% comme le Conseil d'Etat l'avait proposé initialement.

Transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale

L'annulation de la loi 11803 est devenue définitive suite à un arrêt du Tribunal fédéral (arrêt du 21 décembre 2018, 2C_1023/2017). Cette loi prévoyait la transmission obligatoire par l'employeur des certificats de salaire à l'autorité fiscale. Des discussions ont été menées avec d'autres cantons et la Confédération afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour modifier le droit fédéral afin de rendre cette transmission obligatoire possible. Le 6 mars 2019, le Président de la Confédération a indiqué qu'il n'était pas opportun pour le moment de préparer un projet législatif.

Autres principaux changements dans les lois fiscales genevoises

Le 1^{er} mars 2019, le Grand Conseil a adopté la loi 12246. Cette loi prévoit l'abolition de l'impôt sur les chiens. L'entrée en vigueur de cette loi a été fixée rétroactivement au 1^{er} janvier 2019. Un référendum contre cette loi a abouti. La votation a eu lieu le 9 février 2020. La population

genevoise a refusé l'abolition de l'impôt sur les chiens.

Le 9 mars 2019, la loi 11764 sur la laïcité de l'Etat est entrée en vigueur. Elle autorise l'Etat à percevoir une contribution religieuse volontaire en faveur des organisations religieuses qui en font la demande. Le 11 décembre 2019, le Conseil d'Etat a adopté un règlement qui fixe les modalités d'application de la contribution religieuse volontaire afin de permettre aux organisations religieuses intéressées de procéder à leur enrôlement selon le nouveau droit à compter de l'année civile 2020.

Le 15 mai 2019, le Grand Conseil a adopté le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques. La loi 12398 vise à limiter la déduction sociale pour proches nécessiteux aux dépenses effectivement encourues, mais au maximum au montant de la déduction accordée. Son entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2020.

Le 15 mai 2019, le Grand Conseil a également adopté deux projets de loi du Conseil d'Etat, l'un modifiant la loi sur les droits d'enregistrement et l'autre modifiant la loi sur les droits de succession. Suite à oubli du législateur, la violation des obligations de procédure de ces lois n'était punissable que si l'intention était prouvée. L'intention étant très difficile à prouver, les infractions n'étaient que très difficilement punissables. Les lois 12409 et 12413 corrigent cet oubli en prévoyant que la négligence est punissable. Elles sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Le 12 septembre 2019, le Grand Conseil a refusé le projet de loi du Conseil d'Etat modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques (PL 12557). Actuellement, les personnes physiques peuvent déduire les primes d'assurances-maladie à hauteur d'un montant équivalant au double de la prime moyenne cantonale de l'assurance obligatoire. Ce projet visait à limiter la déduction à 1,5 fois la prime moyenne cantonale de l'assurance obligatoire.

Le 17 octobre 2019, le Grand Conseil a adopté un projet de loi des députés modifiant la loi sur l'imposition des personnes physiques. La loi 12314 augmente la déduction en cas d'activité lucrative des deux conjoints qui passe de 500 francs à 1'000 francs. Cette loi augmente

également la déduction pour charges de famille qui passe de 10'000 (charge entière) / 5'000 francs (demi-charge) à 13'000 (charge entière) / 6'500 francs (demi-charge). Si le contribuable revendique une déduction pour frais de garde de l'enfant, la déduction pour la charge de famille reste inchangée par rapport au droit actuel 10'000 (charge entière) / 5'000 francs (demi-charge). L'entrée en vigueur de cette loi est fixée au 1^{er} janvier 2021.

I02 Production et perception des impôts

Durant l'année 2019, l'administration fiscale cantonale (AFC) a poursuivi son action sur trois axes principaux :

1. Améliorer la qualité du service à l'utilisateur

D'importants travaux ont été réalisés au rez-de-chaussée de l'hôtel des finances afin d'offrir de meilleures conditions d'accueil aux contribuables. Fonctionnels et confortables, les nouveaux guichets de l'AFC réunissent toutes les prestations fiscales dans un même lieu. Le nombre de guichets dévolus à une prestation peut être rapidement modifié en fonction de l'affluence. Dans un autre domaine, l'AFC offre dorénavant, aux héritiers en ligne directe, l'accès à une déclaration de succession simplifiée.

2. Continuer à améliorer l'efficacité de la production

Le nombre de dossiers traités en cours d'année a augmenté de 4,6% pour atteindre 344'464 dossiers de taxation de personnes physiques et morales, toutes années fiscales confondues. Les dénonciations spontanées ont rapportés 226 millions de francs (contre 196 millions en 2018). Par ailleurs, les corrections opérées sur les éléments déclarés dans les services de taxation ont permis de générer 632 millions de francs (contre 610 millions en 2018).

3. Mettre en œuvre un management innovant

Depuis juillet 2017, l'AFC a instauré un système de management dit «à la confiance». Sous le nom du programme «Harmonie», une nouvelle culture d'entreprise a été introduite avec une organisation du travail basée sur la confiance et la responsabilisation. Les objectifs des groupes sont gérés collectivement, ils sont mesurables quantitativement et qualitativement et leur atteinte est fixée avec une échéance. La co-création permet d'apporter des réponses aux éven-

tuels problèmes rencontrés et les contrôles superflus ont été supprimés. A ce jour, 90% des collaboratrices et collaborateurs y ont adhéré et expriment un degré de satisfaction qui dépasse les 95%. L'employeur constate pour sa part que la motivation des employé-e-s se concrétise par une productivité soutenue, les objectifs étant atteints et souvent même dépassés. Le taux d'absentéisme a diminué entre mai 2017 et décembre 2019 de 1,3 point, passant de 7,03% à 5,73% et le taux de femmes cadres est de 36% contre 25% en 2017.

Taxation des personnes physiques

Production des services de taxation	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ¹⁾	301'716	305'358	309'995
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹⁾	272'521	278'636	271'801
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	302'387	296'078 ²⁾	307'172

¹⁾ Par exemple, période fiscale 2018 pour l'année civile 2019.

²⁾ Le chiffre publié à fin 2018 était de 334'922, mais il comprenait par erreur les réclamations.

Réclamations	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019
Réclamations traitées	14'755	11'782	14'687
Solde des réclamations à traiter	5'559	4'177	4'006

* pour l'année 2019, les chiffres comprennent également les réclamations traitées par le service de la régularisation.

Taxation des personnes morales

Le nombre de personnes morales assujetties à Genève pour la période fiscale 2018 (taxations faites durant l'année 2019) a augmenté d'environ 3% par rapport à la période fiscale précédente (+1'173 contribuables). En cinq ans, l'augmentation s'élève à près de 17,5% (+ 5'332 contribuables).

Production des services de taxation	Fin 2017	Fin 2018	Fin 2019
Nombre d'assujettissements de la période fiscale N-1 ¹⁾	33'581	34'676	35'849
Dossiers notifiés de la période fiscale N-1 ¹⁾	28'535	26'924	30'254
Nombre total de dossiers traités (toutes périodes fiscales confondues)	33'096	33'081	37'292

¹⁾ Par exemple, période fiscale 2018 pour l'année civile 2019.

Imposition selon la dépense («forfait fiscal»)

Les statistiques présentées dans le présent rapport de gestion reflètent la situation relative à l'imposition selon la dépense. Les chiffres mentionnés sont ceux des années fiscales 2014, 2015 et 2016, pour lesquelles les taxations sont quasiment toutes effectuées. Ils concernent les recettes effectives provenant de cet impôt, c'est-à-dire sur la base des dépenses conventionnées ou sur la base des revenus et fortunes entrant

dans le calcul de contrôle, ou encore de ceux retenus en application des conventions de double imposition.

Année fiscale	Nombre de contribuables	Assiette fiscale selon convention (CHF)	Assiette moyenne par contribuable (CHF)
2014	638	376'980'000	589'300
2015	636	361'825'120	568'907
2016	607	357'666'200	589'200

Pour rappel, l'impôt de ces contribuables est perçu d'après le barème de l'impôt ordinaire. Il est cependant calculé sur la base des dépenses de ces contribuables et de leur famille. L'impôt ne doit toutefois pas être inférieur aux impôts calculés d'après le barème ordinaire sur l'ensemble des éléments bruts suivants:

- la fortune immobilière sise en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les objets mobiliers se trouvant en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les capitaux mobiliers placés en Suisse, y compris les créances garanties par un gage immobilier, et les revenus qui en proviennent;
- les droits d'auteur, brevets et autres droits analogues exploités en Suisse et les revenus qui en proviennent;
- les retraites, rentes et pensions de source suisse;
- les revenus pour lesquels le contribuable requiert un dégrèvement partiel ou total d'impôts étrangers en application d'une convention conclue par la Suisse en vue d'éviter les doubles impositions.

Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux (prévus aux articles 15 LIPP et 10 LIPM) sont un des instruments de la politique économique dont dispose le Conseil d'Etat pour favoriser l'implantation et la création de nouvelles entreprises, susceptibles d'apports substantiels à l'économie du canton, par le biais des investissements qu'elles effectuent et des emplois qu'elles créent. Les allègements fiscaux peuvent également être utilisés pour favoriser la reprise ou la restructuration d'entreprises en difficulté et permettre ainsi le maintien d'emplois locaux qui seraient appelés à disparaître sans l'application d'une telle mesure. Ils peuvent être octroyés pour une durée maximale de dix ans.

Au-delà de l'impact économique, l'octroi d'allègements fiscaux ne peut être examiné que si l'absence de concurrence est avérée. Il s'agit, en effet, de ne pas induire de distorsions de

concurrence. Chaque entreprise bénéficiant d'allègements doit ainsi développer une activité nouvelle ou, à tout le moins, se situer dans une niche d'activité qui n'est pas déjà présente à Genève. L'apport à l'économie locale lié aux allègements fiscaux se mesure également par les impôts sur le revenu perçus sur les salaires, souvent élevés, relatifs aux emplois créés.

Bilan du traitement des dossiers d'allègements fiscaux en 2019

En 2019, deux allègements fiscaux ont été octroyés. Ceux-ci concernent deux sociétés start-up, actives dans le domaine des biotechnologies et des technologies médicales. Sur la base des business plans remis et des estimations effectuées, le montant d'impôts exonérés en 2019 pour lesdites sociétés n'est pas matériel dans la mesure où celles-ci se trouvent encore en phase de développement de leurs produits et ne comptent pas générer de profits durant cette période. Le nombre d'emplois créés, respectivement maintenus, dans le canton de Genève se monte quant à lui à quatorze pour cette même année. Durant l'année 2019, l'administration fiscale a, par ailleurs, reçu huit nouvelles demandes d'allègements.

D'autre part, quatre sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal ont fait durant l'année l'objet d'un contrôle approfondi concernant les objectifs qu'elles s'étaient engagées à réaliser. A ce stade de la procédure, il a été procédé à la révocation d'un allègement.

Données effectives relatives aux sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal au 31.12.2019

Le tableau suivant fait ressortir, pour les années 2015 à 2017, le nombre de sociétés au bénéfice d'un allègement fiscal, les collaborateurs-trices qu'elles employaient à Genève, ainsi que la masse salariale qui leur a été versée – ces deux dernières données étant basées sur les informations communiquées par les sociétés concernées. S'agissant des sociétés elles-mêmes, le tableau indique également les impôts cantonaux payés par lesdites sociétés (impôt sur le bénéfice et le capital y compris la part cantonale à l'impôt fédéral direct), respectivement le montant d'impôts cantonaux pour lequel une exonération leur a été accordée. Il convient de relever que les données qui y figurent concernent l'entreprise dans sa globalité, y compris en cas d'allègement partiel (allègement ne concernant qu'une partie des activités déployées par les sociétés concernées).

Année fiscale	2015	2016	2017
Nombre de sociétés	34	33	30
Nombre de collaborateurs	8'688	6'719	6'458
Masse salariale versée	1'518'491'732	947'487'937	921'570'953
Estimation du montant d'impôt sur le revenu lié à la masse salariale versée ¹⁾	136'664'256	85'273'914	82'941'386
Impôts générés par les sociétés ²⁾	148'163'136	150'439'749	128'903'055
Impôts exonérés au niveau des sociétés ³⁾	127'958'666	74'883'691	76'297'976

¹⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le revenu, part cantonale de l'IFD comprise. Ce montant d'impôt a été estimé à 9% de la masse salariale versée. Ce taux standard de 9% a été déterminé en prenant en compte le salaire moyen versé sous déduction des charges sociales part employé et d'une estimation des frais professionnels et des autres dépenses pouvant être déduites au niveau fiscal. Il a également été tenu compte, de manière forfaitaire, des salaires versés à des contribuables résidant dans un autre canton suisse (pendulaires) qui ne sont pas imposables à Genève, ainsi que de la rétrocession versée à la France en relation avec les contribuables frontaliers.

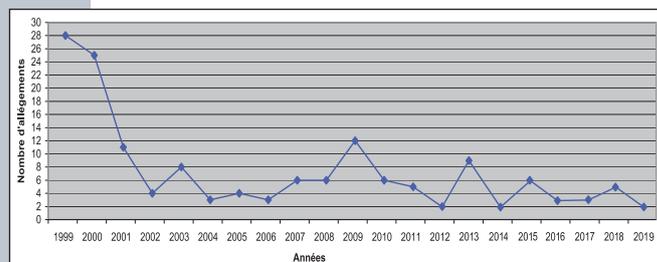
²⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital, part cantonale de l'IFD comprise. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

³⁾ Il s'agit ici de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital. Les chiffres retranscrits sont susceptibles de varier ultérieurement dans la mesure où les taxations des dossiers concernés ne sont pas nécessairement traitées, voire entrées en force au moment de l'établissement du tableau concerné.

Les différentes sociétés concernées se répartissent dans les secteurs d'activités suivants:

Secteur d'activités	2015	2016	2017
Production	8	7	8
Quartier général	11	11	12
Start-up	15	15	12
Total	34	33	30

Allégements fiscaux octroyés par le Conseil d'Etat de 1999 à 2019



Suivi global des sociétés mises au bénéfice d'un allégement fiscal depuis 1995

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allégement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.18	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1995	12	7 (58%)	1		4			
1996	13	7 (54%)	1		1	1	2	1
1997	24	8 (33%)	5	2	4		3	2
1998	12	6 (50%)	1		2		2	1

Année	Sociétés mises au bénéfice d'un allégement fiscal	Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.19	Sociétés ayant quitté le canton		Sociétés radiées suite mises en faillite		Sociétés radiées suite cessation d'activité	
			A	B	A	B	A	B
1999	28	11 (39%)	1	2	7	1	4	2
2000	24	15 (63%)	2	3	1		2	1
2001	11	3 (27%)		1	2	1	4	
2002	4	2 (50%)			1		1	
2003	8	5 (63%)	2					1
2004	3	2 (67%)					1	
2005	4	4 (100%)						
2006	3	3 (100%)						
2007	6	6 (100%)						
2008	6	3 (50%)	2				1	
2009	11	9 (82%)	1				1	
2010	6	4 (67%)	2					
2011	5	3 (60%)			1		1	
2012	2	2 (100%)						
2013	9	9 (100%)						
2014	2	2 (100%)						
2015	6	5 (83%)						
2016	3	3 (100%)						
2017	2	2 (100%)						
2018	5	5 (100%)						
2019	2	2 (100%)						
Total	211	128	19*	8**	23	3	22	8

A = avant la fin de la période de *claw-back* (retour sur allégement fiscal)

B = après la fin de la période de *claw-back*

* sur les 19 sociétés ayant quitté Genève avant la fin de la période de *claw-back*, dix l'ont fait pour un autre canton suisse et neuf pour l'étranger.

** sur les huit sociétés ayant quitté Genève après la fin de la période de *claw-back*, sept l'ont fait pour un autre canton suisse et un pour l'étranger.

NB: La classification des sociétés dans les différentes catégories du tableau a été effectuée selon une approche «économique». La priorité a été donnée à l'activité économique au bénéfice de l'allégement fiscal plutôt qu'aux éléments de nature strictement juridique tels que l'inscription d'une entité donnée au Registre du commerce.

Ainsi, par exemple, une société ayant fusionné avec une autre société sise à Genève et dont l'activité se poursuit de la sorte dans notre canton a été classée dans la colonne «Sociétés toujours présentes à Genève au 31.12.19». A contrario, une société qui a transféré hors canton ses activités au bénéfice d'un allégement fiscal a été classée dans la colonne «Sociétés ayant quitté le canton», ceci même si cette dernière est toujours présente à Genève et continue à y déployer d'autres types d'activités.

La colonne «Sociétés mises au bénéfice d'un allégement fiscal» comprend les sociétés qui ont obtenu un allégement fiscal du Conseil d'Etat et qui se sont effectivement implantées à Genève. Par rapport aux allégements fiscaux accordés depuis 1995 par le Conseil d'Etat (215), quatre l'ont été à des sociétés ne s'étant finalement pas installées dans notre canton.

Ces sociétés n'ont pas été intégrées dans le présent tableau. Par ailleurs, le présent tableau ne tient pas compte des arrêtés octroyés par le Conseil d'Etat qui accordaient une prolongation de la période d'allégement à des sociétés déjà au bénéfice d'une exonération. Des différences peuvent ainsi exister par rapport aux chiffres communiqués dans les rapports de gestion annuels en ce qui concerne le nombre d'allégements octroyés par année.

NB: le présent tableau est à jour à fin 2019

Perception

L'encaissement des recettes brutes pour les impôts, droits et taxes (tous bénéficiaires confondus) s'est élevé à plus de 11,5 milliards de francs. Pour soutenir ces rentrées fiscales, les services de la perception ont généré 205'768

courriers de relances et déposé 43'968 réquisitions de poursuite qui ont conduit, notamment, à 12'887 procès-verbaux de saisie et 62'174 arrangements de paiement.

Recouvrement des créances	2017	2018	2019
Rappels de paiement et d'acomptes	118'579	88'947	115'031
Sommations de payer	92'557	69'208	90'737
Réquisitions de poursuite	49'691	44'587	43'968
Réquisitions de continuer la poursuite	32'966	32'344	33'392
Réquisitions de vente	1'086	1'612	1'798
Requêtes en mainlevée d'opposition	2'296	1'939	2'383
Procès-verbaux de saisie	12'273	9'501	12'887
Séquestres	285	300	296

Escompte

Pour bénéficier de l'escompte, le contribuable doit s'acquitter de la totalité de ses acomptes avant le 11 février de l'année en cours. S'agissant de l'année 2019, le taux de l'escompte est resté à 0,1%. Aujourd'hui, 20'796 contribuables (personnes physiques et morales) en ont bénéficié en versant un montant total de 728,3 millions de francs, contre 21'813 contribuables (personnes physiques et morales) pour un montant de 662,4 millions en 2018.

Imposition à la source et traitement des demandes de rectification

	2017	2018	2019
Nombre d'inscrits au rôle IS	177'435	186'663	180'624
Quasi-résidents	12'505	12'622	N/C ¹⁾
Nombre de rectifications traitées	71'316	74'205	88'026

¹⁾ Les quasi-résidents 2019 ne seront connus qu'au 1^{er} trimestre 2020.

Les personnes frontalières ou résidentes avec un permis B peuvent solliciter la prise en compte de frais effectifs supplémentaires si elles réalisent l'essentiel de leur revenu en Suisse (plus de 90% des revenus mondiaux). Pour ce faire, ces contribuables doivent remplir une déclaration fiscale. En 2019 (année fiscale 2018), ils ont été 12'622 à opter pour ce mode d'imposition, contre 12'505 cas en 2017.

Contrôle fiscal

Les activités de contrôle, en nombre de dossiers clos, se caractérisent en 2019 par une croissance de +18%.

Le nombre de dénonciations spontanées déposées en cours d'année a diminué de 77% par rapport à 2018, retrouvant les niveaux atteints en 2015. Cette situation a permis de poursuivre le traitement des dossiers qui se trouvaient dans le stock qui s'élevait à 8'275 cas à fin 2019.

L'introduction de la déclaration simplifiée en matière de successions a en outre permis le traitement entièrement automatisé de 732 cas, libérant des ressources au sein du service des successions et droits d'enregistrement pour absorber l'augmentation des actes déposés.

	2017	2018	2019
Dossiers clos durant la période	3'472	5'135	6'044
Dénonciations spontanées	2017	2018	2019
Nombre de dénonciations spontanées enregistrées	10'516	6'490	1'464
Droits d'enregistrement	2017	2018	2019
Nombre d'actes déposés	27'100	26'592	28'233
Droits de succession	2017	2018	2019
Dossiers de succession ouverts	3'537	3'577	3'635
Successions clôturées car considérées déficitaires	525	596	612

103 Administration de la fortune, de la dette et de la RPT

Endettement et taux d'intérêts

Le niveau de la dette financière, à fin 2019, s'établit à 11,87 milliards de francs, soit en légère hausse par rapport à l'année précédente (11,84 milliards). La gestion de la dette en 2019 s'est inscrite dans la continuité du cadre de gestion reconduit depuis plusieurs années. L'objectif budgétaire de contenir le taux moyen de la dette au-dessous de 1,45% en 2019 a été atteint (1,40%).

Le canton a pu continuer à bénéficier de refinancements à court terme à des taux négatifs et a su profiter de l'importante baisse du niveau des taux d'intérêts dès l'été 2019, en particulier en réalisant un emprunt à 40 ans avec un coupon de 0% à hauteur de 230 millions de francs. Le canton a également lancé son deuxième emprunt vert (*green bond*) en 2019 pour un montant record de 660 millions en trois tranches de 8,5 ans, 12,5 ans et 20 ans. La charge d'intérêt des emprunts à court et à long terme est en baisse en 2019 (162 millions) par rapport à l'année précédente (172 millions).

Péréquation financière intercantonale

Ce programme ne contient pas de prestations publiques. Il recouvre les flux financiers liés à la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT). Il a été créé en vue de suivre ces flux de manière détaillée dans le compte d'Etat, dès lors que ceux-ci ont un impact majeur sur la performance financière du canton.

En 2019, la contribution de Genève à la péréquation des ressources a atteint 398 millions de francs. Le canton participe également à la compensation des cas de rigueur, pour un montant de 5,3 millions de francs. S'agissant des revenus, la compensation des charges excessives socio-démographiques totalise 103 millions de francs. Au final, la facture nette s'est élevée à 300 millions de francs, en hausse de 2 millions de francs par rapport à 2018.

En 2019, aucun canton n'a changé de statut. Le nombre de cantons bénéficiaires reste identique à celui de 2018, soit 19 cantons. Cette configuration rend la défense des intérêts des cantons contributeurs difficile, tant dans le cadre des conférences intercantionales qu'au niveau du Parlement fédéral. Genève demeure le second contributeur au titre de la péréquation des ressources, le troisième contributeur net de la RPT et le seul canton romand. Il convient de noter également que tous les cantons à faible potentiel dépassent largement la cible visée de 85%. En 2019, l'indice après péréquation du Jura, le canton présentant le potentiel des ressources le plus faible, s'est établi à 88,2%.

Durant l'année écoulée, le Parlement a accepté la réforme de la péréquation financière, sur laquelle le canton de Genève s'était fortement engagé, au côté de la Conférence des cantons contributeurs à la RPT. Cette révision est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020. Les avantages du nouveau modèle pour notre canton sont essentiellement la diminution de la dotation de la péréquation des ressources et une meilleure compensation des charges socio-démographiques. Cependant, ce compromis implique des concessions importantes de la part des cantons contributeurs. Trois éléments sont clairement favorables aux cantons bénéficiaires: la fixation d'une dotation minimale garantie fixée dans la loi à hauteur de 86.5%, au lieu d'une valeur cible de 85%, une période transitoire, entre 2020 et 2022 et enfin le versement des aides transitoires par la Confédération pour atténuer les effets du changement de système jusqu'en 2025.

L'acceptation de la réforme fiscale des entreprises et financement de l'AVS (RFFA) a également entraîné une révision de la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges (PFCC), dont les premiers effets sur la RPT se feront sentir en 2024.

Ces deux réformes majeures pour la péréquation (optimisation et RFFA) ont nécessité une révision de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC), sur laquelle le canton a été consulté.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

K01 Réseau de soins et actions en faveur des personnes âgées

Encadrement médico-social des personnes âgées

La deuxième année du contrat de prestations 2018-2021 pour les 54 établissements médico-sociaux (EMS) s'achève. En 2019, l'écart du prix de pension à la charge des résidents est de 70 francs entre le prix le plus bas (193 francs) et le plus haut (263 francs).

Un recours devant la Cour constitutionnelle contre les modifications du Règlement d'application de la loi sur la gestion des établissements pour personnes âgées, du 16 mars 2010 (RGEPA ; J 7 20.01), en matière de sous-traitance et d'externalisation de prestations socio-hôtelières dans les EMS a abouti à l'annulation de l'art. 33 al. 2 let. b RGEPA. Pour assurer une base légale suffisante en la matière, un projet de loi a été déposé et suit le parcours parlementaire (PL 12544).

Un nouveau concept en matière d'unité d'accueil temporaire de répit (UATR) a été mis en place pour favoriser la prise en charge de résidents en court-séjour dans tous les établissements genevois.

Le secteur des EMS a participé à un groupe de travail intercantonal romand en vue de changer d'outil d'évaluation des soins requis de longue durée et d'améliorer la cohérence dans le réseau de soins (HUG, soins à domicile, EMS).

Programme de soutien aux proches aidants du canton de Genève 2017-2019

De nouvelles mesures et prestations lancées en 2019 pour renforcer le dispositif de soutien à Genève ont fait l'objet d'une campagne de communication, notamment un programme de formation dédié aux proches aidants subventionné par l'Etat dont le cursus, développé avec la Haute école de santé (HEdS), s'accompagne d'une relève à domicile entièrement financée par le canton, chose unique en Suisse; une carte d'urgence proche aidant permettant aux professionnels du dispositif «feux bleus» d'identifier une personne secourue comme s'occupant d'un proche dépendant et deux dépliants sur les mesures de répit, de soutien financier et de formation.

Le 30 octobre a eu lieu la journée intercantonale des proches aidants avec les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), la HEdS et le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP).

Plan Alzheimer du canton de Genève 2016-2019

2019 a vu l'élaboration d'un projet pilote de plateforme médico-sociale cantonale de repérage, d'information et de coordination et la finalisation du projet de soins anticipé (PSA) pour promouvoir la pratique des directives anticipées et le choix du représentant thérapeutique (projet en cours d'informatisation). Le programme de formation pour les partenaires du réseau de soins est en cours d'élaboration avec l'envoi d'un questionnaire à plus de 5'000 professionnels de la santé et du social. La formation sera présentée durant le premier semestre 2020.

Programme cantonal de développement des soins palliatifs 2020-2023

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du programme soins palliatifs 2020-2023, officiellement présenté le 8 octobre 2019, lors de l'événement public aux HUG dans le cadre de la journée mondiale des soins palliatifs. Il comprend cinq objectifs et quatorze actions qui seront développés au cours du premier trimestre 2020 avec l'appui de tous les partenaires concernés.

Commission de coordination du réseau de soins

Le 21 juin 2019, la Commission de la santé du Grand Conseil a émis un préavis favorable pour le projet de loi du Conseil d'Etat sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom). La rédaction de son règlement d'application sera finalisée au premier trimestre 2020.

Le 4 décembre 2019, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil le projet de loi accordant des indemnités et aides financières annuelles d'exploitation à des institutions de maintien, d'aide et de soins à domicile pour les années 2020 à 2023, pour ratifier le renouvellement des contrats de prestations conclus entre l'Etat et quinze partenaires du maintien à domicile (dix foyers de jour et de jour-nuit, Association

des EMS de Lancy, Chaperon Rouge de la Croix-Rouge genevoise, Arcade sages-femmes, Services Alzheimer GE et Coopérative des soins infirmiers-CSI).

Un dispositif de contrôle a été mis en place concernant le versement du financement résiduel aux organisations d'aide et de soins à domicile, ainsi qu'aux infirmières et infirmiers indépendants.

Les quatre projets visant à moderniser la prise en charge des patients à Genève et financés par le fonds «réseau de soins», ont démarré : déploiement d'un outil d'évaluation des besoins en soins communs (InterRAI) ; développement d'une «Maison de santé» ; lancement du projet-pilote COGERIA (détection de la fragilité gériatrique à domicile) et développement de prises en charge communes, anticipées et coordonnées entre les soins à domicile et l'hôpital («Fast-tracks»).

Plus de 330 professionnels ont pris part au septième colloque annuel du réseau de soins, le 19 novembre 2019, sur le thème «Des outils pour e-changer : réinventer les soins, s'approprier les changements».

Subventions aux EMS

En 2019, le canton a versé 135'541'460 francs de subvention directe aux 54 EMS pour 4'113 lits de long-séjour disponibles au 31 décembre. L'enveloppe budgétaire de l'annuité 2016 dans les EMS s'est montée à 14'928'710 francs et le coût LiMA a été de 4'396'342 francs.

L'évolution du nombre de lits provient de la réouverture, après travaux, du bâtiment des Azalées à la Maison de Retraite du Petit-Saconnex (MRPS) avec 24 lits supplémentaires, et de la transformation de cinq lits longs séjours en lits SAPEM (Service d'application des peines et mesures) à la Méridienne, soit 19 nouveaux lits par rapport à 2018.

Hôpitaux universitaires de Genève

L'année 2019 a été marquée par le remaniement des départements médicaux qui correspondent mieux aux trajectoires de soins actuelles et aux nouveaux défis de la médecine. Le département de réadaptation et de gériatrie a notamment clarifié les spécificités de ses six services pour fluidifier l'itinéraire des patient-e-s et offrir des soins adaptés à leurs pathologies.

Dans le domaine médico-soignant, plusieurs initiatives inspirées par le plan stratégique Vision 20/20 ont amélioré la qualité des soins :

- le projet Smarter Medicine aux soins intensifs adultes réduit le nombre de prises de sang et de poses de voies veineuses périphériques en gardant la même sécurité des soins;
- le projet Plus de temps pour les patient-e-s inclut davantage le/la patient-e dans les discussions sur sa prise en charge et contribue à augmenter sa satisfaction;
- le projet Handicap, devenu programme, a coordonné les soins de plus de 700 patient-e-s en deux ans;
- le projet Patient-e-s partenaires a impliqué 817 patient-e-s et proches aidant-e-s dans des activités autour de la qualité des soins;
- le projet Dynamo pour Dynamique opérationnelle permet de manager par la qualité et d'impliquer les équipes de terrain.

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont renforcé leurs collaborations locales, régionales et nationales et signé un partenariat avec le groupe Hirslanden en vue de créer un centre dédié à la chirurgie ambulatoire à l'horizon 2024. En médecine de pointe, ils ont innové en utilisant la technologie de l'intelligence artificielle Watson for Genomics® comme aide à l'identification d'options thérapeutiques pour les patient-e-s souffrant d'un cancer, et en lançant la plateforme GIBOR (Groupement IRM–Bloc Opérateur–Rythmologie) qui permet de contrôler la précision du geste chirurgical et interventionnel en cours d'opération.

Evolution de l'activité stationnaire

Dans les soins aigus, le volume d'activité (nombre de cas hospitaliers) a progressé en 2019, avec notamment une forte sollicitation de certains services (neurologie et neurochirurgie pour la prise en charge des AVC, chirurgie viscérale et chirurgie ortho-traumatologique) et une hausse de la demande en gériatrie aiguë. Les HUG ont donc réorganisé les unités de soins à l'Hôpital des Trois-Chêne pour transférer l'activité des soins subaigus vers les soins aigus et faciliter l'accès à des spécialistes disposant de compétences spécifiques.

En psychiatrie adulte, l'activité hospitalière reste intense, avec une sur-occupation chronique des unités psychiatriques (nombre croissant

de lits occupé par des patients sous placement judiciaire ou en attente de placement). Pour y remédier, les HUG ont pris dès 2016 des mesures pour diminuer, puis stabiliser la durée moyenne de séjour et ramener les taux d'occupation dans les normes hospitalières admises, sans augmenter le nombre de lits.

En réadaptation médicale, la durée moyenne de séjour baisse significativement grâce à la mise en place d'itinéraires standards qui assurent une meilleure coordination des soins.

Evolution de l'activité ambulatoire

L'activité ambulatoire a augmenté de 4% par rapport à 2018, en raison de la hausse des prises en charge aux urgences (+3%), de certaines spécialités (+6% en neurosciences cliniques, pneumologie et dermatologie notamment) et du nombre d'interventions chirurgicales ambulatoires (+7% en ophtalmologie, chirurgie orthopédique et chirurgie viscérale).

Aux urgences adultes, le nombre d'entrées croît de 3%. Dès juin 2019, grâce à une nouvelle organisation, le/la patient-e voit plus rapidement un médecin et une première évaluation impliquant le médecin, l'infirmier-ère et l'aide-soignant-e permet d'administrer les premiers traitements, de réaliser des examens simples et de déterminer un plan de soins.

Aux urgences pédiatriques, la hausse des consultations a été significative (+9%). La bonne gestion de la file d'attente des urgences via un tri efficace, l'application smartphone Infokids et l'envoi de rappels par SMS continuent d'améliorer la perception de la qualité chez les parents.

Constructions hospitalières

Des travaux de rénovation et d'entretien ont été réalisés sur l'ensemble des sites pour maintenir partiellement à jour l'état des bâtiments et fiabiliser les installations techniques. La clôture de la loi PL Crédit Renouvellement bâtiment PL16001 a été respectée. L'ensemble des fonds mis à disposition sur la période quadriennale (60,27 millions de francs) ont été utilisés.

Deux des trois chantiers d'envergure sont terminés : la centrale Urgences Santé 144 installée depuis mai 2019 sur le site de Belle-Idée et le plateau technique GIBOR, opérationnel depuis octobre. Il reste à aménager les locaux des blocs opératoires (EXTOP) qui seront mis en service à l'automne 2020.

Deux autorisations de construire ont été obtenues, l'une pour rénover et agrandir les urgences adultes afin d'améliorer la qualité de l'accueil et des soins et répondre à l'augmentation constante du nombre d'entrées, et l'autre pour construire la Maison de l'enfant et de l'adolescent qui réunira en un seul lieu les soins, notamment psychiatriques, en intégrant des activités culturelles et en privilégiant une ouverture sur la Cité. Les travaux démarreront courant 2020 et s'achèveront en 2023-2024.

Parc d'équipements

Les HUG ont poursuivi la modernisation de leur parc d'équipements pour un montant total de 11'630'000 francs, notamment six systèmes de navigation et d'imagerie endoscopique en cardiologie interventionnelle ; trois lasers chirurgicaux ; six équipements d'explorations fonctionnelles en pneumologie et deux IRM (renouvellement).

Trois plateaux médicotechniques d'envergure ont été finalisés : la plateforme GIBOR; la mise en production de l'automatisation des examens de bactériologie et la numérisation des lames de pathologie.

Recherche et innovation

Les HUG s'impliquent dans des projets majeurs avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), le Campus Biotech, le Centre suisse du cancer-Arc lémanique (SCCL) et le Centre européen de recherche nucléaire (CERN). En 2019, ils ont poursuivi plusieurs mandats du Swiss Personalized Health Network.

En septembre 2019 a eu lieu la cinquième édition de l'International Conference on Prevention and Infection Control (ICPIC), organisée avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et incluant pour la première fois les patient-e-s dans l'organisation et les débats.

Hôte d'honneur aux Automnales, les HUG y ont présenté une vitrine de leurs prestations et initié un dialogue avec les citoyens pour imaginer l'hôpital de demain.

Institution genevoise de maintien à domicile

Plan stratégique et contrat de prestations

Le plan stratégique Cap'139, adopté en 2018, fixe neuf objectifs structurant l'évolution de l'imad pour les années à venir. Après une large consultation impliquant 1'400 collaborateurs, les

projets prioritaires ont été définis et la gouvernance a été organisée.

Le quatrième contrat de prestations liant l'imad à l'Etat pour la période 2020-2023 a été élaboré en collaboration avec la direction générale de la santé (DGS). En raison de l'application des principes du financement résiduel fixés au niveau fédéral, une convention spécifique prévoyant le co-financement par le canton des soins à domicile à la charge de l'assurance obligatoire a aussi été conclue.

Dans le domaine financier, le Grand Conseil a voté la loi accordant une garantie constitutionnelle de déficit à l'Institut genevois de maintien à domicile (imad), qui fera l'objet d'un vote populaire obligatoire en 2020.

Développement des prestations

Dans le domaine des soins, plusieurs projets promouvant l'inter-professionnalité, la communication et la collaboration entre les différents acteurs de la santé ont été développés en 2019, en vue d'adapter les prestations à l'évolution et aux besoins de sa clientèle. Le projet COGERIA, mené avec cinq autres institutions, vise à mieux favoriser l'anticipation et la coordination des soins auprès des personnes âgées fragiles en renforçant le maintien à domicile. Le projet «santé mentale» prend en charge à leur domicile des personnes atteintes de troubles psychiques et modélise pour elles un itinéraire clinique en collaboration avec les HUG.

L'imad et les HUG travaillent ensemble pour améliorer les prises en charge pré et post opératoires dans trois secteurs chirurgicaux : prothèse de de la hanche, chirurgies colorectale et pulmonaire. L'imad collabore aussi avec PharmaGenève afin d'optimiser la gestion des médicaments, l'observance thérapeutique étant un enjeu essentiel pour les personnes âgées dépendantes vivant à domicile.

L'imad a poursuivi sa politique de prévention et de promotion de la santé à travers notamment la détection de la malnutrition par une intervention combinée de ses infirmières et diététiciennes. Pour la livraison des repas à domicile, l'institution a testé avec succès la possibilité de proposer des menus à choix. Une enquête sur la qualité des repas a démontré une satisfaction croissante des bénéficiaires de cette prestation. Le plan canicule instauré pour soutenir les personnes fragiles durant les périodes de forte chaleur de l'été 2019 a donné lieu à plus

de 6'000 visites supplémentaires auprès de cette population. Ce plan a atteint un niveau d'efficience reconnu par les partenaires du réseau, avec un nombre de décès durant cette période le plus faible de ces dix dernières années.

Partenariat et collaborations

Sous l'égide de la DGS, l'imad a contribué à plusieurs plans et projets cantonaux (plan Alzheimer, soutien aux proches aidants ou encore développement des maisons de santé). Plusieurs conventions de collaboration ont été signées avec d'autres acteurs du réseau socio-sanitaire genevois.

K02 Régulation et planification sanitaire

Renforcement de la collaboration romande en matière de santé numérique

L'association CARA, qui regroupe Genève, Fribourg, le Jura, Vaud et le Valais, a continué ses travaux pour lancer une plateforme de dossier électronique du patient conforme à la nouvelle loi fédérale (LDEP). Le canton de Genève a fait bénéficier CARA de son expérience avec la plateforme MonDossierMedical.ch et a activement contribué à élaborer les conditions nécessaires à la certification de la nouvelle solution.

Primes d'assurance-maladie

L'augmentation de la prime standard genevoise d'assurance-maladie, avec franchise minimale et couverture accident, annoncée pour 2020 par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) est relativement modérée : +0,7% pour les adultes, -0,5% pour les jeunes adultes et +0,5% pour les enfants.

En raison de l'opacité croissante de l'OFSP par rapport aux informations comptables remises par les assureurs au cours de la procédure d'approbation des primes, les cantons n'ont guère pu vérifier si ces augmentations étaient justifiées. Certains constats permettent cependant d'expliquer cette hausse relativement modérée :

- de manière générale, les assureurs-maladie disposent actuellement de réserves suffisantes, dont la constitution n'a pas pesé sur les primes 2020;
- rétrospectivement, les primes 2019 ont été

calculées sur la base de prévisions plus pessimistes, ce qui réduit la hausse des primes nécessaire entre 2019 et 2020 pour couvrir les coûts 2020;

- des mesures de maîtrise des coûts telles que la deuxième intervention du Conseil fédéral dans la structure tarifaire TARMED, la poursuite des comparaisons des prix des médicaments avec l'étranger et la croissance plus limitée des soins aigus en milieu hospitalier ont eu un impact.

Renouvellement de la planification sanitaire cantonale

Le rapport de planification sanitaire 2020-2023 a été adopté le 11 décembre 2019 par le Conseil d'Etat. Comme dans les précédents exercices, le vieillissement de la population tient une place importante dans l'évolution des besoins en soins. Le canton se prépare à une hausse importante du nombre d'heures de soins à domicile requises (+2,3% de croissance annuelle moyenne, soit près de 1'084'000 heures de soins en 2023) et soutient activement les projets visant à retarder ou à éviter une institutionnalisation, tels que les immeubles avec encadrement pour personnes âgées (IEPA) ou les unités d'accueil temporaire de répit (UATR). Malgré cette politique volontariste de maintien à domicile, l'augmentation de l'offre nécessaire en lits d'EMS reste importante.

Nouvelle liste hospitalière pour la couverture des besoins en soins aigus

Pour préparer la couverture des besoins en soins aigus dès 2020, un appel d'offres a été mené en 2019 sur la base de l'évaluation des besoins effectuée dans le rapport de planification 2020-2023. Valable dès le 1^{er} janvier 2020, la nouvelle liste hospitalière donne une place plus importante aux établissements privés, notamment pour prendre en compte l'évolution de la jurisprudence en matière de planification hospitalière. Les cliniques privées participeront ainsi pleinement à la couverture des besoins en soins aigus de toute la population genevoise qui devrait croître de 1,6% par an d'ici 2023.

Autorisations d'exploiter des institutions de santé et autorisations d'exercer des professions et des activités médicales

Au 31 décembre 2019, 2'409 autorisations ont été émises, dont 430 pour les médecins. Pour ces derniers, l'autorisation de facturer aux assurances de base a été refusée dans 35 cas.

La limitation des fournisseurs de prestations admis à pratiquer à charge de l'assurance-maladie (LAMal), en vigueur en vertu d'une ordonnance fédérale temporaire, devrait être pérennisée suite au vote le 10 novembre 2019 des chambres fédérales sur le projet du Conseil fédéral. Il importe pour Genève qu'une mesure définitive soit adoptée avant la fin du présent moratoire.

Surveillance des professionnels et institutions de santé

Le service du médecin cantonal (SMC) a reçu 440 plaintes contre des professionnels ou institutions de santé. Sept amendes ont été infligées, trois pour des publicités non conformes et quatre à des professionnels qui ont commencé à exercer sans droit de pratiquer.

Le groupe risque pour l'état de santé et inspecteurat (GRESI) a procédé aux inspections annoncées et inopinées selon le concept de surveillance du service.

Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients

Le greffe de la commission de surveillance a continué de réduire son retard dans la rédaction des décisions. 2019 marque la première année de travail effective de la commission de surveillance dans sa composition renouvelée le 1^{er} décembre 2018. L'activité de la commission s'intensifie. Entre le 1^{er} janvier et le 19 décembre 2019, elle a reçu 97 plaintes et dénonciations, contre 75 en 2018. Le Bureau de la commission de surveillance a appliqué les modifications législatives apportées au processus de médiation, avec un bilan en demi-teinte puisque seules deux affaires ont été soumises à un médiateur. Une réflexion approfondie sur les critères permettant de renvoyer une affaire en médiation est prévue début 2020.

DGS – CSPSPD	2017	2018	2019
Nombre de plaintes et/ou de dénonciations reçues	75	75	97
Décisions de classements immédiats par le Bureau	12	27	36
Renvois en médiation	1	-	2
Décisions de classement après instruction	28	29	27
Décisions d'injonction	-	-	-
Décisions prononçant un avertissement	12	7	10
Décisions prononçant une amende	1	-	2
Décisions prononçant un blâme	8	4	3
Propositions de retrait du droit de pratiquer/ de l'autorisation d'exploiter	4	-	1

K03 Sécurité sanitaire du canton, promotion de la santé et prévention

Promouvoir une politique de santé durable et prévenir les maladies

Le plan d'action cantonal PSP 2019-2023 a été adopté par le Conseil d'Etat, le 11 septembre 2019. Il traduit le concept PSP 2030 en mesures concrètes à mettre en œuvre avec tous les acteurs concernés selon une politique multisectorielle qui englobe les aspects physiques, sociaux-économiques et mentaux.

Pour augmenter l'espérance de vie en bonne santé ainsi que le bien-être physique, mental et social dans notre canton à l'horizon 2030, il s'agit de répondre aux enjeux actuels de santé publique tels que l'augmentation des maladies chroniques, des troubles psychiques et musculo-squelettiques, et de relever les défis posés par le vieillissement de la population, les inégalités de santé ou encore les risques émergents liés à l'évolution des modes de vie.

Le plan comprend huit axes stratégiques et 21 actions prioritaires. 38 autres actions identifiées seront mises en œuvre de manière échelonnée pour suivre au plus près les attentes et les besoins de la population en les déclinant en mesures spécifiques et adaptées.

L'élaboration de ce plan a permis d'inventorier les actions de santé publique dans les différents services de l'Etat et de confirmer l'approche multisectorielle et la collaboration étroite entre de nombreux partenaires étatiques et non-étatiques pour améliorer la santé de la population.

Aide sanitaire d'urgence

L'année 2019 a vu l'activation du plan catastrophe (ORCA) et la participation à deux exercices testant la prise en charge par des acteurs sanitaires français et suisses de blessés dans une simulation d'accident du CEVA et le fonctionnement des Etats-majors avec la communication locale, régionale et la Confédération (exercice fédéral ERNS 2019).

Sécurité sanitaire

Le service du pharmacien cantonal (SPhC), qui surveille le marché des produits thérapeutiques et chimiques, a réalisé 121 inspections ciblant des institutions de santé et la vente de produits thérapeutiques, et 78 inspections en application

de la loi fédérale sur les produits chimiques. Initiée en 2018, la campagne d'inspection des 53 EMS du canton s'est terminée fin 2019.

La commission cantonale d'éthique de la recherche, hébergée par le SPhC, a examiné 328 nouveaux protocoles de recherche, dont 74 dans le cadre d'études multicentriques suisses. Sur les 254 protocoles se déroulant exclusivement sur le canton, neuf ont été refusés et neuf ont reçu un avis de non-entrée en matière. Les inspections pour contrôler des projets de recherche en cours ont débuté en automne 2019.

Le service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) a contrôlé le marché des denrées alimentaires (DA) et des objets usuels en réalisant près de 4'000 inspections dans environ 2'900 établissements publics différents. L'analyse de plus de 8'500 produits (denrées alimentaires et objets usuels), lors d'une centaine de contrôles menés au niveau cantonal, romand ou national (dont près de 70 pilotés ou organisés par le SCAV), a montré un taux de non-conformité proche de 22%. Le SCAV a imposé le suivi de plus de cent cours relatifs à l'hygiène et à l'autocontrôle pour des entreprises ayant des manquements trop importants dans ces domaines.

Concernant le contrôle des eaux de piscine, le SCAV a analysé plus de 500 échantillons d'eaux, mené 280 visites de contrôle et relevé des non-conformités à l'ordonnance fédérale entrée en vigueur en 2017 dans environ 80 cas.

Nombre d'inspections par année

Domaine	2017	2018	2019
Produits thérapeutiques	124	155	121
Produits chimiques	202	169	78
Fabricants/Distributeurs de DA	2'710	3'530	3'950
Manifestations publiques (DA)	182	420	361
Animaux abattus inspectés	2'872	2'863	3'233
Piscines	119	310	280

Le retard accumulé en 2017 dans les fréquences d'inspection minimales du domaine alimentaire a été quasiment comblé en 2019. Des documents vulgarisés et faciles d'utilisation pour réaliser des autocontrôles dans les établissements publics sont désormais disponibles.

La gestion du contrôle de l'eau potable a été renforcée par un élargissement des paramètres testés. Un document cadre permettant d'identifier les différents acteurs du canton dans ce

domaine ainsi que leurs responsabilités respectives devrait être disponible au premier semestre 2020.

L'abattage d'animaux à onglons (bovins, caprins, ovins, porcs, etc.) augmente (+13%). En sus des trois petits abattoirs d'animaux à onglons, les inspecteurs des viandes ont contrôlé plus de 800'000 volailles abattues à l'abattoir de Perly, un chiffre en diminution (-20%) par rapport aux années précédentes.

Renforcer la protection de la population

Le nombre d'annonces de morsure faites au service continue de croître, atteignant le chiffre record de près de 340 en 2019. L'obligation d'annonce des accidents par les vétérinaires, les médecins, les responsables de refuges ou de pension pour animaux, les éducateurs canins et les organes de douanes et police semble de mieux en mieux respectée, même pour des morsures bénignes. Les chiens mordeurs annoncés au service suivent une procédure pour juguler le risque. Par mesure de sécurité publique, les annonces d'agression canines sont traitées de manière prioritaire.

Chiffres-clés	2017	2018	2019
Agressions par des chiens	292 (143 sur humains)	316 (171 sur humains)	336 (188 sur humains)
Mesures envers les propriétaires	90	69	79
Tests étatiques de maîtrise et de comportement (TMC) et évaluations	131	97	115

Assurer la protection des animaux

En 2019, le service a traité environ 175 dénonciations de conditions de détention ou de maltraitance envers les animaux, dont environ 150 concernaient des animaux de compagnie. Le service a prononcé 77 mesures : cinq interdictions de détention, quinze séquestres provisoires, sept séquestres définitifs et 55 poursuites pénales. Le nombre d'annonce de maltraitance a diminué d'environ 40% cette année. Contrairement aux morsures de chien, les dénonciations d'infractions à la protection des animaux se font majoritairement sur les annonces des administrés.

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

L Marché du travail, commerce

L01 Réinsertion des demandeurs d'emploi

Sur le marché du travail, le recours à des outils digitaux pour faciliter la rencontre entre candidats à l'emploi et employeurs s'est considérablement développé ces cinq dernières années. Dans ce contexte, l'office cantonal de l'emploi (OCE) a fait appel à la plateforme Skillspotting, un outil de *matching* par compétences capable d'augmenter la pertinence des profils d'assurés proposés aux employeurs, de valoriser les *soft skills* (i.e. des qualités humaines et relationnelles) et d'accélérer par ce biais le processus de retour à l'emploi. Un projet pilote en lien avec cet outil, du nom de Skillspot-OCE, a démarré en octobre. Il s'adresse aux services de l'Etat de Genève ayant des postes à pourvoir dans le secteur administratif.

D'autres projets de numérisation ont vu le jour durant l'année. L'un d'entre eux, initié par le Secrétariat d'Etat à l'économie, prévoit de digitaliser progressivement le parcours du candidat à l'emploi faisant appel aux prestations de l'assurance-chômage. Dans ce cadre, de nouvelles bornes visant à mieux accueillir et prendre en charge les personnes venant s'inscrire à l'office régional de placement (ORP) ont été installées à l'OCE. La digitalisation de la première phase de l'inscription au chômage est en cours d'étude. En parallèle, une nouvelle plateforme en ligne, du nom de Zeteo, a été mise à disposition des conseiller-ère-s ORP afin de mieux les renseigner sur les mesures de réinsertion et sur les évolutions du marché du travail.

Sur l'ensemble de l'année 2019, 21'248 personnes se sont inscrites à l'OCE, alors que 21'690 en sont sorties (désinscriptions).

Mesures de marché du travail (MMT) pour les chômeurs durant leur délai-cadre fédéral

Les chiffres correspondent aux décisions de MMT.

Types de MMT	2017	2018	2019
PEF/STARE			
- AIT	373	420	401
- Stages	1'156	1'055	944
- EE	122	113	109
- ETFI *	514	483	425
- PETF	954	1'025	1'019
- AFO	74	68	69
- Semo	536	483	449
Total	3'729	3'647	3'416
Reclassement *	3'785	-	-
Accompagnement en recherche d'emploi *	-	8'290	8'381
Cours	9'343	5'326	6'096
Total	16'857	17'263	17'895
Nombre de demandeurs d'emploi concernés **	497	472	407

* En 2018, le dispositif MMT a été réorganisé. Désormais les mesures de reclassement ainsi que la partie des cours dédiée à la recherche d'emploi sont regroupées dans la rubrique accompagnement en recherche d'emploi.

** Données non stabilisées au 03.01.2020

Abréviations :

PEF: programmes emploi-formation

STARE: stages de réinsertion

AIT : allocation d'initiation au travail

EE : entreprises d'entraînement

ETFI : emplois temporaires fédéraux individuels

PETF : programmes d'emplois temporaires fédéraux

AFO : allocation de formation

Semo : semestre de motivation

Nombre de postes vacants annoncés à l'OCE

	2017	2018 *	2019 *
	7'757	14'817	22'100

*A compter du 1^{er} juillet 2018, les employeurs sont légalement tenus d'annoncer aux offices régionaux de placement (ORP) les postes vacants dans les genres de professions où le taux de chômage national atteint au moins 8%.

Placement de chômeurs en fin de droit (ayant épuisé leur droit aux indemnités fédérales)

	2017	2018	2019
Placements en ARE	263	176	157
Placements en EdS	115	118	130

Abréviations :

ARE : Allocation de retour à l'emploi

EdS : Emploi de solidarité

Le dispositif des EdS a permis le placement de 130 personnes entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2019, date à laquelle 650 personnes étaient sous contrat EdS.

Attribution du label 1+ pour tous (pour la lutte contre le chômage de longue durée et pour les candidats à l'emploi en difficulté)

	2017	2018	2019
Nouvelles entreprises labellisées	47	32	22
Nouveaux partenaires labellisés	3	2	4

Contrôle des procédures de licenciements collectifs

	2017	2018	2019
Licenciements collectifs annoncés	65	78	80
Entreprises concernées	47	62	46
Nombre de personnes licenciées	1'113	1'326	1'198

Indemnisation des entreprises en situation de chômage partiel

	2017	2018	2019
Dossiers traités	145	65	60
Dossiers admis (en tout ou partie)	110	36	25
Dossiers rejetés	35	29	35
Employés effectivement indemnisés*	202	35	28

*Nombre mensuel moyen d'employés indemnisés. Ces chiffres ne peuvent être comparés aux lignes précédentes qui portent sur des valeurs annuelles.

Le montant alloué pour les mesures cantonales en 2019 s'élève à 39,7 millions de francs.

L02 Surveillance du marché du travail et régulation du commerce

Inspection du travail

Le contrôle du marché du travail et de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement est de la responsabilité conjointe de l'office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), de l'inspection paritaire des entreprises (IPE) et des commissions paritaires. L'OCIRT et l'IPE ont la compétence de mener des enquêtes d'observation du marché du travail et des contrôles dans les secteurs qui ne sont pas réglementés par une convention collective de travail (CCT) étendue, dans les secteurs qui sont couverts par un contrat-type de travail (CTT) et auprès des entreprises tenues de respecter les conditions de travail et prestations sociales en usages, dont notamment celles actives sur un marché public. A la demande d'une commission paritaire, l'IPE peut également être mandatée pour contrôler le respect d'une CCT étendue.

Contrôles effectués par le service de l'inspection du travail auprès des entreprises suisses dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2017*	2018*	2019
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	1'479	1'405	1'508
- pour un total de travailleurs contrôlés	16'012	13'430	13'132

* Les données 2017 figurent ici à titre indicatif. En effet, le SECO ayant modifié depuis 2018 les formules de reporting, il n'est désormais plus possible de comparer les chiffres avec ceux des années précédentes.

S'agissant des contrats-types de travail (CTT) avec salaires minimaux impératifs, l'OCIRT a poursuivi sa campagne de contrôle dans les secteurs de l'économie domestique, ceci dans le contexte de l'opération Papyrus. En effet, le projet Papyrus vise non seulement la régularisation d'un certain nombre de personnes sans statut de séjour, mais également l'assainissement des secteurs touchés par la sous-enchère salariale et le travail au noir, dont en particulier le secteur de l'économie domestique.

Contrôles effectués auprès des entreprises étrangères détachant du personnel à Genève et auprès des indépendants étrangers dans les domaines de compétence de l'OCIRT et de l'IPE

	2017*	2018*	2019
Nombre de contrôles initiés (entreprises)	265	277	170
- pour un total de travailleurs contrôlés	1'283	633	869
Nombre de contrôles initiés (indépendants)	118	103	146
% d'entreprises en ordre	25%	30%	60%
% des entreprises en infraction ayant corrigé leur situation	des 66% des 75%	des 42% des 70%	des 58% des 40%
Nombre d'entreprise sous décision interdiction de détachement	61	50	37
Nombre d'indépendants dont l'activité a été arrêtée (suspension et/ou interdiction) pour cause d'infraction à l'obligation de documentation	43	21	6

* Les données 2017 figurent ici à titre indicatif. En effet, le SECO ayant modifié depuis 2018 les formules de reporting, il n'est désormais plus possible de comparer les chiffres avec ceux des années précédentes.

Il convient de souligner que les résultats d'infractions aux salaires minimaux ou de sous-enchères salariales ne reflètent pas le risque global de sous-enchère salariale, dans la mesure où les campagnes de contrôles sont précisément menées dans les secteurs identifiés comme à risque. Dans le domaine du détachement, l'OCIRT traite essentiellement les situations d'infraction transmises par les commissions paritaires.

Contrôle des conditions de travail sur les marchés publics

En étroite collaboration avec l'inspection paritaire des entreprises, les commissions paritaires

et les autorités adjudicatrices, l'OCIRT procède au contrôle des conditions de travail des entreprises suisses et étrangères actives sur un marché public. Par ailleurs, l'OCIRT contrôle le respect de l'obligation d'annonce des sous-traitants actifs sur un marché public de la construction.

	2017	2018	2019
Nombre d'entreprises exclues des futurs marchés publics	43	44	38
Nombre de suspensions de sous-traitants non annoncés sur des marchés publics	32	21	ND

Santé et sécurité au travail

1'866 contrôles ont été effectués en 2019 en matière de santé et sécurité au travail.

Conformément aux objectifs fixés dans le cadre du contrat de prestations avec la commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail (CFST), l'OCIRT a renforcé ses contrôles en matière de prévention, notamment en augmentant le nombre de contrôles consacrés à l'analyse du dispositif mis en place par les entreprises pour protéger la sécurité et la santé au travail. L'OCIRT traite par ailleurs les plaintes qui lui sont adressées en matière de santé et sécurité au travail, procède à l'examen des plans concernant les locaux de travail et mène des campagnes de contrôles concernant des secteurs ou thématiques spécifiques. En 2019, une campagne spécifique a été poursuivie et intensifiée, en collaboration avec l'IPE et l'inspection des chantiers, concernant les risques pendant les périodes de canicule ou de grand froid et les mesures de prévention à mettre en place.

Main d'œuvre-étrangère

Le service de la main-d'œuvre étrangère (MOE) a examiné environ 2'879 dossiers en 2019.

Il est à relever que le nombre de permis B octroyés a été stable par rapport à 2018. La situation relative aux contingents était meilleure cette année grâce à l'augmentation du contingent global de permis B. En ce qui concerne les autorisations de courte durée (permis L), leur nombre a légèrement diminué.

	2017	2018	2019
Permis B Etats tiers : unités prélevées	444	429	448
Permis L Etats tiers : unités prélevées	230	321	288

Les chiffres ci-dessus sont ceux fournis par le secrétariat d'Etat aux migrations (SEM); ils n'incluent pas les dossiers traités favorablement

par le service de la MOE lorsque l'étranger n'est finalement pas venu en Suisse.

Le service a également octroyé 714 autorisations de 120 jours.

Le service traite depuis le 1^{er} janvier 2017, sous l'angle de l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), les demandes des ressortissants croates. En 2019, quatre dossiers ont été traités.

Le service a également traité 44 recours déposés à l'encontre de ses décisions (33 au niveau du Tribunal administratif de première instance et 11 auprès de la Cour de justice).

Police du commerce et de lutte contre le travail au noir

La loi sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) étant entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2017, le Conseil d'Etat a élaboré un bilan concernant le fonctionnement de ce nouveau dispositif. Le bilan est accompagné d'une refonte de la LTVTC qui a pour objectif de renforcer le dispositif existant en soumettant les entreprises de transport et les diffuseurs de courses à autorisation en lieu et place de la procédure d'annonce, en rétablissant un système d'autorisations, en renforçant les contrôles et les sanctions et en interdisant les baux à ferme portant sur les autorisations d'usage accru du domaine public (AUADP). Le Conseil d'Etat transmettra en janvier 2020 ce bilan et le projet de loi au Grand Conseil.

Une analyse approfondie a été effectuée par le service de police du commerce et de lutte contre le travail au noir (PCTN) concernant les différentes plateformes opérant comme diffuseurs de courses. Dans un cas, cette analyse a abouti au constat que l'entreprise concernée devait être qualifiée d'employeur et dès lors à la requalification de ses activités comme entreprise de transports, accompagnée d'une demande de mise en conformité de sa situation. L'entreprise concernée ayant fait recours contre la décision de la PCTN, la situation est actuellement pendante devant les instances judiciaires. La situation d'autres plateformes est encore en cours d'analyse.

A l'issue de l'action de fermeture des établissements publics dépourvus d'autorisations, conduite entre octobre et décembre 2018, conformément à la loi sur la restauration, le débit de boissons, l'hébergement et le divertissement (LRDBHD), la PCTN a maintenu sa ligne stricte

concernant les ouvertures d'établissements non autorisés en prenant des mesures dans chaque cas amené à sa connaissance. Dans ce cadre, 23 sommations de fermeture ont notamment été notifiées. Deux mesures de fermeture prononcées par la police, l'une suite à une rixe dans un établissement, ont été prolongées par la PCTN pour des raisons de maintien de l'ordre public. Dans ces cas, des mesures ultérieures ont été ou seront également prises.

La PCTN a ainsi procédé à 944 contrôles d'établissements publics, conformément à la LRDBHD, pour 1'094 infractions constatées lors des premiers et deuxièmes passages, lesquels ont finalement donné lieu à 111 rapports, ainsi qu'à 83 contrôles relatifs à la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) constatant 146 infractions lors des premiers et deuxièmes passages, qui ont abouti à sept rapports. Elle a également procédé à 39 contrôles concernant la loi sur la vente à l'emporter des boissons alcooliques (LVEBA), ayant permis d'identifier 43 infractions et d'établir 16 rapports au final. Enfin, les sept contrôles sur la loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM) menés en 2019 ont relevé sept infractions et abouti à cinq rapports.

De manière générale, la PCTN a intensifié sa collaboration avec les différents services impliqués dans la surveillance du commerce, en particulier la police cantonale. Dans ce cadre, 234 contrôles exercés en commun ont été effectués.

En matière de travail au noir, des contacts systématiques ont été pris avec l'ensemble des entités concernées au plan cantonal en vue d'optimiser la collaboration et de discuter de la mise en place du Hub cantonal placée sous la responsabilité de la PCTN. 227 contrôles ont été effectués dans ce domaine.

Le secteur de la métrologie a contrôlé près de 3'100 instruments de mesure évoluant dans le domaine du commerce ou de la sécurité comme par exemple les balances, les distributeurs de carburant, les analyseurs, etc.

En 2019, 97,5% de ces instruments contrôlés fonctionnaient correctement et étaient dans les tolérances admises par les différentes lois. Ce chiffre s'explique par le passage régulier des vérificateurs auprès des différents acteurs, assurant un entretien régulier de l'instrument.

Le secteur a aussi contrôlé des lots de préemballés dans 74 entreprises (fabricants, importa-

teurs, producteurs) ainsi que dans 225 points de vente publics. Un peu moins de 89% des lots étaient réputés correctement remplis.

Enfin, le secteur a procédé à des achats-tests dans deux commerces afin de s'assurer que les marchandises étaient vendues au poids net (sans peser l'emballage), qui ont démontré que tous les deux se trouvaient en infraction.

La PCTN a par ailleurs délivré les prestations opérationnelles suivantes :

Autorisations	2017	2018	2019
Etablissements publics (LRDBHD)	2'697	2'432	2'576
- dont cafés-restaurants	1'842	1'817	1'910
Manifestations d'importance cantonale	30	30	14
Vente d'alcool à l'emporter (LVEBA)	296	361	233 (69 en cours de traitement)
Animations musicales (LRDBHD)	347	137 ponctuelles 367 trimestrielles 44 annuelles	147 ponctuelles 373 trimestrielles 41 annuelles
- dont plaintes pour nuisances sonores	19	31	28

Registre du commerce

Dossiers traités par le RC	2017	2018	2019
Inscriptions nouvelles	4'013	4'077	4'295
Modifications	16'256	17'393	17'120
Radiations	2'941	2'731	2'927
Total	23'210	24'201	24'342

Le nombre d'inscriptions opérées par le registre du commerce (RC) en 2019 est en augmentation par rapport aux années précédentes (+16,5% en 5 ans). On compte notamment 4'295 nouvelles entités inscrites cette année.

Près de 48'000 entités sont actuellement inscrites au RC. Toutes les informations relatives à ces entités sont librement consultables, notamment par le biais du site internet du RC qui reste l'un des sites les plus consultés de l'Etat de Genève.

L03 Exécution des poursuites et faillites

Poursuites

Durant l'année 2019, l'office cantonal des poursuites (OCP) a continué d'élargir le nombre de ses prestations en ligne, qui rencontrent un succès croissant depuis leur lancement. Ainsi, 210'000 sollicitations aux six prestations e-démarches proposées ont été effectuées par les usagers en 2019.

Il est désormais possible, pour un créancier ou son mandataire, de saisir une réquisition

de poursuite en ligne, l'outil mis à disposition comportant une aide à la saisie et un acheminement sécurisé des données à l'office. Contrainte légale oblige, la réquisition éditée doit encore être imprimée, signée et envoyée parallèlement pour valider les données électroniques transmises, mais l'office a travaillé avec ses partenaires pour s'affranchir à l'avenir du document papier.

Par ailleurs, suite à l'entrée en vigueur en 2019 du nouveau dispositif prévu par le droit fédéral qui permet aux débiteurs de lutter contre les poursuites dites injustifiées, ces derniers peuvent désormais requérir de l'OCP, en ligne, qu'une poursuite ne soit pas portée à la connaissance des tiers dans l'extrait du registre, si le créancier n'a pas démontré, trois mois après la notification du commandement de payer, avoir entrepris les démarches pour faire écarter l'opposition.

Pour améliorer la transparence dans la distribution des deniers au stade de la saisie, l'OCP a déployé de manière progressive l'avis de dépôt de l'état de collocation et du tableau de distribution des deniers dans le cadre de saisies de revenus et de fonds issus des ventes de biens mobiliers. Par ailleurs, l'OCP a défini et mis en œuvre une nouvelle méthodologie au niveau de l'exécution de la saisie, visant à une harmonisation des pratiques et à une amélioration de l'efficacité de l'instruction des dossiers, par un contrôle accru de la situation des débiteurs et de leurs éléments de patrimoine.

Enfin, l'OCP s'est concentré durant l'année 2019 sur l'amélioration de l'accueil téléphonique et celui des usagers aux guichets, le renforcement du contrôle interne et la clôture de recommandations émises par les autorités de contrôle.

Durant l'année 2019, l'office a redistribué 283 millions de francs dans le circuit économique (331 millions de francs en 2018).

Tandis que le dépôt des réquisitions de poursuite a connu une hausse (+1,8%) et a atteint 286'819, le nombre des réquisitions de continuer la poursuite a baissé (-7,9%) pour s'établir à 188'000, après un niveau sans précédent de plus de 200'000 en 2017 et 2018. Enfin, la croissance constante des ordonnances de séquestres à traiter se poursuit (+12,0%) et s'élève à un niveau inconnu jusqu'alors de 1'285.

Durant l'exercice, 85 contrats de vente avec réserve de propriété ont été enregistrés (112 en 2018), représentant une valeur de 63 millions de francs (66 millions en 2018).

Enfin, l'OCP a enregistré 368 plaintes durant l'année écoulée, en baisse (-13,8%) par rapport à 2018 (427). A ce jour, sur les 368 plaintes formées en 2019, 54 d'entre elles ont été admises ou partiellement admises (soit 14,7%, contre 25,3% en 2018 et 28,8% en 2017), 46 déclarées irrecevables, 71 rejetées, 47 déclarées sans objet; enfin 96 plaintes demeurent encore pendantes et 53 ont été retirées.

Chiffres-clés des poursuites

Réquisitions	2017	2018	2019	2018/2019	
Poursuites	280'144	281'676	286'819	+5'143	+1,8%
Continuations	205'365	204'163	188'000	-16'163	-7,9%
Inventaires	99	92	61	-31	-33,7%
Ventes	3'618	5'154	5'783	+629	+12,2%
Séquestres	1'088	1'147	1'285	+138	+12%
Total	490'304	492'232	481'948	-10'284	-2,1%

Faillites

Depuis plusieurs années, l'office cantonal des faillites (OCF) développe des collaborations transversales afin de lutter contre les délits financiers, de mieux protéger les créanciers lésés dans les faillites et, plus largement, de faire connaître aux entrepreneurs la législation à respecter, pour contribuer à la santé de l'économie genevoise (cf. Objectif de législature 1.8 Renforcer la loyauté dans les relations du travail).

Son action se concrétise par des réunions de concertation avec ses partenaires (notamment les caisses d'assurances sociales ou les services de contentieux de l'Etat), la transmission de certaines informations dans le cadre d'enquêtes pénales et des actions externes de formation. En 2019, l'office a notamment donné des présentations publiques aux entreprises genevoises et des conférences destinées aux fiduciaires romandes et aux partenaires du secteur de la construction.

L'office a enregistré 1'852 faillites en 2019, soit un niveau en régression de 11% par rapport à l'année 2018 (2'088), qui fut exceptionnellement lourde à gérer. Les volumes restent cependant toujours aussi élevés qu'en 2017 (1'813), soit une augmentation de 19% par rapport aux dossiers enregistrés en 2016 (1'558).

En conséquence, le nombre de faillites traitées par chaque gestionnaire est resté important en 2019, avec une légère augmentation perceptible des délais de traitement (en moyenne 7,6 mois, au lieu de 7,3 précédemment), bien que ceux-ci restent globalement dans les normes requises par l'autorité de surveillance et conformes en moyenne au délai légal d'une année.

Afin de maintenir des délais de traitement satisfaisants et de faire face à la complexité des dossiers, malgré les coupes budgétaires imposées à l'administration et une baisse de 5% des effectifs en personnel par rapport à 2013, l'office a mis en place des mesures d'optimisation et de soutien, suivant 3 axes : lancement dès 2014 d'une application informatique modernisée permettant des gains de productivité, renforcement du plan de formation interne et adoption d'une politique volontariste en faveur du bien-être au travail, notamment par la suppression du timbrage et la promotion du télétravail.

L'activité de l'office a permis la redistribution dans le circuit économique de plus de 200 millions de francs en 2019, en tenant compte d'un dossier de faillite exceptionnel clôturé durant l'année. Les émoluments rapportés par l'office en 2019 s'élèvent à 2,51 millions de francs, en hausse par rapport à 2018 (2,27 millions).

Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

Chiffres-clés des faillites

	2017	2018	2019	Variation 2017/2018		Variation 2017/2018	
Faillites enregistrées	1'820	2'088	1'852	268	15%	-236	-11%
Commissions rogatoires	36	36	44	0	0%	8	22%
Faillites prononcées	1'784	2'052	1'808	268	15%	-244	-12%
Refus d'exécuter	131	173	105	42	32%	-68	-39%
Faillites ouvertes	1'653	1'879	1'703	226	14%	-176	-9%
Faillites annulées après recours	279	292	297	13	5%	5	2%
Faillites définitives	1'374	1'587	1'406	213	16%	-181	-11%
Successions répudiées	615	687	652	72	12%	-35	-5%
Entreprises individuelles et sociétés	745	891	748	146	20%	-143	-16%
Restauration et services	490	158	453	-332	-68%	295	187%
Commerce	117	152	126	35	30%	26	-17%
Industrie et construction	138	581	169	443	321%	-412	-71%
Faillites personnelles	14	9	6	-5	-36%	-3	-33%
Total	1'374	1'587	1'406	213	16%	-181	-11%

Ventes immobilières	2017	2018	2019	Variation 2017/2018		Variation 2017/2018	
Office des faillites	3	12	6	9	300%	-6	-50%

M Mobilité

M01 Transport et mobilité

Mise en service du réseau Léman

Express

Le 15 décembre 2019, le Léman Express (LEX) est entré en service. Avec 80% des habitants et 86% des emplois du canton situés à moins de 1,5 km d'une gare, ce nouveau réseau concerne la grande majorité des personnes vivant ou travaillant sur le territoire genevois. L'année 2019 a donc été principalement consacrée à ce projet historique, qui concerne l'ensemble des facettes de la mobilité. En effet, au-delà des aspects strictement ferroviaires, c'est un travail global qui a été conduit, permettant de mettre en place des mesures d'accompagnement pour tous les modes de déplacement dans le but de faciliter l'accès aux gares et maximiser les effets de ce nouveau moyen de transport.

Adaptation et développement des réseaux

Le premier axe d'actions a consisté à adapter les lignes des Transports publics genevois (TPG) pour assurer le rabattement sur la colonne vertébrale ferroviaire. Le plan d'actions des transports collectifs 2020-2024 approuvé en 2019 a ainsi prévu un réseau réorganisé autour des gares du LEX. Depuis le 15 décembre 2019, l'ensemble des communes genevoises disposent d'au moins une ligne de transports publics les reliant au nouveau réseau ferroviaire et les fréquences ont fait l'objet d'une optimisation garantissant un bon fonctionnement des correspondances avec les trains.

Avec l'achèvement des travaux d'extension du tramway à Annemasse, la ligne 17 a également été mise en service au changement d'horaire de fin d'année. Outre la desserte du centre-ville annemassien et des communes environnantes, cette ligne transfrontalière circule jusqu'à Lancy-Pont-Rouge, proposant également une offre supplémentaire pour répondre à la croissance attendue de la fréquentation sur les axes de tramway aux endroits des nouvelles gares du LEX, plus particulièrement aux Eaux-Vives.

Sont prévues également dans le plan d'actions les futures évolutions du réseau TPG en lien avec l'extension progressive des lignes de tramway et de bus électriques qui desserviront les nouveaux quartiers en cours de construction. Pour cela, un projet de train de lois, incluant l'actualisation de la loi H 1 50, qui assure notam-

ment le financement pérenne de toutes les nouvelles infrastructures de transport collectif nécessaires au développement de l'agglomération genevoise, a été déposé par le Conseil d'Etat auprès du Grand Conseil.

Concernant les futurs développements du réseau ferroviaire, deux étapes importantes ont marqué l'année 2019. Il s'agit, d'une part, de l'adoption par le Conseil fédéral du programme de développement stratégique (PRODES) pour la période 2030-2035, qui prévoit les infrastructures nécessaires à l'accroissement de l'offre entre Genève et Lausanne, et une fréquence au quart d'heure sur la ligne Genève-La Plaine. D'autre part, l'autorisation de travaux pour la première phase préparatoire du chantier d'extension en souterrain de la gare de Cornavin a été obtenue, et les études d'avant-projet des travaux principaux se sont poursuivies tout au long de l'année en vue d'une approbation de l'avant-projet en 2020.

Encouragement du report modal

Le second axe d'actions pour accompagner le LEX a consisté à prendre des mesures favorisant le report modal. Outre l'aménagement des interfaces pour faciliter les transbordements, l'équipement d'un maximum de gares du Grand Genève en dispositifs de stationnement pour voitures, deux-roues motorisés et vélos a été réalisé en 2019. De façon concomitante au LEX, deux nouveaux parkings ont été mis en service aux Eaux-Vives et à Chêne-Bourg. Ces derniers, exploités par la Fondation des parkings, présentent la particularité d'être complètement mutualisés entre les différents usagers.

De surcroît, en vue de permettre l'accélération des projets d'espaces publics et de mobilité douce ainsi que l'amélioration de la vitesse commerciale des TPG, le Conseil d'Etat a proposé des modifications législatives concernant les conditions d'application de la compensation du stationnement. Ces nouvelles dispositions adoptées en septembre 2019 par le Grand Conseil, ont fait l'objet d'un référendum. Elles visent à alléger le principe de compensation des places supprimées en surface dans les parkings publics, ainsi qu'à permettre des dérogations à des projets améliorant la fluidité ou la sécurité.

La fiscalisation des places de stationnement sur le lieu de travail, actuellement en cours d'étude,

ainsi que la promotion des plans de mobilité d'entreprises, notamment à travers la mise en place d'un guichet unique à l'office cantonal des transports courant 2019, représentent de même des mesures pour une utilisation plus rationnelle des parkings à disposition et pour diminuer le trafic individuel motorisé pendulaire.

Le stationnement représentant un levier majeur d'actions sur les pratiques de déplacement, le Conseil d'Etat a également signé une convention d'objectifs avec la Fondation des parkings valable jusqu'au 30 juin 2024. Elle vise notamment à un renforcement du contrôle du stationnement sur voirie et à inscrire le canton dans une démarche exemplaire en diminuant progressivement le nombre d'abonnements pendulaires dans les parkings publics.

Par ailleurs, près de 2'000 places supplémentaires pour les deux-roues motorisés ont été définies au centre-ville en partenariat avec les Villes de Genève et de Carouge, de manière à proposer davantage de lieux de stationnement adaptés à ces usagers et permettre, dès 2020, à la Fondation des parkings de faire mieux respecter l'interdiction de parquer sur les trottoirs afin de favoriser les flux piétons.

Par le biais de campagnes transfrontalières de sensibilisation menées dès la mi-2018, l'encouragement au covoiturage est également un levier potentiel pour fluidifier le trafic aux frontières du canton aux heures de pointe. En partenariat avec l'Autoroute et tunnel du Mont-Blanc (ATMB) et les douanes, le canton a ainsi prolongé pour une durée de deux ans l'expérimentation lancée en octobre 2018 d'une voie réservée aux covoitureurs au niveau de la plateforme douanière de Thônex-Vallard.

Accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée

Avec un potentiel de réduction des flux pendulaires automobiles de France voisine et du canton de Vaud de près 12%, le LEX permettra de dégager des capacités sur le réseau routier facilitant la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), tout en favorisant les déplacements professionnels. Cette loi fixe le cadre de la politique de mobilité genevoise, en étroite coordination avec les mesures prises pour accompagner la mise en service du LEX. Les 100 mesures prévues pour mettre en œuvre la LMCE sont déclinées en 189 actions. A ce jour, 50 ont été réalisées et 109 sont en cours.

L'essai débuté en octobre 2017 d'un aménagement cyclable sur le pont du Mont-Blanc s'est poursuivi tout au long de l'année 2019. La Ville de Genève, soutenue par le canton, a décidé de pérenniser cette mesure en attendant que soit réalisée la nécessaire nouvelle passerelle piétonne reliant les deux rives. Le franchissement du pont est intégré dans un projet d'aménagement plus vaste visant à réaliser sur l'ensemble du U-lacustre une piste cyclable bidirectionnelle, tout en créant majoritairement une double voie pour les voitures dans chaque sens. Dans cette optique, les travaux sur la partie rive gauche / Quai Gustave Ador se sont achevés au premier trimestre 2019. Cet aménagement global, dont le chantier sur la rive droite devrait commencer en 2020, est l'une des mesures majeures visant à créer une moyenne ceinture routière pour canaliser les flux et permettre parallèlement une pacification du centre et de l'hyper centre, sans trafic de transit indésirable, avec priorité aux transports publics et aux modes doux.

Les études pour réaménager l'espace public autour de la gare Cornavin se sont poursuivies en 2019. Celles-ci ont permis d'acter, en particulier, l'élargissement du passage inférieur de la Servette pour les modes doux et les transports publics, ainsi que la création d'une troisième sortie de la gare CFF au niveau du passage des Alpes qui sera élargi pour les modes doux. En outre, fin 2019, le passage des Alpes a été équipé d'un trottoir côté Versoix offrant ainsi une liaison sécurisée pour les piétons entre le quartier des Croupettes et celui des Pâquis. Enfin, les études se sont poursuivies avec Parking Cornavin SA pour requalifier les entrées-sorties du parking ainsi que les usages du premier niveau. Tous ces éléments feront l'objet d'un Plan directeur de quartier qui sera mis à l'enquête publique au début 2020.

Une autre mesure phare de la fluidification de la moyenne ceinture consiste en l'amélioration de la capacité du carrefour Grand-Lancy / Pont Butin / Communes réunies. L'année 2019 a permis de valider le choix de la variante de l'étude préliminaire en créant un dénivelé depuis le chemin de Banc Bénit au nord du pont de Lancy, ressortant au niveau de la piscine de Lancy au sud, ce qui permettra au trafic de transit, qui représente plus de 50% des flux sur cet axe, de s'affranchir du passage à niveau au carrefour et ainsi de fluidifier celui-ci. Cette augmentation indispensable de capacité pour les voitures permettra d'assurer une meilleure progression des transports collectifs ainsi

que la sécurisation des cycles à la descente et la continuité des itinéraires cyclables.

Dans le cadre de la loi 11868 de septembre 2016, qui vise notamment à remplacer 40% du parc de feux vieillissant et à mettre en œuvre une nouvelle stratégie de régulation du trafic dynamique et adaptative, des améliorations ont été étudiées afin de finaliser les modifications nécessaires à la fluidification de la moyenne ceinture (route de Lausanne, avenue de la Paix, avenue Wendt, avenue Louis Aubert) dès 2020. Des études ont également été réalisées sur tous les carrefours de la douane de Moillesulaz à la place de Jargonnant pour favoriser la progression des lignes de tramway 12 et 17. A noter encore que les équipements de la signalisation lumineuse ont été adaptés en 2019 sur certains carrefours afin de favoriser les vélos par l'ajout d'une boîte à feux spécifique.

Pour améliorer le quotidien des usagers de la route, la centrale de régulation du trafic (CRT) a rénové son site internet Infomobilité, ainsi que les applications smartphone, qui permettent de délivrer aux usagers les indices de fluidité des routes genevoises et de les alerter en cas d'évènement. Depuis le mois de décembre, la CRT s'est de plus dotée d'une unité mobilité (UMOB) composée d'agents de circulation qui œuvrent dans les carrefours afin de limiter les perturbations.

Enfin, le Grand Conseil a adopté en décembre 2019 le premier plan d'action marchandises et logistique urbaine 2019-2023. Fruit d'une concertation avec les milieux économiques et les transporteurs, cette feuille de route comprenant 22 mesures vise à améliorer les mouvements professionnels essentiels à l'économie du canton, tout en limitant les gênes qu'ils peuvent occasionner pour les autres usagers. Il s'inscrit dans la philosophie de la LMCE et dans le cadre des priorités du département des infrastructures, selon lesquelles la route doit être prioritairement réservée à ceux qui en ont vraiment besoin, comme les entreprises.

Faire de la mobilité douce une priorité

Après avoir été présenté aux associations en charge de la mobilité, le nouveau plan d'actions de la mobilité douce 2019-2023 a fait l'objet de consultation auprès des communes. Il fera début 2020 l'objet d'une adoption formelle par le Conseil d'Etat, puis sera transmis au Grand Conseil en vue de son approbation. Il se présente sous la forme d'une feuille de route de quelque 100 projets dont les grands axes sont la

mise en œuvre de parcours continus et sécurisés, d'accès optimisés aux gares du LEX, ainsi que le développement de voies vertes et la réalisation d'aménagements efficaces dans le cadre d'un dialogue étroit avec l'ensemble des acteurs concernés. L'ensemble des projets permettra de créer 50 kilomètres d'aménagements sécurisés supplémentaires et d'améliorer qualitativement 90 kilomètres d'aménagements existants. En matière de stationnement, ce sont quelque 5'500 places qui seront créées.

Parmi les actions, la mise en service d'axes continus et sécurisés au centre-ville a fait l'objet d'un travail coordonné avec la Ville de Genève depuis le début 2019, à l'initiative du département des infrastructures. Trois itinéraires prioritaires ont été retenus: Gare Cornavin – Gare des Eaux-Vives, Gare Cornavin – Uni Mail et Uni Mail – Gare de Champel. Ils seront réalisés progressivement entre 2020 et 2022. De plus, l'actuelle Voie verte, qui relie Bonne en Haute-Savoie à la nouvelle gare des Eaux-Vives et dont de nouvelles portions seront régulièrement mises en service d'ici à 2025, a fait l'objet de travaux en 2019 sur le tronçon suisse permettant de mieux sécuriser les intersections avec les axes routiers, ainsi que d'une campagne d'information en vue de pacifier la cohabitation entre les divers types d'usagers.

Activités de l'office cantonal des transports

En 2019, les activités régaliennes de l'office cantonal des transports (OCT) restent très importantes, en raison du fort développement en cours en matière d'infrastructures et de constructions. Les préavis sur autorisation de construire enregistrent un léger recul de 5,5% par rapport à 2018 mais restent en hausse de 12,4% par rapport au niveau de 2016. Les arrêtés de circulation enregistrent une nouvelle hausse de 6,5% par rapport à 2018, soit une progression de 73,4% par rapport au niveau de 2016. Les annonces de chantiers se stabilisent à un niveau élevé.

	2017	2018	2019
Préavis sur autorisations de construire (domaines public et privé)	1'406	1'598	1'509
Arrêtés de circulation (sans les arrêtés relatifs aux chantiers)	200	319	340
Annonces de chantier	4'017	4'077	4'184

En termes de missions liées aux chantiers genevois, l'OCT a émis 10'463 directives de circulation, réalisé 1'858 rendez-vous *in situ*, procédé à 488 contrôles et traité au sein

de la plateforme chantiers-mobilité (PCM) 213 chantiers, dont 80 majeurs ont fait l'objet de mesures d'information adaptées et ont été publiés sur l'infomobilité. L'OCT a également approuvé 360 plans de marquage sur quelques 1'017 demandes d'adaptation du réseau routier traitées en 2019.

Enfin, le guichet virtuel d'information GE-TRANS-PORTS à votre service a poursuivi ses activités en 2019, permettant au grand public d'obtenir des renseignements ou de signaler des anomalies par téléphone, e-mail et messages sur les réseaux sociaux, avec 5'000 demandes traitées sur l'ensemble de l'année écoulée.

M02 Infrastructures routières et de transports publics

De la construction du CEVA à la mise en service du LEX

L'objectif de mise en service du Léman Express le 15 décembre 2019 a été tenu. Les travaux ont représenté en 2019 pour le canton un investissement de 13 millions de francs ainsi qu'une avance de trésorerie de 23 millions à la Confédération. L'année 2019 a été marquée par la fin des travaux de second œuvre. Il restera pour l'année 2020 quelques travaux d'aménagements extérieurs, notamment aux abords du pont qui franchit l'Arve. Le coût final attendu est très proche du budget 2008 de 1,567 milliard, et la part cantonale sera également conforme au budget initial.

Infrastructures routières et autoroutières

Les travaux de la route des Nations se poursuivent. Suite à des problèmes relatifs à une géologie complexe, des mesures de renforcement du sol et d'étanchéité supplémentaires ont dû être mises en œuvre au cours de l'année. L'objectif de mise en service est fixé au deuxième semestre 2022. Les travaux d'adaptation de la jonction autoroutière du Grand-Saconnex ont débuté le 19 mars 2019 et les interfaces entre ces deux infrastructures routières sont en cours de construction.

Le projet de loi pour les infrastructures routières de Genève Sud et de la jonction de Lancy Sud a été refusé par le Grand Conseil en mars 2019. Lors de cette même session parlementaire, le Grand Conseil a adopté le projet de loi relatif au crédit d'étude de la traversée du lac présenté par le Conseil d'Etat, qui permet d'entreprendre

les études techniques avancées nécessaires en vue d'obtenir la prise en compte du projet dans la planification fédérale.

Les études de la demi-jonction autoroutière de Vernier-Canada, et celles du barreau routier de Montfleury avancent en coordination avec l'office fédéral des routes (OFROU). Les études du projet du boulevard des Abarois qui desservira le grand projet urbain de Bernex se poursuivent pour un dépôt d'une autorisation de construire en 2020. Le chantier du maillon routier MICA (Mon Idée-Communaux d'Ambilly) a débuté à l'automne 2018. Les chantiers des mesures d'accompagnement de ce maillon routier ont débuté sur la route de Mon-Idee en avril 2019 et sur la route de Jussy en octobre 2019. Les travaux se poursuivent selon la planification prévue. Ils permettront la desserte du grand projet d'aménagement qui prévoit 2'400 nouveaux logements à l'horizon 2030.

Infrastructures de transports publics

Concernant les extensions du réseau de tram, les travaux pour le prolongement de Bernex jusqu'à Vailly ont débuté le 13 février 2019 pour une mise en service prévue à fin 2020.

Les modifications du réseau tramway sur les interfaces CEVA de Chêne-Bourg, Genève-Eaux-Vives et Lancy-Bachet ont été finalisées en 2019 pour la mise en service du LEX.

Conformément au contrat de prestations, le gros entretien du réseau ainsi que le renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics se sont poursuivis en coordination avec les TPG.

Concrétisation des projets d'agglomération

Les projets liés au Projet d'agglomération de première génération (PA1) se sont poursuivis avec la réalisation des travaux sur la route de Suisse dont la mise en service est prévue en 2020. Le tunnel de liaison pour piétons Champel-Hôpital a été ouvert au public avec la mise en service du LEX à mi-décembre 2019. Concernant l'avancement des mesures du projet d'agglomération de deuxième génération (PA2), le processus en vue de l'obtention de l'autorisation de construire pour l'extension du tram entre Lancy et St Julien s'est poursuivi. Le canton a officiellement sollicité à l'automne 2019 auprès de l'office fédéral des transports (OFT) l'autorisation de pouvoir engager les travaux de la première section entre les Palettes

et la ZIPLO. La délivrance de cette autorisation est attendue au premier trimestre 2020 pour permettre un engagement des travaux dans le courant de l'année. Courant 2020, la délivrance de l'autorisation de construire de l'axe Frontenex reliant les Eaux-Vives aux Communaux d'Ambilly est attendue (procédure cantonale).

De même, les études pour le projet d'agglomération de troisième génération (PA3) se sont poursuivies concernant l'extension de la ligne de tram 15 jusqu'au Grand-Saconnex, dont l'obtention de l'autorisation de construire est planifiée à l'automne 2022. Durant l'année écoulée, les études préliminaires du projet de bus à haut niveau de service Vernier-Genève se sont achevées, permettant l'engagement de la consultation pour le choix du mandataire pour la phase opérationnelle. Pour ce projet également, l'obtention de l'autorisation de construire est planifiée pour l'automne 2022.

Enfin, dans l'optique du dépôt à l'été 2021 des demandes de subvention dans le cadre du Projet d'agglomération 4 (PA4), les phases préliminaires de planification des projets d'extension transfrontalière du tramway entre le Grand Saconnex et Ferney et la modification des infrastructures dans le secteur Terreaux-du-Temple dans le cadre de la réorganisation complète du pôle multimodal et des espaces publics autour de Cornavin ont été engagées.

Assainissement du bruit routier

Les études et les travaux d'assainissement du bruit du réseau routier cantonal se poursuivent, conformément au programme pluriannuel annexé à la loi 8644 ouvrant un crédit de 85 millions de francs. 81% des assainissements prévus pour les routes cantonales étaient réalisés à fin 2018. A la fin de l'année 2019 ce taux se situait à 88%. Assainir 100% des routes cantonales reste un objectif pour cette législature.

Routes nationales

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Confédération, soit pour elle l'OFROU qui jouit de la compétence exclusive en matière d'entretien des routes nationales, a mis en place des unités territoriales (UT) pour l'exécution de ce mandat. Depuis le 1^{er} juillet 2019, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2019, le service intercantonal Genève-Vaud-Fribourg d'entretien du réseau autoroutier (SIERA), structure créée sous la forme d'un établissement de droit public, a ainsi repris l'intégralité du contrat de prestations de l'UTIL pour le compte de l'OFROU, suite à sa

demande de réorganisation sur le plan opérationnel afin d'optimiser les coûts.

Renouvellement de routes cantonales

Les travaux de renouvellement annuel des revêtements bitumineux des chaussées du réseau routier cantonal ont été effectués selon le programme prévu.

Entretien et exploitation du réseau routier

La direction de l'entretien des routes (DER) a assuré l'exploitation et l'entretien du domaine public cantonal. Elle a réalisé l'entretien constructif et le renouvellement du patrimoine des routes cantonales (remise en état des revêtements bitumeux, des systèmes de retenue de sécurité, des murs antibruit, mobilier urbain de sécurité, etc.) et assuré son exploitation, soit le nettoyage des voiries cantonales et de ses canalisations, le nettoyage des ouvrages d'art (tunnels, tranchées, ponts, dénivelés, etc.), ainsi que de la maintenance des espaces verts dans le périmètre de compétence du domaine public cantonal.

Entretien et déneigement des routes

La viabilité hivernale est une activité saisonnière primordiale pour le canton. La DER, qui en a la responsabilité, l'a gérée au cours de l'année 2019 par le biais d'un dispositif de gouvernance et d'intervention dimensionné selon la typologie de l'événement (verglas ou neige). Les indicateurs du tome 2 du rapport sur les comptes, qui se basent sur des sondages, permettent de juger du taux de satisfaction des usagers.

M03 Admission à la circulation routière et à la navigation

Dématérialisation des prestations de l'office cantonal des véhicules

Le projet de dématérialisation de toutes les prestations réalisables, tant légalement qu'informatiquement, est en cours au sein de l'office cantonal des véhicules (OCV). Ce projet innovant, qui fait usage des nouvelles technologies, met en exergue la nécessité de changements législatifs au niveau de la Confédération ainsi que d'une synergie au sein des instances administratives cantonales.

L'unité «Genève-LAB» de l'OCSIN a effectué un sondage auprès de la population sur le développement des prestations numériques de l'OCV, qui a suscité plus de 9'000 réponses et démontre l'intérêt des utilisateurs pour un

guichet virtuel 24 heures sur 24. Les résultats de cette enquête confirment la pertinence d'une mise en place rapide et efficace d'un portail internet proposant les prestations en ligne de l'OCV, tout en garantissant une sécurité informatique et une protection des données optimales.

Les prestations innovantes en ligne répondront à une demande avérée de la clientèle et éviteront de nombreux déplacements physiques.

Durant l'année écoulée, l'OCV a pu offrir à la population trois nouvelles prestations en ligne ainsi que le paiement par «*twint*» sur internet. D'autres prestations en ligne seront mises en service au printemps 2020.

L'augmentation du nombre de citoyens ayant recours aux factures dématérialisées (*E-billing*) s'est poursuivi, plus de 20'000 accès ayant été recensés en 2019. Prochainement, les nombreux remboursements opérés tout au long de l'année pourront également s'effectuer à travers ce flux dématérialisé pour les personnes inscrites.

Sécurité

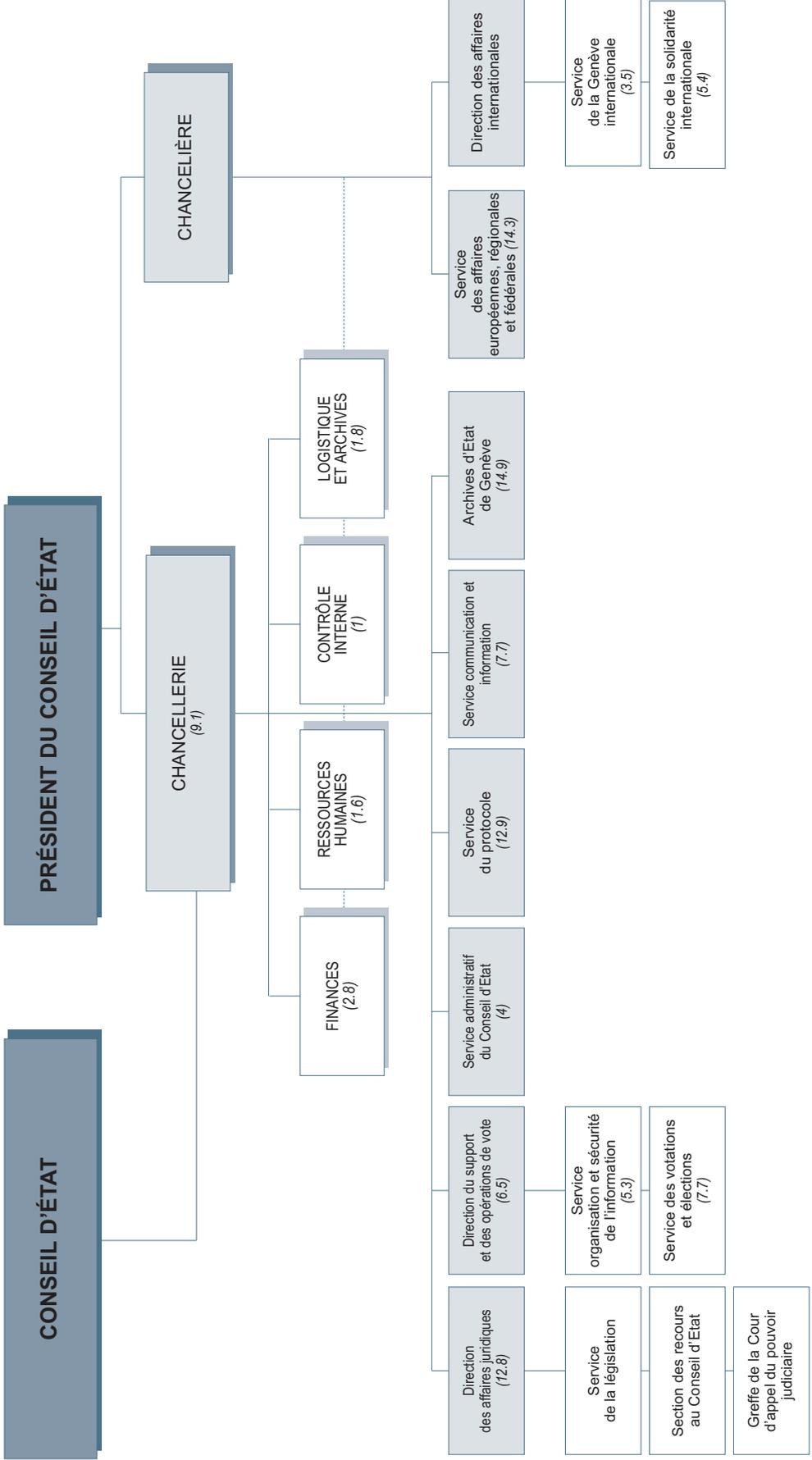
L'OCV, en collaboration avec la police, a procédé sur les routes à des contrôles inopinés de la conformité des poids lourds et des deux-roues motorisés. La récente création d'une piste spécifique pour les contrôles techniques des deux-roues motorisés démontre quotidiennement sa nécessité avec un parc de véhicules comprenant aujourd'hui une moto pour cinq voitures.

	2017	2018	2019	Variation 2018/2019	
Total des véhicules routiers (au 30.9)	315'407	316'581	316'102	-485	-0,15%
Voitures de tourisme	222'671	222'057	220'456	-1'601	-0,72%
Cars, autobus	572	609	618	9	1,48%
Voitures de livraison	18'499	19'112	19'509	397	2,08%
Camions	2'063	2'074	2'092	18	0,87%
Tracteurs agricoles	1'216	1'213	1'203	-10	-0,82%
Motocycles (y c. légers)	56'240	57'388	57'938	550	0,96%
Remorques (y c. spéciales)	8'872	8'926	8'921	-5	-0,06%
Parc véhicules flottants immatriculés (au 30.9)	6'329	6'245	6'174	-71	-1,13%

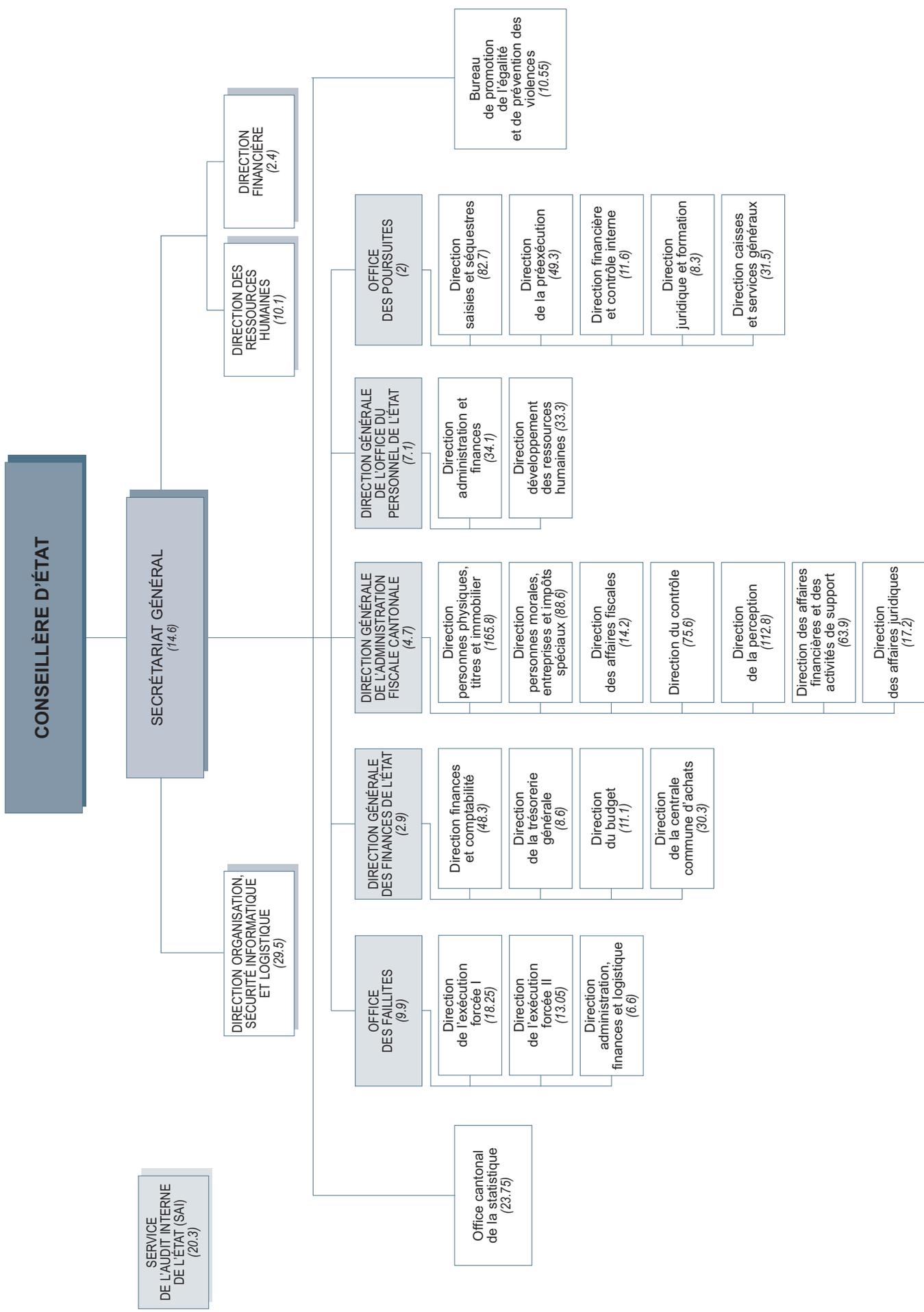
Atteinte des objectifs figurant au budget de fonctionnement

Pour les tableaux et indicateurs relatifs à ces objectifs, se reporter au tome 2 du rapport sur les comptes.

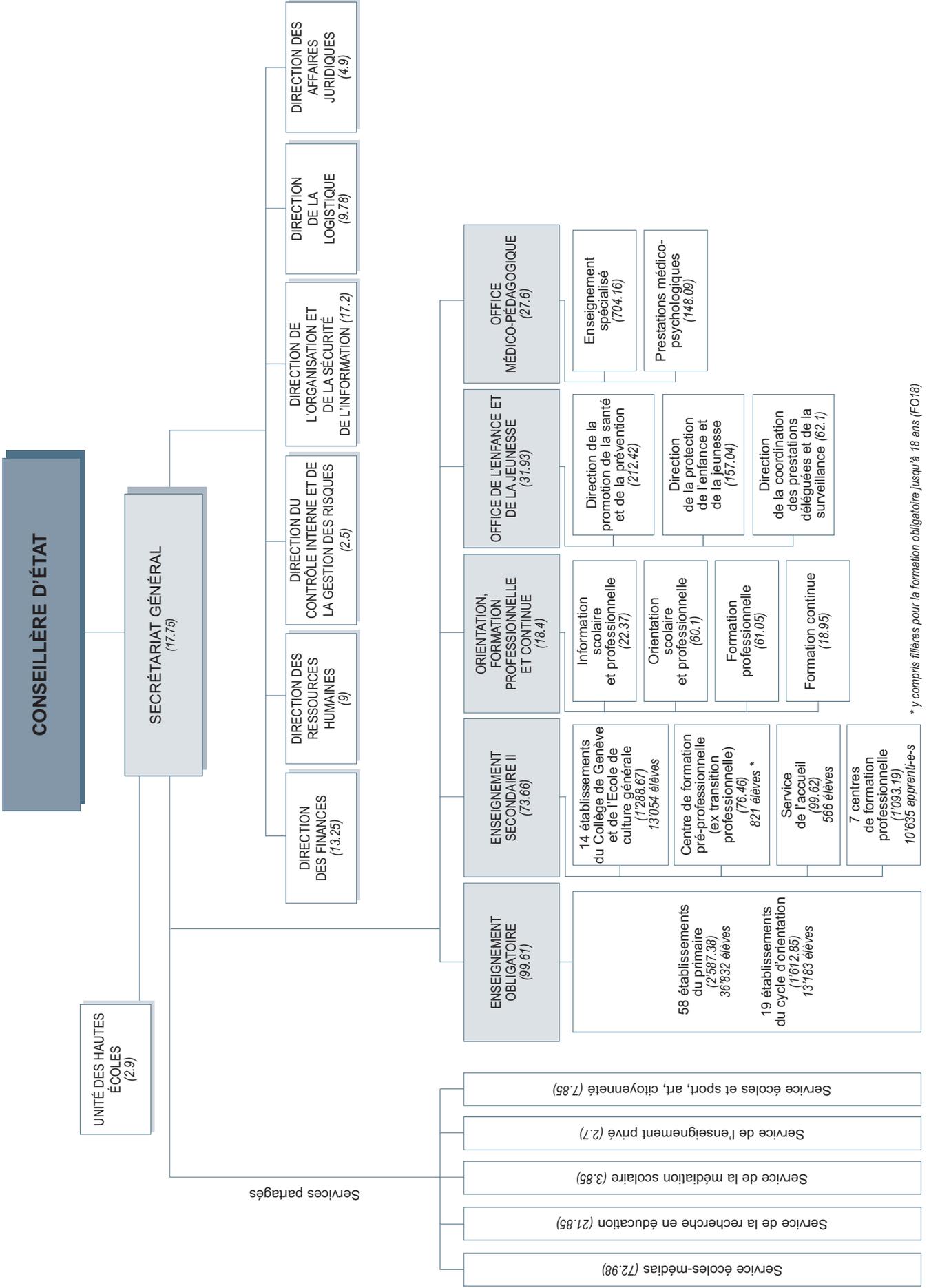
ORGANIGRAMMES



- Rattachés administrativement au département présidentiel
- Groupe de confiance (7.3)
 - Préposé(e) cantonal(e) à la protection des données et à la transparence (0.8)
 - Gestionnaire des risques Etat (1)
 - Bureau de l'Amiable compositeur
 - Instance cantonale de médiation (0.5)



Organigramme général du département des finances et des ressources humaines
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2019)



* y compris filières pour la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18)

Organigramme général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
 (avec répartition des postes ETP - équivalent temps plein - engagés au 31 décembre 2019)

